

SOMMAIRE

Présentation du concours

Composition du jury pour la session 2024	03
Observations sur la session 2024	05
Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	12

Première partie : rapport sur les épreuves écrites

13

Composition française	14
Thème latin	23
Thème grec	30
Composition principale de linguistique	34
Option A, ancien français	34
Option A, français moderne	44
Option B, grec	57
Option B, latin	61
Composition complémentaire de linguistique	69
Option A, grec	70
Option A, latin	73
Option B, ancien français	78
Option B, français moderne	83
Version latine	93

Seconde partie : rapport sur les épreuves orales

100

Explication d'un texte français tiré du programme	101
Questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français	105
Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme	108
Explication d'un texte grec tiré du programme	108
Explication d'un texte latin tiré du programme	111
Leçon de linguistique	114
Leçon de linguistique, option A	114
Leçon de linguistique, option B	116
Explication improvisée d'un texte grec ou latin	119
Explication improvisée d'un texte grec	119
Explication improvisée d'un texte latin	122

Composition du jury pour la session 2024

La composition du jury a été publiée sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (jusqu'à la publication des résultats d'admission).

Dans le présent rapport, « candidat » est employé comme terme générique désignant à la fois les candidates et les candidats. Il en va de même pour les termes « enseignant », « professeur », etc.

Observations sur la session 2024

La session 2024 de l'agrégation externe de grammaire s'est déroulée avec un léger changement de son calendrier traditionnel : en raison, en effet, des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les épreuves orales ont été, cette année, avancées d'un mois pour se tenir fin mai. Cette modification de dates, exceptionnelle, n'a pas affecté les résultats de la session 2024 et les motifs de satisfaction sont nombreux pour le jury.

Pour la présente session, 43 candidats se sont inscrits au concours et 16 d'entre eux ont participé à toutes les épreuves écrites. Il y a là une marge de progrès sur laquelle nous reviendrons plus bas dans ces prolégomènes. Sur ces 16 candidats, 14 ont été déclarés admissibles et ont donc passé les épreuves orales à Paris ; 9 enfin ont été déclarés admis, tous les postes offerts par le ministère se trouvant ainsi pourvus. La répartition par option est harmonieuse (4 admis relevant de l'option A et 5 admis de l'option B), ainsi que par genre (4 femmes et 5 hommes). Un autre motif de satisfaction concerne les résultats globaux, le premier candidat admis terminant le concours avec une remarquable moyenne générale de 17,55 et le dernier candidat admis avec une moyenne de 7,8. Les tableaux synoptiques ci-dessous rendent compte en détail des résultats à la fois globaux et par épreuve ; les lecteurs y découvriront ainsi les excellentes notes obtenues par certains candidats, la donnée la plus parlante étant assurément le bond de la moyenne générale du premier admis, qui passe de 14,3 en 2023 à 16,3 cette année, ce qui fait de la session 2024 un excellent millésime. Le jury ne peut que se réjouir de cette excellente progression qu'il espère pérenne !

Pour aider, précisément, les futurs candidats à conforter cette pérennité dans le succès et l'excellence, le jury souhaite leur délivrer les conseils suivants, conseils qu'il s'est d'ailleurs, en son temps, appliqués à lui-même.

L'agrégation de grammaire est un concours pluridisciplinaire et exigeant. Afin d'y être reçu promptement, sans tomber dans la lassitude et le découragement qui peuvent naître de plusieurs échecs successifs, les candidats, surtout ceux qui sont salariés ou qui sont éloignés d'un centre universitaire de préparation, doivent s'y atteler avec méthode.

Le premier conseil que le jury souhaite réaffirmer, comme il a pu le faire lors des sessions passées, est le suivant : l'agrégation de grammaire est un concours où les connaissances linguistiques, synchroniques et diachroniques, en français, grec et latin occupent une place centrale. On ne peut espérer réussir au concours sans se préparer sérieusement aux épreuves écrites et orales de linguistique, même si on enregistre des résultats excellents dans les autres épreuves du concours. L'empan des sujets de linguistique n'étant, somme toute, pas infini, le jury recommande vivement aux futurs candidats de lire avec attention les sujets tombés les années passées (cf. p. 11 ci-dessous) et, surtout, de travailler sur de nombreux rapports de jurys des sessions antérieures, afin de mémoriser des plans-types sur des questions de linguistique classiques (langues anciennes : le traitement des labiovélares en grec ou en latin, les thèmes d'*inflectum* en latin, les thèmes d'aoriste ou de parfait en grec, la syntaxe d'un cas, etc. ; français : le mot *que*, l'adjectif, les subordonnées, etc.). Certes, le programme de textes est renouvelé en totalité tous les deux ans, mais les cas prototypes demeurent et un candidat qui saura expliquer l'origine de l'aoriste grec sigmatique ou thématique saura réinvestir ce savoir sur un autre texte présentant des occurrences issues des mêmes types.

Un deuxième conseil que le jury souhaite marteler une nouvelle fois est celui du programme : on ne saurait réussir au concours sans avoir lu, relu (à plusieurs reprises !), et étudié les œuvres de français, de grec et de latin inscrites au programme. Si ce conseil ressemble à un truisme pour les épreuves de littérature, il ne l'est pas pour les épreuves de linguistique car il n'est pas envisageable d'affronter un sujet de linguistique, quel qu'il soit, si l'on découvre peu ou prou le support le jour de l'épreuve.

Face à ces injonctions multiples (un concours trivalent, un concours présentant des épreuves techniques de linguistique, un programme renouvelé pour partie chaque année), méthode et organisation s'imposent !

Le jury recommande donc aux futurs candidats, et encore une fois surtout à ceux qui exercent une activité salariée ou sont éloignés des (hélas trop rares) préparations universitaires, d'affronter le concours en deux temps, la première année pouvant être consacrée à une remise à niveau intensive dans les épreuves techniques (méthodologie de la dissertation française, exercices de traduction, connaissances linguistiques) et la seconde à un travail massif sur les œuvres du programme et à une consolidation des savoirs techniques précédemment évoqués.

Le dernier conseil que le jury souhaite prodiguer aux candidats est celui de la préparation à la composition complémentaire de linguistique qui, cette année encore, affiche des résultats décevants (moyenne de 05/20, en baisse de presque deux points par rapport à la session précédente). Les épreuves écrites, rappelons-le, se jouent en six étapes et le jury alerte sur le danger qu'il y a à négliger complètement cette épreuve, en décidant de « mettre le paquet » sur la valence choisie pour la composition principale de linguistique et en négligeant l'autre. Pour cette épreuve, les connaissances attendues du jury sont naturellement moins exigeantes que pour la composition principale et quelques points précieux peuvent y être gagnés, susceptibles de faire passer les candidats du bon ou du mauvais côté de la barrière au moment de l'admissibilité.

Le jury espère que les futurs candidats sauront faire leurs ces conseils et que, mieux armés pour se présenter au concours, ils seront toujours plus nombreux à répondre présents de manière effective aux épreuves écrites. La session 2024, qui a, entre autres, récompensé des candidats déjà admissibles les années passées, témoigne que ténacité et organisation sont des vertus rémunératrices pour réussir le concours de l'agrégation de grammaire.

Au terme de la session 2024, le jury adresse ses plus chaleureuses félicitations aux lauréats qui vont enseigner sous peu et, partant, faire profiter leurs élèves de leur expertise disciplinaire en français, grec et latin. Depuis 2017, le ministère de l'éducation nationale n'a eu de cesse, à travers différents dispositifs, de prioriser la maîtrise des savoirs fondamentaux et donc du français. Cette année encore, les groupes de besoins en français et en mathématiques, mis en œuvre au sein des classes de sixième et de cinquième, témoignent de cette attention aiguë portée à la maîtrise du français, prédictible de la réussite dans toutes les disciplines de l'École. Les agrégés de grammaire, forts de leur savoir linguistique et littéraire, ont toute leur place dans cette ambitieuse réforme. Aux candidats malheureux de la session 2024 et aux nouveaux impétrants, le jury adresse ses pensées les plus sincères de réussite et de succès.

Enfin, ὕστερον πρότερον, ce rapport serait injustement incomplet si le jury omettait d'adresser ses plus chaleureux remerciements au personnel de la Direction générale des

ressources humaines pour son accompagnement attentif lors de la session 2024, ainsi qu'à Madame la Proviseure du lycée Henri IV qui, à un moment de l'année scolaire où les locaux du lycée sont totalement accaparés, a répondu favorablement, avec toute l'obligeance qui est la sienne, à la demande du directoire et n'a pas hésité à pousser les murs pour faire une place à l'agrégation de grammaire.

Pour le directoire et le jury de la session 2024,

Fabrice Poli
Président du jury

Bilan des épreuves écrites

Le tableau ci-après permet de dresser le bilan statistique de la session 2024 avec, en regard, les trois sessions antérieures. Des commentaires figurent ci-après dans le cadre du rapport individuel de chaque épreuve.

	Session 2021	Session 2022	Session 2023	Session 2024
Moyenne générale minimale et maximale (notes /20)	1,6-13,3	1,5-14,7	2,2-14,3	0,5-16,3
Composition française	1-10 (moy. : 5,6)	2-16 (moy. : 7,9)	2-15 (moy. : 8,4)	0,5-18 (moy. : 9,5)
Linguistique : composition principale	0,5-15 (moy. : 7,4)	1,5-16 (moy. : 7,7)	2-14 (moy. : 9)	0,5-16,5 (moy. : 7,7)
Linguistique : composition complémentaire	0-14 (moy. : 6,4)	0-14,5 (moy. : 6,1)	0,5-14,75 (moy. : 6,7)	0,5-11 (moy. : 5)
Thème latin	0,5-16 (moy. : 10,3)	0-15 (moy. : 8,1)	0,5-15,5 (moy. : 9,6)	0,5-17,5 (moy. : 8,1)
Thème grec	0,5-15,5 (moy. : 8,2)	0-17,5 (moy. : 8,5)	0,5-17 (moy. : 8,4)	0,5-17 (moy. : 8)
Version latine	2-16 (moy. : 10,7)	0-19 (moy. : 10,1)	1-18 (moy. : 10,6)	0,5-16,5 (moy. : 8,9)

Bilan des épreuves orales

	Session 2024
Explication d'un texte français tiré du programme	8-19 (moy. : 11,1)
Grammaire et linguistique – option A	4-16 (moy. : 9)
– option B	2-18 (moy. : 8,1)
Explication préparée d'un texte grec ou latin tiré du programme	2-19 (moy. : 9,3)
Explication improvisée d'un texte grec ou latin hors programme	3-19,5 (moy. : 11,1)

Usages et conseils pratiques

1. Conditions d'inscription requises des candidats

Les conditions générales et spécifiques pour s'inscrire au concours externe de l'agrégation sont détaillées sur le site institutionnel <http://www.devenirenseignant.gouv.fr> à l'emplacement suivant :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html> (rubrique : « conditions d'inscription à l'agrégation »).

2. Programme

Le programme de la session 2024 a été publié le 29 mars 2023 sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

3. Épreuves écrites d'admissibilité

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Épreuves	Durée	Coefficient
Composition française	7 h	9
Thème latin	4 h	5
Thème grec	4 h	5
Grammaire et linguistique :		
– composition principale	4 h 30	8
– composition complémentaire	2 h 30	4
Version latine	4 h	5

L'épreuve de composition française et les deux épreuves de grammaire et linguistique sont dotées d'un programme, renouvelé pour tout ou partie chaque année. Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, l'une des deux options proposées : option A et option B. Dans l'option A, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le français et la seconde, sur le latin et le grec. Dans l'option B, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le grec et le latin et la seconde, sur le français.

4. Épreuves orales d'admission

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Préparation	Épreuves	Durée	Coefficient
2 h	Explication française + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	12
2 h	Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	9
2 h	Exposé de grammaire et linguistique + entretien	30 mn 20 mn	9
45 mn	Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	15 mn 5 mn 10 mn	6

À l'exception de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte grec ou latin, les trois autres épreuves sont soumises à un programme renouvelé pour tout ou partie chaque année. Pour chaque épreuve, les candidats tirent au sort, parmi plusieurs sujets, celui qu'ils présenteront au jury. En outre, un tirage au sort préalable permet d'organiser la répartition des langues anciennes entre l'explication préparée et l'explication improvisée d'un texte latin ou grec. Ainsi un candidat ayant tiré au sort une épreuve préparée de grec passera une épreuve d'explication improvisée de latin et vice versa.

Sans empiéter sur les remarques du présent rapport, le jury tient à rappeler que les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances académiques des candidats, mais aussi leur aptitude à les présenter à l'oral, comme ils seront amenés à le faire dans leur classe s'ils sont déclarés lauréats du concours. En conséquence, le jury a apprécié que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole initial, qu'ils se montrent à l'écoute et réactifs aux questions du jury, dont les interrogations ont pour seul but de relancer la réflexion du candidat et non pas de le piéger d'une manière sournoise.

5. Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est proposé)

Dictionnaire bilingue latin-français (*Le Grand Gaffiot*) et grec-français (*Le Grand Bailly*)

Dictionnaire de français *Le Petit Robert*

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection « Que Sais-Je ? » : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection « Vies quotidiennes » : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

Nota : cette liste n'est aucunement contractuelle et peut évoluer en fonction des sessions.

Rappel aux candidats

Consultez les annales de l'agrégation externe de grammaire afin de vous préparer au concours.

Sessions 1983-1999

Annales de l'agrégation de lettres classiques et de grammaire (1983-1999), Paris, Honoré Champion, 1999, 1 vol., 251 p.

Sessions 2000-2019

Pinguet J., Barnavon C. (éds), *Annales des agrégations externes de lettres classiques et de grammaire : 2000-2019*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2019, 1 vol., 336 p.

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité sont consultables et téléchargeables sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr, à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-agregation-2024-1356>

Première partie :
rapport sur les épreuves écrites

Composition française

Rapport établi par

Laure De La Tour

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles,
Lycée Bertran de Born, Périgueux

« Pour trouver la vérité, il suffit donc d'écouter le mémorialiste, mais de l'écouter autrement : ses Mémoires *parlent pour lui*, comme un corps qu'il s'agirait pour le lecteur d'étudier. Tout ceci attribue une valeur nouvelle à l'erreur : elle n'est plus obstacle vers la vérité, mais matériau privilégié pour l'étude de la subjectivité. » (Audrey Faulot, « La valeur de l'erreur dans l'*Histoire d'une Grecque moderne* de Prévost », *Études françaises*, vol. 54, n° 3, 2018, p. 41.)

Ce jugement vous paraît-il confirmé par votre lecture de l'*Histoire d'une Grecque moderne* de Prévost ?

Résultats

Le jury a corrigé cette année 16 copies notées de 0,5 à 18/20. La moyenne est de 09,5/20.

L'échelonnement est le suivant : 6 copies ont obtenu 10,5/20 ou davantage ; 6 copies ont obtenu entre 06,5 et 09/20 ; 4 copies ont obtenu entre 0,5 et 06/20.

Ces résultats sont en nets progrès par rapport aux années précédentes (pour rappel : en 2022, la moyenne était de 07,94 et en 2023 de 08,42).

Les copies très basses sont la plupart du temps très incomplètes (voire réduites à une introduction partielle) ou manquent cruellement de méthode (pas de problématisation, pas de reprise des termes du sujet).

Le jury se félicite de ces bons résultats, d'autant plus que le texte soumis à la dissertation, contrairement aux années précédentes, était probablement peu familier aux candidats et leur a demandé un effort d'appropriation en peu de temps. En 1951, André Mirambel note ainsi : « L'abbé Prévost est connu du public, un peu comme l'auteur des *Mémoires d'un Homme de Qualité*, beaucoup et passionnément comme l'auteur de *Manon Lescaut*, pas du tout comme celui de l'*Histoire d'une Grecque moderne*¹. » Même si la critique s'est depuis emparée de ce texte important, en particulier depuis le colloque d'Aix-en-Provence de 1963², il demeure néanmoins que la plupart des candidats ont découvert cette année ce texte encore peu académique.

Le travail de préparation a donc dans l'ensemble été mené de manière satisfaisante, voire très satisfaisante, à l'exception bien sûr de quelques copies. Un candidat fait l'aveu maladroit et contre-productif « d'avoir manqué d'anticipation pour soutenir l'audace et le plaisir de [sa] participation à cette épreuve. » Il va sans dire qu'exploiter toute la durée de préparation aux écrits est absolument nécessaire pour avoir le temps de maîtriser le programme.

¹ André Mirambel, « L'*Histoire d'une Grecque moderne* de l'Abbé Prévost (1741) », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 3, octobre 1951, p. 34.

² Cf. ci-dessous note 6.

Remarques et conseils généraux

Sans surprise à ce niveau de recrutement, l'exercice de la dissertation est globalement bien maîtrisé par les candidats. Aussi nous limiterons-nous à quelques remarques synthétiques pour attirer l'attention de futurs agrégatifs sur des aspects parfois négligés.

L'esprit général de la dissertation

La dissertation n'est pas un monologue et se conçoit comme une discussion : en ce sens il est bienvenu de laisser régulièrement la parole à « l'autre », en l'occurrence l'auteur du sujet, en reprenant régulièrement les termes et les idées exacts qu'il a choisis pour les expliciter ou les commenter. S'en passer fait inévitablement passer à côté du sujet : la pertinence et la cohérence s'en trouvent affaiblies. Le « dialogue » attendu ne peut se contenter d'une analyse préliminaire du sujet dans l'introduction. De nombreuses copies donnent l'impression d'oublier littéralement la citation une fois qu'elle a été donnée en introduction. C'est pourtant précisément la capacité à l'expliquer et à l'interroger, à en infléchir progressivement le sens, qui est en jeu dans l'exercice. La citation n'est donc jamais un prétexte à produire des souvenirs de cours ou d'articles. Elle est au contraire le garde-fou méthodologique de l'exercice : en reprendre régulièrement les termes garantit de ne pas « basculer » dans le hors-sujet et de proposer un dialogue constructif et dialectique. De même, le nom de l'auteur du sujet doit figurer dans le développement et ne pas simplement être relégué dans l'introduction. Les copies qui ne respectent pas cet esprit deviennent rapidement beaucoup trop narratives et descriptives. Or il s'agit bien d'un exercice dynamique et argumentatif.

Les citations et la part de la critique

C'est souvent la précision des références et des exemples qui fait la différence entre les bonnes et les très bonnes copies. Il est indispensable de mémoriser par cœur des citations du texte pour gagner en pertinence dans la démonstration. Trop de copies sont vagues ou inexactes dans leur restitution du texte. La maîtrise de la structure d'ensemble comme des détails est indispensable pour illustrer avec la précision attendue, et si possible avec plaisir, les arguments mobilisés. Ce qui fait preuve dans une dissertation littéraire, et ce qui permet de convaincre le correcteur, c'est bien la citation, dûment analysée, de tel ou tel passage du texte. Des extraits choisis sans rapport avec le sujet n'apportent en revanche rien à la dissertation. Quelques copies ont ainsi émaillé la réflexion de maximes latines ou de citations littéraires purement ornementales, sans lien aucun avec le sujet, donnant un tour cuistre à la réflexion qu'un concours comme l'agrégation de grammaire ne justifie en aucun cas.

Les copies doivent donc témoigner d'une double relation à l'œuvre : une connaissance personnelle, intime, sans préjugés, qui doit rendre le candidat capable de fournir spontanément des exemples ; et une lecture informée, nourrie par des outils théoriques et critiques. Si la connaissance des œuvres critiques est toujours souhaitable, elle n'est que seconde par rapport à la maîtrise des textes au programme. La critique n'est donc pas indispensable. Mais mobilisée avec justesse, elle propose un indéniable renforcement de l'argumentation. Une copie a par exemple ouvert l'introduction sur l'échec du « double registre » chez Prévost tel que l'analyse Jean Rousset, qui montre que l'être aux prises avec la passion est incapable de se l'expliquer. La référence était bienvenue et pertinente. On peut toutefois garder ce genre d'analyse pour le développement afin de ne pas alourdir l'introduction et donner l'impression de faire écran à l'auteur de la citation par une autre référence critique. Plusieurs copies ont en tous cas utilisé à bon escient les analyses de Jean Rousset dans *Narcisse romancier*, convoqué notamment pour décrire le « terrain miné » du texte à la première personne. Les références à Jean Sgard, Érik Leborgne et à quelques autres auteurs ont également permis de nourrir avec intelligence une réflexion personnelle sans pour autant la masquer.

L'importance de la problématique et du plan

Le jury s'est étonné de rencontrer quelques copies sans véritable problématisation du sujet (qui doit être, rappelons-le, toujours donné dans l'introduction). Cette étape est pourtant un « lieu » essentiel de l'exercice que le correcteur examine avec attention. Indispensable, elle conditionne la réussite et la cohérence de l'ensemble. Elle ne se confond pas avec l'analyse de la citation et ne se limite pas à la forme interrogative de cette dernière. Elle est le questionnement personnel qui émerge d'une réflexion sur le sujet, lequel présente souvent un paradoxe (ici, celui de l'erreur productrice de vérité). Elle est donc une « mise en tension » de l'esprit. Ainsi, la problématique suivante proposée dans une copie : « Comment, par un regard plus studieux sur l'œuvre, l'erreur peut-elle cesser d'être un obstacle à la vérité alors qu'elle donne accès à la subjectivité ? » ne va pas assez loin puisqu'elle ne fait que paraphraser la thèse d'A. Faulot. Même chose pour la suivante, qui, sans être inexacte, demeure trop peu approfondie : « Dans quelle mesure la parole du mémorialiste est-elle une parole porteuse de vérité ? ».

On rappellera qu'il faut absolument éviter les écueils suivants : proposer une question ouverte qui ne fait que reprendre les mots de la citation ; faire tomber sur le lecteur un déluge de questions dont chacune prend en charge un seul aspect de la citation. C'est donc à partir de cette problématique nettement posée que s'élabore le plan, c'est-à-dire le cheminement intellectuel proposé pour y répondre. Sans elle, le plan devient une série de « tiroirs » dans lesquels le candidat range les éléments qui lui viennent à l'esprit. Une interrogation resserrée en une ou deux questions, complexe sans être compliquée, est donc attendue. Il faut en tous cas éviter sa dispersion en une multitude de questions différentes et mal reliées.

Parce que la dissertation obéit à un cheminement dialectique, ses parties ont un rôle bien défini. Le jury a rencontré trop de copies qui étendent l'illustration du sujet dans les deux premières parties, émoussant considérablement le rôle de contestation que doit endosser la deuxième et conférant à l'ensemble un tour fort peu dynamique. Rappelons que la première partie prend en compte l'intégralité de la thèse et en montre la pertinence, la deuxième partie nuance ou discute la thèse contenue dans le sujet, en examinant éventuellement ses angles morts, tandis que la troisième partie est un espace de relative liberté, le « lieu » où l'on peut reconfigurer le sujet, en déplacer légèrement les termes pour le rendre cette fois valide.

Nous attirons enfin l'attention des candidats sur le nombre trop important de conclusions expéditives. Cette étape est pourtant indispensable elle aussi à la clarté et au dynamisme d'une copie. De manière générale, il faut veiller à l'équilibre de l'ensemble : chaque partie a sa fonction propre et toutes les étapes doivent s'enchaîner harmonieusement.

L'écueil de la psychologisation

Le sujet invitait certes à une réflexion sur la « subjectivité », c'est-à-dire à étudier la manière dont les erreurs disent quelque chose du sujet lui-même et du fonctionnement du témoignage à la première personne. Trop de copies en ont fait le strict équivalent de « psychisme » en se livrant à des considérations psychologiques sur le narrateur. Même s'il était possible de le faire avec mesure, le risque était de prêter excessivement des sentiments, des désirs et des buts aux personnages comme à des personnes réelles au lieu de se concentrer sur le texte lui-même – risque que certaines copies n'ont pas su conjurer.

L'expression

La dissertation de littérature française est un exercice difficile à l'agrégation, à la fois très contraint, voire normalisé, et personnel. Pour avancer sur cette ligne de crête, les candidats doivent viser une neutralité de style et de graphie, ce qui n'a pas toujours été observé cette année. Une écriture exagérément personnelle (forme, taille des lettres) peut être interprétée

comme un signe de reconnaissance et poser problème dans le cadre d'un concours avec copies anonymes. Nous recommandons aux prochains candidats la plus grande vigilance. Le jury attend une graphie claire et aérée ainsi qu'une présentation suffisamment nette de la composition pour en rendre immédiatement visible l'architecture globale.

Quant au style, il doit manifester une maîtrise impeccable du français (critère sans surprise pour une agrégation de lettres), tout en visant l'objectivité et l'impersonnalité requises, ce qui, là encore, n'a pas toujours été respecté : des formules désignant le jury comme l'« aimable lecteur », le « courageux lecteur » ou le « correcteur très sagace » n'ont pas leur place dans une copie.

Le vocabulaire de l'analyse et l'orthographe doivent bien sûr être définitivement acquis. On peut s'étonner de trouver dans une copie, à plusieurs reprises, le mot « mémoires » accordé comme un féminin pluriel dans son sens littéraire, ou dans une autre, à trois reprises, le groupe nominal « la héroïne ». Des mots courants, comme « litote » ou « persanes », ont été mal orthographiés. Enfin, les noms propres doivent être écrits sans faute, que ce soit ceux des auteurs ou ceux des personnages. Théophraste a souvent fait l'objet d'orthographe fantaisistes. Ajoutons que la problématique est parfois le lieu de condensation des fautes de syntaxe et de logique : même à l'agrégation de grammaire, on voit des candidats ne pas maîtriser la syntaxe de l'interrogative indirecte. Si quelques fautes sont bien sûr tolérables dans une situation de concours, une relecture soignée est indispensable, sous peine de perdre en crédibilité.

Éléments pour une reprise

Plusieurs plans sont acceptables et la proposition ci-dessous s'appuie en grande partie sur les copies lues. Le jury n'attend pas du candidat un cheminement particulier. Si certains éléments lui semblent importants, il sait aussi se laisser agréablement surprendre par des perspectives originales.

Analyse et problématisation du sujet

La citation proposée, extraite d'un article assez récent d'Audrey Faulot, ne présentait pas de difficulté de compréhension et portait sur un élément essentiel de l'œuvre de Prévost : les enjeux de son dispositif narratif à la première personne et les modalités particulières de lecture qui en découlent. Comment *bien lire Histoire d'une Grecque moderne* était ainsi la question de fond. Impossible en effet de lire aujourd'hui le texte comme « une simple idylle délicatement racontée avec abandon et sincérité » (Schroeder, 1898, *L'Abbé Prévost, sa vie, ses romans*). À cette lecture naïve et passive, A. Faulot oppose une lecture active et à contre-courant, puisqu'il s'agit de lire « autrement ». Le sujet invite donc à un déplacement, voire à un renversement des habitudes des lecteurs de romans-mémoires : c'est moins dans le fond que dans la forme du texte, avec ses accidents et ses contradictions, que réside la vérité du texte, celle-ci changeant de nature puisque ce n'est pas la vérité historique qui importe au lecteur « moderne » de Prévost, mais la vérité du narrateur dont la subjectivité devient objet d'étude. S'éloignant d'une lecture courante de l'œuvre qui y voit une « énigme perpétuelle », pour reprendre les mots du narrateur à propos de Théophraste, A. Faulot affirme donc que l'émergence d'une vérité est possible à condition d'infléchir la lecture de l'œuvre, solution simple (« il suffit de... ») mais radicale. C'est en ce sens que l'erreur prend une « valeur nouvelle » : le texte opère un changement de paradigme épistémologique, quitte le terrain de la morale et du judiciaire pour le terrain de la subjectivité. Certaines copies ont très finement analysé le sujet et formulé ses enjeux. Un candidat souligne ainsi l'aspect « contre-intuitif » de la citation qui affirme la « productivité de l'erreur » : non seulement les contradictions, les mensonges et les erreurs ne font pas écran à la vérité, mais ils en deviennent paradoxalement les moyens. Une autre copie

analyse en ces termes le sujet : « La conséquence de cette mécanique particulière à la *Grecque moderne* est donc un double renversement du fonctionnement attendu dans un roman-mémoires. D'une part, les errements, les contradictions et les méprises du mémorialiste, loin de masquer la vérité, deviennent les moyens d'accès privilégiés, et peut-être uniques, à celle-ci, à cause de l'échec de la parole prétendument lucide à y parvenir. D'autre part, A. Faulot déplace la "vérité" que le lecteur doit trouver : celle-ci ne réside pas dans l'univers diégétique extérieur au mémorialiste, mais dans son intériorité, dans sa "subjectivité", autrement dit dans les sentiments qu'il éprouve et dans la manière dont ils conditionnent son appréhension du monde, érigée en objet d'étude pour le lecteur. »

De manière générale, l'expression en italique « *parlent pour lui* » et l'image clinique du texte comme « corps » à « étudier » n'ont pas été suffisamment commentées. Elles sont pourtant importantes et constituent d'éventuels leviers pour la discussion. En effet, elles suggèrent une forme d'autonomisation du récit par rapport au je narrateur, tout en mettant en jeu une ambivalence : parler pour quelqu'un, c'est le défendre, parler en son nom, mais cela peut aussi signifier parler à sa place, et donc contre lui. De même, « l'erreur » doit être définie dans son ambivalence dès l'introduction, puisqu'elle peut renvoyer aux erreurs involontaires du mémorialiste aveuglé par sa passion ou aux erreurs volontaires d'un narrateur peu fiable altérant la vérité, moins faillible que manipulateur, le texte devenant dès lors un témoignage de mauvaise foi. Il fallait enfin distinguer dans le concept vertigineux de « vérité » plusieurs niveaux : le réel historique (et donc les rapports entre les faits et la fiction), ce que le narrateur peut savoir de lui et des personnages, et ce que le lecteur peut savoir des personnages.

Pour problématiser le propos, on peut donc se demander si la perte de contrôle du récit par le narrateur, suggérée dans l'idée que les mémoires « parlent pour lui », ne résulte pas d'une stratégie discursive sciemment mise en œuvre par le mémorialiste, la subjectivité du mémorialiste apparaissant dès lors moins comme un objet d'étude qu'un écran supplémentaire. La restriction de la « vérité » à la « subjectivité » méritait aussi d'être soulignée dès l'introduction. La même copie que celle précédemment citée propose ainsi de poser le problème en ces termes : « La volonté affichée du narrateur de justifier ses actions ou son attitude ne perme[t]-elle [...] pas d'élargir le périmètre de la vérité au-delà de sa seule subjectivité, voire de requalifier ses erreurs en stratégie consciente, qui brouille plus qu'elle n'éclaire ? »

Développement

La première partie de la dissertation consiste à illustrer le propos dans son ensemble, à préciser et approfondir la perspective proposée par le sujet. Cette partie a été la plupart du temps réussie et les candidats ont manifesté une certaine aisance à abonder dans le sens de la citation. On pouvait donc dans le premier temps de l'exercice montrer qu'en condamnant d'entrée de jeu l'accès à une vérité historique et objective, le témoignage du mémorialiste contraint à abandonner la recherche d'une vérité factuelle, nécessaire à un jugement moral pourtant sollicité, au profit d'un savoir portant sur le fonctionnement de la subjectivité. Il s'agit donc de lire « autrement », de donner naissance à un « lecteur hyper-critique » (R. Demoris), engagé dans une généalogie de l'erreur et conduisant à la découverte d'une vérité paradoxalement tirée des erreurs enfermées dans le texte, les mémoires pouvant être envisagés comme un corps parlant.

Plusieurs candidats ont commencé judicieusement par analyser l'exorde du roman, qui forme avec les dernières lignes le cadre judiciaire du témoignage, par lequel le narrateur s'en remet aux lecteurs pour juger des apparences et départager les torts. Programmatique de ce lecteur vigilant et critique en ce qu'il sollicite dès les premières lignes l'activité herméneutique, l'étonnant pacte de lecture va pourtant à rebours de la *captatio* habituelle et de l'affirmation de

vérité des récits à la première personne. La « plume conduite par l'amour » forme d'emblée un texte fragmentaire et douteux, attirant l'attention du lecteur « mis en garde » sur ses failles. L'identité du narrateur et du personnage soumis à la passion rend impossible toute vision objective et tout témoignage véridique. D'emblée « suspect » par « la violente passion » qui l'anime encore et qui réduit à néant toute élucidation (rendue possible habituellement par la distance temporelle entre le *je* narré et le *je* narrant) et, partant, toute leçon tirée des événements passés, le mémorialiste infléchit ouvertement l'horizon d'attente du lecteur de mémoires : dans l'impossibilité de juger, celui-ci est en effet appelé à observer l'origine des erreurs du narrateur et à mener une enquête.

C'est ainsi qu'on peut comprendre le texte comme « corps » soumis à l'étude : c'est, précise une copie, « comme si le lecteur devenait le médecin à l'écoute de l'anamnèse de son patient ». Relevant de la clinique, voire de l'autopsie, l'image dit l'autonomisation du texte par rapport à l'énonciateur principal. Dès lors, l'intérêt du lecteur porte sur le fonctionnement du texte plus encore que sur ce que le narrateur nous dit : le livre est un « objet distinct de son producteur fictif, capable de révéler une vérité sur celui-ci », propose un candidat. L'« Avertissement », qui reprend le *topos* de la publication d'un manuscrit anonyme trouvé par hasard et celui, ovidien, du livre envoyé vers d'autres contrées, met en scène la manière dont le texte peut devenir objet de la critique du lecteur en échappant à son auteur : « Qu'il parte sous de si bons auspices, et qu'il ne doive son succès qu'à lui-même. » Dès lors, le texte dissocié du mémorialiste, en « par[ant] pour lui », peut parler *contre* lui ou *malgré* lui en révélant des erreurs signifiantes et constructives. Une « poétique du signe conçu comme symptôme » (A. Faulot) se déploie, et c'est le « paradigme indiciaire³ », pour reprendre la formule de Carlo Ginzburg, qui domine la lecture du roman-mémoires : il s'agit pour le lecteur d'enquêter, de chercher les traces, les signes, les détails, les indices, d'inférer une vérité à partir des effets, comme le font les médecins, les policiers, les chasseurs et les critiques d'art. L'analyse du simple adverbe « peut-être », par exemple, en dit long sur la jalousie du narrateur et la manière dont il construit une image biaisée de la jeune Grecque⁴. Ainsi, dans la phrase : « Elle sortait des bras de Chéiber après avoir été dans ceux d'un autre Turc, et *peut-être* d'une multitude d'amants qu'elle lui avait déguisés » (p. 95), l'adverbe (que nous soulignons) marque implicitement le passage d'une hypothétique factualité aux fantasmes hyperboliques de la jalousie. La syntaxe remarquable que revêt parfois la phrase de Prévost, « phrase labyrinthe » selon J. Sgard, mime ainsi la disposition du mémorialiste au moment de l'écriture, encore plein de ce « fatal poison » qu'est la passion, mais aussi les méandres dans lesquels il veut intentionnellement perdre son public : certaines copies l'ont fort bien analysée.

S'il y a une « valeur nouvelle » attribuée à l'erreur, c'est donc que cette dernière devient une étape plus qu'un obstacle dans la construction d'un savoir. Le témoignage, avec ses erreurs et ses contradictions, ne permet pas l'émergence de *la* vérité, mais bien d'*une* vérité sur le narrateur et sur le fonctionnement d'une subjectivité qui imprègne le récit. Ainsi ce n'est pas tant ce que dit le narrateur, mais le narrateur lui-même qui devient objet d'étude et de savoir, soumis au regard scientifique du lecteur dont l'intérêt se déplace, en quelque sorte, de l'accusée vers le procureur. La scène de gratitude de Théophé envers son libérateur (p. 71), fondée sur un malentendu, permet par exemple de saisir comment la mauvaise compréhension d'une situation vient nourrir la connaissance que le lecteur peut avoir du mémorialiste dans sa subjectivité. Selon l'éducation qu'elle a reçue, Théophé exprime sa reconnaissance en

³ Carlo Ginzburg, « Signes, Traces, Pistes – Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, Paris, Gallimard, 1980, n° 6, p. 3-44.

⁴ Voir la remarque de Nicolas Fréry, « Prévost et les pièges de la lecture : comment lire l'*Histoire d'une Grecque moderne* ? », *Revue des littératures et des arts*, 2023, 25, p. 4.

prodiguant à son sauveur des caresses tant verbales que physiques, ce que l'ambassadeur, pourtant familier des mœurs turques, va interpréter comme de l'amour, reprochant plus tard à la jeune fille son manque de fidélité, alors même qu'il ne s'agit que de manifestations étrangères et codifiées de la gratitude.

Histoire d'une Grecque moderne opère ainsi « une métamorphose de la scène judiciaire qui sous-tendait les Mémoires : le lecteur y gagne moins une position de juge que d'enquêteur, et le mémorialiste y joue moins le rôle d'un témoin qu'il ne s'offre comme objet d'étude » (A. Faulot). Toutefois la lecture « autre » proposée par A. Faulot maintient le lecteur dans une perspective heuristique, problématique si elle est conditionnée par le mémorialiste lui-même. L'erreur peut-elle être un matériau légitime alors même que le narrateur est non seulement faillible, mais manipulateur ? Peut-on réduire la vérité à une compréhension des mécanismes de la subjectivité ?

La deuxième partie a davantage posé problème aux candidats, qui ont éprouvé pour certains des difficultés à proposer de véritables éléments de contestation. Beaucoup ont toutefois bien montré qu'un doute généralisé conclut peut-être l'expérience de lecture d'*Histoire d'une Grecque moderne*, bien plus que l'acquisition d'une vérité, de quelque nature qu'elle soit. Il peut ainsi sembler inopérant de voir dans l'erreur une « valeur nouvelle » et dans le témoignage l'objet d'un savoir alternatif, le « corps » se déroband à « l'étude » et la lecture ne gagnant qu'en opacité.

L'analyse de la subjectivité est tributaire des orientations déterminées par le narrateur, qui non seulement est faillible, mais peu digne de confiance (*unreliable*) et trompant volontairement son lecteur dont l'activité est ainsi conditionnée. Produit de choix narratifs, le texte dans cette perspective manifeste des lacunes et des contradictions qui brouillent la réception et ne permettent pas la construction d'une vérité, même subjective. Le narrateur, refusant par exemple ouvertement une description du sérail qui aurait procuré du plaisir à un lecteur amateur d'orientalisme littéraire, ordonne le récit à son seul « dessein » et considère comme « inutile[s] » les détails d'une telle description. La mort expéditive de la jeune Grecque ou les raisons du rapatriement du diplomate présentent des dissimulations et des ellipses qui font de la lecture une expérience déceptive plus qu'une enquête dynamique, la frustration du narrateur se déplaçant inmanquablement vers son lecteur. Ce dernier, manipulé, évolue dans le « terrain miné » du texte (J. Rousset), en multipliant les interprétations sans pouvoir trancher. Plusieurs copies se sont appuyées sur un exemple de contradiction commentée notamment par É. Leborgne⁵. Comment comprendre les « parties d'amour » organisées par le narrateur à Oru, alors même qu'il affirme au début de son témoignage « préférer une vie tranquille à des plaisirs si pénibles » ? Une part de la critique y a vu une négligence de romancier là où, avec É. Leborgne, on peut envisager des ressorts psychologiques plus obscurs, que la mention de « ces parties d'amour » libertines soit une « gasconnade » d'homme blessé dans sa virilité ou objet de déni dans les premières pages pour se faire mieux voir du lecteur. Que faut-il lire dans l'adverbe « languissamment », qui rend ambivalente l'attitude de Théophé « se jetant sur le sofa », sujette à l'affliction ou objet de désir de la part d'un narrateur qui parle sans cesse le langage des sentiments alors même qu'il est dévoré par le désir ? Quel jugement pourrait enfin bien avoir le lecteur face à un mémorialiste affirmant n'agir que pour « l'honneur et la générosité » (p. 67), exhortant le public à « juger s'[il] avai[t] bien placé [s]on estime et [s]a tendresse » mais manifestement pervers, envisageant « quelque agrément » dans l'annonce qui sera d'abord faite à Théophé d'un changement de maître et non d'une libération ? (p. 64)

⁵ Érik Leborgne, « L'Orient vu par Prévost dans *Histoire d'une Grecque moderne* : l'ambassadeur et l'eunuque », *Dix-huitième Siècle*, n° 29, 1997, p. 449-464.

Transformer en vérité le « matériau » de l'erreur s'avère enfin d'autant plus délicat que la focale est centrée sur la psyché du narrateur selon un « centralisme autobiographique » analysé par J. Rousset dans *Narcisse romancier*, la subjectivité propre aux autres personnages semblant inaccessible au lecteur. La plupart des personnages secondaires sont conçus comme des doubles du mémorialiste ou des « personnages miroirs » et ne renvoient en fin de compte qu'à ce dernier. Synèse, frère et amant, rappelle ainsi le statut de l'ambassadeur et la nature incestueuse de son désir, à la fois « père » et amant malheureux, tandis que le Sélictar, rival et ami, lui fait prendre conscience de son désir physique. Quant aux récits enchâssés, qui pourraient apparaître comme des dispositifs permettant des variations de points de vue, ils complexifient plus qu'ils n'éclairent, chacune de ces voix usant des leurres du récit à la première personne et des préjugés qui sont les siens. Théophé elle-même n'est pas sans contradiction, par sa « violente inclination » pour le comte de M. Q. à Livourne qui rompt avec ses principes, et dans « son adhésion paradoxalement voluptueuse aux principes d'une morale et d'une sagesse austères » (É. Leborgne).

Ainsi Théophé est destinée à demeurer une « énigme perpétuelle » et le roman voué à ne pas conclure, voire à proclamer un constat d'échec de la logique interprétative et de la démarche heuristique. C'est donc le « triomphe d'une subjectivité instable et mouvante, inatteignable dans ses fluctuations » que consacre le roman, comme le formule une copie qui n'hésite pas à rapprocher de Nietzsche le relativisme de Prévost en soulignant l'étonnant obscurcissement du texte en plein siècle des Lumières. La subjectivité ne peut être « étudiée » mais elle est suggérée par diffraction bien plus que par dévoilement. Une autre copie évoque ainsi « la résistance de Théophé à toute essentialisation » et la difficulté à unifier dans un seul et même personnage cohérent des aspects successifs et contradictoires. De ce point de vue, on peut souligner avec F. Pruner combien Prévost peut annoncer la conception proustienne du personnage et du temps en envisageant le sujet de façon plurielle et renouvelée⁶.

On pouvait en troisième partie examiner à nouveaux frais l'énoncé du sujet et voir à quelles conditions « lire autrement » était possible en donnant une « valeur nouvelle » à l'erreur, afin de ne pas en rester à une suspension du jugement et à un doute hyperbolique qui rendrait vain tout récit. *Bien lire Histoire d'une Grecque moderne* consisterait en dernière instance à « déjouer la modalité de lecture construite par le dispositif et escomptée par le narrateur » (N. Fréry). Si la démarche heuristique reste programmée par le texte et contraint le lecteur à tomber dans des pièges, on peut toutefois voir que les erreurs et les mensonges du mémorialiste mettent avant tout en évidence le fonctionnement du texte et une « vérité fictionnelle » (D. Dumouchel). Plus que l'étude de la subjectivité des personnages, c'est la singularité du texte littéraire et sa réflexivité remarquable qui font de « l'histoire » de Théophé une histoire éminemment « moderne ». La rébellion du lecteur, amené à se dissocier du destinataire programmé dans le texte, l'amène à interroger la fabrication du roman et le fonctionnement de sa lecture à partir des erreurs du mémorialiste et des « accidents » du texte. La réflexion pouvait ainsi s'achever sur la valeur méta-littéraire du texte, l'œuvre de Prévost mettant en crise le genre entier des mémoires : quelques copies l'ont tenté avec plus ou moins de succès.

La « vérité fictionnelle » du texte réside dans ce que le texte dit du récit lui-même, plus encore que du narrateur. S'il y a « étude de la subjectivité par le lecteur », c'est en tant que l'écriture transforme le sujet (et pas uniquement l'inverse). Comme le montre A. Faulot dans le même article, il y a deux diégèses concurrentes : les faits rapportés mais aussi ce que l'écriture fait au

⁶ Francis Pruner, « Psychologie de la Grecque moderne », in *L'Abbé Prévost : actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20 et 21 décembre 1963*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1965, p. 139-146.

narrateur, sa transformation dans le temps. La rédaction apparaît dès lors comme « une aventure à part entière » et l'intrigue porte essentiellement sur la fabrique du témoignage. On peut ainsi s'interroger sur les raisons qui poussent le mémorialiste à raconter deux fois la scène au cours de laquelle, à Oru, Théophé repousse Ferriol. L'événement est raconté une première fois puis remémoré peu de temps après, une fois le narrateur couché. Plutôt que de corriger son erreur de jugement – il avait pris pour les signes d'une passion naissante les marques de reconnaissance de la jeune Grecque –, il extrapole la réaction de Théophé, qualifiée de « reste du vieux Chéribert » et de « jeune coquette », pour voir dans l'ancienne esclave une manipulatrice. Ce passage introspectif révèle ainsi la façon dont s'élaborent les biais et les erreurs du mémorialiste en lieu et place de l'élucidation attendue. A. Faulot souligne « l'ampleur d'une logique subjective qui fonctionne à rebours de la logique historique : les sentiments prospèrent à mesure que les événements qui les ont causés s'éloignent dans le temps ».

Les mémoires de l'ambassadeur servent ainsi de support à une réflexion du romancier sur le récit et les lois de sa production : la seule vérité, dès lors, qui émerge des erreurs et des contradictions, est littéraire et scripturale. J.-P. Sermain⁷ montre ainsi comment les quatre récits biographiques enchâssés mettent en évidence les mécanismes narratifs en présentant des modèles possibles. Le « savoir » qui en émerge, pour un lecteur attentif, est que le récit varie en fonction du locuteur, c'est-à-dire aussi en fonction de ses préjugés et des effets escomptés, et qu'il obéit toujours à des conventions et à des biais. Ces récits se caractérisent en outre tous par leur autonomie, leurs épisodes pathétiques et leurs rebondissements, dans la tradition des épisodes romanesques : cette intertextualité, à la limite de la parodie, est sans doute pour le romancier l'occasion d'adopter une distance à l'égard de ses propres pratiques romanesques et de ses modèles génériques. Le roman est tout entier saturé de *topoi* et de stéréotypes. Il est ainsi parcouru par un dispositif ironique par lequel l'auteur s'adresse, au-delà du narrateur, à son lecteur qui se distingue du destinataire imposé par le texte.

Si le lecteur « moderne » éprouve la nécessité de lire « autrement », c'est-à-dire de *bien* lire, c'est donc d'abord par rébellion avec le programme imposé par le narrateur en ouverture. La clé d'une lecture rebelle n'est pas là où on l'attend : non dans le pacte qui ouvre spectaculairement l'histoire mais dans ce que nous dit peut-être la discrète mise en abyme de la lecture par l'intermédiaire du personnage de Théophé. Comme le montre N. Fréry, les lectures austères imposées par Ferriol à la jeune Grecque, bien loin de servir sa cause, se retournent contre lui, devenant le « rempart » de la jeune fille contre les désirs de son libérateur. Les leçons d'une lecture ne sont jamais prévisibles et *Histoire d'une Grecque moderne* illustre la manière dont le programme de lecture imposé peut être déjoué aussi bien par Théophé que par le lecteur.

En somme, l'incertitude érigée en système et la réduction de l'« histoire » à la somme des tentatives vaines de l'ambassadeur pour trouver du sens dans les événements mettent en cause le genre des mémoires et interrogent toute une production littéraire de manière particulièrement réflexive. La responsabilité des significations possibles de l'œuvre revient en fin de compte au lecteur : cet éloge de l'esprit critique inscrit bien dans les Lumières, malgré son scepticisme, le texte de Prévost.

⁷ Jean-Paul Sermain, « L'Histoire d'une Grecque moderne de Prévost : une *rhétorique de l'exemple* », *Dix-huitième Siècle*, n° 16, 1984, p. 357-367.

Thème latin

Rapport établi par

Christian Nicolas
Professeur à l'université Lyon III

Au lecteur

Deux écoliers allaient ensemble de Peñafiel à Salamanque. Se sentant las et altérés, ils s'arrêtèrent au bord d'une fontaine qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. Là, tandis qu'ils se délassaient après s'être désaltérés, ils aperçurent par hasard auprès d'eux, sur une pierre à fleur de terre, quelques mots déjà un peu effacés par le temps, et par les pieds des troupeaux qu'on venait abreuver à cette fontaine. Ils jetèrent de l'eau sur la pierre pour la laver, et ils lurent ces paroles castillanes : « Ici est enfermée l'âme du licencié Pierre Garcias ». Le plus jeune de ces écoliers, qui était vif et étourdi, n'eut pas achevé de lire l'inscription, qu'il dit en riant de toute sa force : « Rien n'est plus plaisant ! Ici est enfermée l'âme !... Une âme enfermée !... Je voudrais savoir quel original a pu faire une si ridicule épitaphe. » En achevant ces paroles, il se leva pour s'en aller. Son compagnon, plus judicieux, dit en lui-même : « Il y a là-dessous quelque mystère ; je veux demeurer ici pour l'éclaircir ». Celui-ci laissa donc partir l'autre, et, sans perdre de temps, se mit à creuser avec son couteau tout autour de la pierre. Il fit si bien qu'il l'enleva. Il trouva dessous une bourse de cuir qu'il ouvrit. Il y avait dedans cent ducats, avec une carte sur laquelle étaient écrites ces paroles en latin : Sois mon héritier, toi qui as eu assez d'esprit pour démêler le sens de l'inscription, et fais un meilleur usage que moi de mon argent. L'écolier, ravi de cette découverte, remit la pierre comme elle était auparavant, et reprit le chemin de Salamanque avec l'âme du licencié.

Ad lectorem

Duorum olim alumnorum aliquorum, qui una Compleutica Salmanticam iter facientes, defatigati sitientesque, apud fontem aliquem quem obuiam inuenerunt steterunt, ubi, dum siti satiata se recreant, forte apud se in lapide paene humo obruto iam paulum et aeuo et pecudum pedibus, quae ad illum fontem potum adducebantur, deleta pauca uerba uiderunt, pauca aqua in lapidem sparsa ad lauandum, illis Hispanico sermone scriptis uerbis lectis : « Hic inclusus est Petri Gratti doctoris animus », iunior, qui alacer et inconsultus fuit, uix perlectis uerbis, maximo cachinno : « nihil, inquit, uidi facetius ! Hic inclusus est animus... animumne inclusum ! Scire uelim quisnam tam ridiculum titulum scripserit », ac, dum haec uerba dicit, abitum surrexit. At eius comes, qui fuit prudentior, cum secum reputauisset aenigma aliquod illis uerbis inesse quod uellet illic manere ut solueret, alterum abire siuit et sine ulla mora cultello suo circa lapidem ita fodere conatus ut eum sustulerit sub quo culleum inuenit in quo aperto erant centum nummi itemque charta aliqua ubi illa Latine inscripta erant uerba : « Esto mihi heres quisquis tam urbanus fuisti ut quid significet ille titulus inuenias et melius quam ego mea pecunia utere », ualde gaudens quod illud repperisset, lapide qualis erat antea imposito, rursus uiae ad Salmanticam, doctoris animum habens, se commisit.

Commentaires sur l'épreuve :

17 candidats ont subi l'épreuve. Une seule personne n'a pas joué le jeu et s'est contentée de recopier l'énoncé et a reçu la note de 0,5. Hormis ce cas, les copies restantes ont saisi leur

chance et le jury a la satisfaction de constater que toutes les copies sont complètes et que le temps imparti a été suffisant pour toutes et tous.

Les notes s'échelonnent de 0,5 à 17,5 ; la moyenne s'établit à 8,12 et la médiane est à 8. Il y a deux très bonnes copies, plusieurs tout à fait convenables et sept copies (soit près de la moitié des candidats ayant réellement composé) ont obtenu la moyenne. Il y a aussi quelques copies faibles, chez qui la relecture n'a pas réussi à éliminer trop de barbarismes, notamment.

Parmi ces erreurs, signalons-en, parmi beaucoup, quelques-unes qui relèvent d'une analyse morphologique déficiente en latin et/ou en français. Par exemple « après s'être désaltérés », verbe pronominal à sens réfléchi, pour lequel la présence de l'auxiliaire *être* est de mise, semble interprété comme un passif, d'où des rendus comme **sititi*, un participe manifestement passif pour ce verbe actif intransitif. La forme n'existe pas, pas plus qu'elle n'existerait pour **exitus* « étant sorti », par exemple. Seul un verbe déponent (*egressus* par exemple) dispose de cette faculté d'exprimer un passé au participe de sens actif. Cette tendance à la confusion des voix entre les deux langues a déjà été relevée dans des rapports précédents. Dans le même ordre d'idée, un tour comme **sitim expleti* semble signifier « ayant étanché leur soif » : qu'on se le dise, il n'existe pas de participe parfait actif et une forme en *-tus* devra toujours avoir le sens passif ou provenir d'un verbe déponent (ce que n'est pas *expleo*).

Parmi les solécismes, on notera (ici encore l'erreur est récurrente) la tendance à ne pas accorder au neutre ce qui doit l'être. Pour « rien n'est plus ridicule », il est impossible (sauf un sujet *res* exprimé, par exemple) d'écrire le masc. ou fém. *ridiculior* (qui d'ailleurs n'est pas attesté : on trouverait *magis* avec le positif *ridiculus*) : il aurait fallu *ridiculus* ou, en l'espèce, *magis ridiculum*.

Autre point d'achoppement fréquent, sur lequel il est indispensable de se mettre au clair : la question du réfléchi et du non-réfléchi. Soit l'énoncé « Son compagnon, plus judicieux, dit en lui-même » : autant « dit en lui-même », si on le traduit littéralement, laisse attendre un réfléchi, avec un complément co-référent du sujet de la même proposition (ici la principale), autant « son » compagnon relève de l'anaphorique : il s'agit du compagnon de celui qui n'est pas actuellement le sujet de la proposition en cours... Donc **suus comes* (réflexe de locuteur d'une langue romane) est impossible et nous invitons les candidats à s'alerter eux-mêmes au moment d'écrire une forme de *suus* au nominatif : réfléchi indirect ? pas ici, nous sommes dans la principale ; emploi forcé de *suus* ? rien ici ne le justifie. Donc il fallait bien *eius comes* ou *Cuius comes* avec relatif de liaison.

En règle générale, on observe une tendance (probablement naturelle) à franciser son latin ; le tour français reste prégnant dans l'esprit du traducteur : après tout, c'est ce qu'on observe dans les possessifs de troisième personne rendus trop systématiquement par une forme de *suus* sans prise en compte de la règle latine. Mais c'est ce qui s'observe aussi dans les accords de genre : si le terme français est féminin (« une pierre »), on tend à projeter le même genre sur *lapis*, qui est masculin.

Le jury engage donc les candidats à s'entraîner au mieux à cet exercice du thème latin, artificiel à bien des égards, mais qui donne un aperçu utile de la connivence plus ou moins grande du candidat avec la langue latine. Pour les candidats, qu'on sait de plus en plus nombreux, qui ne passent pas par une préparation universitaire en présence ou à distance (lesquelles sont de plus en plus rares), la lecture de vrais textes classiques, façon petit latin, reste un bon moyen de tenir son français à distance de son latin, si l'on peut dire.

Commentaires sur l'énoncé :

Titre : Le titre s'apparente moins à une dédicace (qui relèverait du datif, *Lectori*) qu'au texte liminaire qui apparaît au seuil des lettres que s'échangent les Romains. De fait, cette préface prend l'allure d'une missive dans laquelle le destinataire apparaît nommément désigné dans le

corps de la lettre (« ami lecteur »). Dans la correspondance de Cicéron, le destinataire s'exprime au moyen de *ad* + acc. (type *Ad Atticum* ou le générique *Ad familiares*). D'où *Ad lectorem*. Ne surtraduisons pas en choisissant d'ajouter un déterminant (« À **mon** lecteur » ? « À **son** lecteur » ?) : en règle générale, le titre à traduire de l'exercice n'émane pas de la même auctorialité que le corps du texte. La situation d'énonciation laisse donc attendre « à son lecteur » (« <ce que Lesage écrit> à son lecteur ») mais, comme l'indique la référence en fin d'énoncé, *Au lecteur* est précisément le titre que Lesage a donné à ce texte liminaire du *Gil Blas*. Pour lui, c'est donc bien « à mon lecteur », en sorte que pour nous cela pourrait bien être aussi le cas, si l'on admet que ce titre (du thème) fait déjà partie du texte de Lesage. Le plus prudent est néanmoins de ne pas prendre de risque et de se contenter d'un vague *Ad lectorem*.

Technique de traduction d'un récit :

Un récit français se fait d'ordinaire par des phrases courtes enchaînées en asyndète. C'est le cas ici. Le latin, qui n'aime pas les asyndètes ni les phrases courtes, d'ailleurs, procède en général par grands paquets d'informations. Par exemple dans le récit que Cicéron fait de l'anneau de Gygès (*Off.* 3, 38), voici comment il procède :

Hinc ille Gyges inducitur a Platone, qui cum terra discessisset magnis quibusdam imbribus, descendit in illum hiatus aeneumque equum, ut ferunt fabulae, animadvertit, cuius in lateribus fores essent quibus apertis corpus hominis mortui uidit magnitudine inusitata anulumque aureum in digito quem, ut detraxit, ipse induit (erat autem regius pastor), tum in concilium se pastorum recepit. etc.

La même phrase regroupe plusieurs actions qui pourraient faire l'objet d'autant de phrases distinctes en français : l'action présentée comme principale de ce début de récit est *recepit* (dernier mot) et toutes les autres (*qui cum discessisset descendit etc.*) sont présentées dans des subordinées ou des subordinées de subordinées ; abondance notamment de propositions relatives enchâssées : *aeneum equum (...)* *cuius in lateribus fores essent quibus apertis uidit (...)* *anulum quem (...)* *ipse induit...*

Tâchons de procéder de même, en regroupant les phrases jusqu'à trouver les verbes qui fournissent une action primordiale sur le plan narratif. Il semble qu'il y a deux mouvements en tout dans le texte : 1. situation spatio-temporelle et réaction du premier écolier jusqu'à son départ (comme dans le récit de Gygès, où les données initiales sont mêlées aux actions de Gygès jusqu'à son départ pour le conseil) ; 2. réaction du second écolier, avec ses actions, sa trouvaille et son départ. Le récit peut donc occuper deux phrases en tout et pour tout, dès lors que de nombreuses actions évoquées sont considérées comme périphériques de l'action principale : « il s'en alla » (et ce, dans chacune des deux phrases ainsi constituées). Comme dans l'épisode de Gygès, le jury exploitera des enchâssements de relatives.

Si l'on ne procède pas ainsi, en préférant des phrases courtes à la française, on s'expose : 1. à un décalque phraséologique maladroit ; 2. à l'obligation de relier entre elles toutes les phrases courtes par des mots de liaison, sachant qu'« alors » ou « ensuite » ne sont pas authentiquement des liens logiques, qu'il sera difficile de trouver mieux que ces repères chronologiques et qu'on ne peut pas utiliser autant que de besoin le relatif de liaison...

Premier mouvement : l'écolier vif et étourdi

La focalisation, dans ce premier mouvement, sur le premier écolier de la fable impliquera d'en faire le sujet de la principale, donc le sujet du verbe « il se leva pour s'en aller ». Mais, pour autant, il n'en faut pas moins traduire les segments dans l'ordre où on les trouve. Le début « Deux écoliers » (qui fixe les personnages du récit) doit tenir compte de la suite : faisons-en donc un génitif partitif décrivant le groupe dont on va extraire, le moment venu, l'élément « le plus jeune », futur sujet de la phrase. Il en résulte tout de suite un petit piège : puisqu'il s'agit du

plus jeune des deux écoliers, c'est non pas le superlatif relatif qu'il faut utiliser mais le comparatif, qui est de mise quand l'ensemble est constitué de deux éléments. C'est l'exemple *validior manuum* (et non pas *validissima*) car, en règle générale, on n'a que deux mains. Ici donc, « le plus jeune » relèvera du comparatif *iunior*.

Une fois précisé ce groupe de « deux écoliers » (qu'on peut faire accompagner du déterminant *aliqui* et de l'adverbe *olim*, de nature à caractériser le genre narratif, type « il était une fois »), il faut trouver le moyen de faire des expansions jusqu'au moment où il faudra enfin mettre en relief *iunior*. Une expansion possible est de type circonstanciel (« deux écoliers, alors qu'ils faisaient route etc. »), mais cela conviendrait mieux à une phrase dans laquelle « les deux écoliers » serait le sujet de la phrase (*Duo olim alumni aliqui, cum iter facerent etc.*), dans la mesure où cette prolepse du nominatif signale que nous avons commencé la principale, qu'on l'interrompt immédiatement avec un groupe de circonstancielle, mais que le nominatif du départ est en facteur commun avec le verbe de la circonstancielle : *Caesar, quoniam intellexerat* (où, implicitement, le sujet d'*intellexerat* ne saurait être que *Caesar*). Si l'on commence par un génitif *Duorum alumnorum*, on a le sentiment qu'il faut affecter un sujet à la circonstancielle (*Duorum alumnorum, cum ei illi iter facerent...*) et la chose paraît mal dite. Du coup la meilleure expansion reste une relative dont *duorum alumnorum* sera l'antécédent ; et c'est le pronom relatif lui-même qui se chargera d'indiquer la fonction sujet dans l'expansion : *Duorum alumnorum qui iter faciebant...* Si l'on veut compléter toute l'expansion, cela donnerait, en français, une reformulation de ce type (en allant à l'essentiel) : « de deux écoliers qui, voyageant, fatigués et assoiffés, s'arrêtèrent auprès d'une source qu'ils trouvèrent, où, tout en se reposant, la soif étant étanchée, près d'eux sur une pierre ils virent des mots à demi effacés par les pieds des bêtes qu'on amenait là, de l'eau ayant été jetée, ces mots ayant été lus : [...], le plus jeune dit ceci et s'en alla ».

Dans la foulée, attention à l'expression du lieu : « de *Compleutica* à *Salmantica* » constitue un double complément local, l'un relevant de *unde* et l'autre de *quo*. Or on a affaire à des noms de villes : il faut donc l'ablatif seul et l'accusatif seul, respectivement. L'usage de prépositions fait solécisme. De fait, on a l'indication du point de départ et du point d'arrivée précis de ce voyage. À cet égard, distinguons le cas de figure de cette première ligne de celui de la fin du récit (« <il> reprit le chemin de Salamanque »). Dans ce deuxième cas on peut tout à fait admettre le tour prépositionnel *ad Salmanticam*, car c'est la route qui est ainsi qualifiée : il s'agit de la route en direction de *Salmantica*, sur laquelle on trouvera de nombreuses étapes possibles. « Il repartit en direction de Salamanque » et non pas, précisément, « il alla à Salamanque » (sans préposition, dans ce cas). Avec *uia* on peut dire *uia ad Salmanticam* (« la route qui se dirige dans la direction de S. »), où *ad* ajoute à l'accusatif une nuance d'approximation : car on n'est pas obligé d'aller jusqu'à ce terminus et on peut très bien envisager *Salmantica* comme un repère relatif et non comme le point final du voyage. Si on a un doute sur l'expression à utiliser pour « il reprit le chemin de Salamanque », alors on peut rentrer dans le cadre général d'expression du lieu avec des noms de villes et écrire *uia <m> qua itur Salmanticam*, « la route par laquelle on va à Salmantica », en décalquant *propter ipsam uiam qua Assoro itur Hennem* (Cic., *Verr.* 4, 96), « la route même par laquelle on va d'Assorum à Henna » : là, l'absence de préposition est pleinement régulière.

Attention à bien utiliser les **temps des verbes** : distinguons bien, dans les reformulations préparatoires qu'on peut faire du texte originel, un aspect comme celui qu'on a dans « les bêtes qu'on **venait** abreuver à cette fontaine » ou dans « les paroles qui **étaient écrites** en castillan » (ou plus bas, dans le deuxième mouvement, « sur laquelle **étaient écrites** ces paroles en latin »). Le français semble avoir de l'imparfait dans les deux segments, mais c'est fallacieux. « Venait » est un authentique imparfait, impliquant répétition ; mais « étaient écrites » est un pur achevé, qui va relever du plus-que-parfait latin. Écrire *adductae erant* implique qu'on a cessé

d'y amener les bêtes : il faut *adducebantur* ; écrire en revanche *scribebantur* implique qu'on était en train de les écrire : il faut *scripta erant*, littéralement « étaient en situation d'avoir déjà été écrits ».

On dira la même chose du tour « Ici **est enfermée** l'âme... » : on peut, dans certains cas, être amené à le traduire par un présent, s'il s'agit d'exprimer que le procès est en cours (« on est en train de l'enfermer ») ou répétitif (« c'est ici qu'on enferme habituellement... »). Mais ici on est dans le perfectif et il faut préférer le parfait au présent.

De même pour l'imparfait de caractérisation de personnage (« qui était vif et étourdi », « <qui était> plus judicieux »), le latin a tendance à préférer le parfait (cf. Cic., *Off.* 3, 1, *Cato, qui fuit eius fere aequalis* ; *Tusc.* 1, 3, *Qui fuit maior natu quam Plautus et Naeuius*, etc.).

Il y a plusieurs **expressions finales** dans le texte : « pour la laver », « qu'on venait **abreuer** », « pour s'en aller », « pour l'éclaircir ». On peut ne pas faire de variation et utiliser toujours la même structure. Si l'on prend *ut*, il faut appliquer la concordance (au passé, en l'espèce). Si l'on prend *ad* et le gérondif, il faut se souvenir de l'obligation de remplacement par l'adjectif verbal en cas de présence d'un COD (« pour l'éclaircir », donc *ad eam illustrandam* si l'on a choisi un substantif féminin). Disons aussi que l'on peut faire usage du tour en facteur commun et ne pas répéter le COD s'il est déjà exprimé dans un segment supérieur (« sur la pierre pour **la** laver ») : dans ce cas, le gérondif est requis (*in ea ad lauandum*, si l'on a choisi un féminin pour traduire « pierre », meilleur que *in ea ad eam lauandam*). Mais le plus sûr reste de mettre en conformité toutes les règles, si on le peut, et de choisir un mot masculin ou neutre singulier, dont l'adjectif verbal est précisément homonyme du gérondif : ici c'est facile, puisque *lapis* est masculin et *saxum* neutre : donc *in eo* (= *saxo* ou *lapide*, selon le contexte antérieur) *ad lauandum*. Troisième expression possible du but ici, en au moins deux occasions : le supin, qui n'est compatible qu'avec des verbes de mouvement. Or la situation est bien représentée : « se leva pour partir » (un verbe comme *surgo* est assimilable à un verbe de mouvement), « ils jetèrent de l'eau pour la laver » (trop risqué : action plutôt que mouvement) et « qu'on venait abreuer ». Profitons-en : les troupeaux *potum adducebantur*, le plus jeune *abitum surrexit*.

Il y a également plusieurs **discours rapportés** : le texte de l'épithaphe et le commentaire du jeune écolier, tous les deux au style direct. Laissons-les en l'état. Pour le premier, tâchons d'imiter le style funéraire. *Hic iacet* est plaisant mais ne traduit pas très bien l'idée d'enfermement, qui s'impose vu les circonstances. C'est d'ailleurs cette phraséologie bizarre qui suscite la moquerie du jeune homme. Donc *Hic inclusus est* (au parfait pour les raisons d'aspect décrites à l'instant). Pour la moquerie, il y a une difficulté spéciale : le jeune homme, dans son propre discours direct, cite une partie de l'épithaphe (donc un discours dans un discours), et ce de deux façons distinctes : citation pure (« Ici est enfermée l'âme ») puis retour métalinguistique sur ce segment (« une *âme*, *enfermée* !). Il est cohérent de réutiliser le texte de l'épithaphe tel quel dans le premier cas, au style indirect dans le second (avec une inversion des deux termes repris). En l'occurrence, utiliser le style indirect pour un segment purement nominal, mis en connotation autonymique, revient à le mettre à l'accusatif, qu'on peut tout à fait justifier comme un accusatif exclamatif ; on peut même, du coup, l'accompagner de la particule enclitique *-ne* (*Hic inclusus est animus... animumne inclusum !*) à la manière de Cicéron (*Verr.* 5, 62) : *huncine hominem ! huncine inprudenciam, iudices, hanc audaciam !*

Deuxième mouvement : l'écolier prudent

La liaison de phrase relève de l'opposition : « Son camarade, quant à lui ». Donc *autem* ou *At*. Nous mettrons le focus sur le second écolier en en faisant le sujet de la phrase. Comme dans le premier mouvement, nous tirerons cette phrase jusqu'à avoir traduit « reprit le chemin de Salamanque ». Le noyau minimum de cette phrase sera « son compagnon reprit le chemin de Salamanque », toutes les autres actions étant subordonnées à celle-ci : « son compagnon,

après avoir pensé quelque chose, le laissa partir et, ayant entrepris de creuser autour jusqu'à soulever la pierre sous laquelle il trouva une bourse dans laquelle ouverte étaient cent ducats et une carte sur laquelle était écrit cela, tout content d'avoir trouvé cela, la pierre ayant été replacée, reprit le chemin de Salamanque ».

Signalons un point à propos de l'**ablatif absolu** susceptible d'être utilisé par exemple pour « la pierre ayant été replacée ». Il ne faut pas que le sujet ait une autre fonction dans la phrase, dit la grammaire. Précisons : il ne faut pas que cette fonction éventuelle apparaisse dans une proposition hiérarchiquement supérieure. On ne pourrait donc pas l'utiliser s'il fallait dire « la pierre ayant été replacée, il **la** recouvrit de terre ». Le peut-on ici ? L'apparition du mot *pierre* et de ses représentants (« autour de la pierre », « il l'enleva », « il trouva dessous <la pierre> ») se fait-elle dans une proposition hiérarchiquement supérieure ? En fait non : la première fois, il en est fait mention dans un groupe participial apposé (*conatus* « ayant entrepris de creuser autour de la pierre »), qui s'apparente à une subordonnée, puis ensuite on en refait mention dans une consécutive puis dans une relative. On ne peut donc pas dire que *lapide imposito dépende* d'une quelconque de ces précédentes propositions, dans la mesure où il s'accroche directement sur la principale « il prit le chemin de Salamanque ». Mais pour éviter tout risque, on pouvait remplacer cet ablatif absolu par une proposition en *postquam* par exemple.

Dans ce segment aussi on trouve deux **discours rapportés** : paroles de l'écolier (une courte phrase) et testament de Pierre Gracias, au style direct dans les deux cas. On a toujours intérêt à laisser les choses en l'état à l'égard des discours. Le testament, au style direct, a intérêt à imiter le style juridique. C'est l'occasion d'utiliser l'impératif futur, habituel dans les lois : *esto mihi heres*, « sois pour moi héritier », et la relative indéfinie en *quisquis*, récurrente dans ces contextes. On se contentera en revanche de l'impératif présent pour le suivant (*utere*), l'impératif futur déponent (*utitor*) étant carrément artificiel. Ce passage d'un temps à l'autre n'est pas sans exemple, d'autant que *esto* (avec *habeto*, *memento* et *scito*) sont les seuls futurs vraiment courants chez Cicéron (voir Ernout-Thomas p. 253-254).

Mais, pour une fois, nous dérogerons à l'usage sur la traduction des discours dans le premier cas : les paroles du jeune homme interviennent trop vite dans le déroulé de la phrase et constituent une phrase courte (ce n'était pas le cas des paroles du premier jeune homme, avec des pauses et une exclamation qui invitaient vraiment à laisser ce passage au style direct). Ici, nous choisissons de faire du discours indirect pour un meilleur enchâssement dans ce deuxième élan narratif qui vient de commencer. Il n'y a pas de difficulté majeure ; souvenons-nous tout de même que le passage au style indirect modifie la situation d'énonciation, particulièrement le *hic et nunc*. Là où l'on utiliserait, en style direct, l'adverbe *hic* pour caractériser le lieu même où l'écolier se trouve, nous allons désormais utiliser *illic* pour marquer l'éloignement que produit le différé. Nous proposons une relative complexe pour faire une seule phrase de tout cela, quelque chose comme « son compagnon pensa en lui-même qu'il y avait là quelque mystère **qu'il** voulait demeurer là **pour éclaircir** et etc. ». D'où *aenigma aliquod illis uerbis inesse quod uellet illic manere ut solueret* ; la concordance est naturellement au passé.

Il y a une particularité éventuelle qui peut être induite par la traduction de « quelque mystère ». Si l'on utilise un substantif, il n'y a pas de difficulté : *aenigma aliquod*, *mysterium aliquod*, *obscuritas aliqua*. Mais si, pour faire plus latin, on transfère l'abstraction sur un adjectif et qu'on traduit « quelque chose d'obscur », alors souvenons-nous de la particularité des pronoms neutres déterminés par un adjectif. Si l'adjectif est de seconde classe, il s'appose au pronom neutre singulier : *nihil ingens uidi* ; mais si c'est un adjectif de première classe, il se met au génitif : *quid noui ?*, *Nihil mali accidisse Scipioni puto* (Cic., *Lae.* 10). Distinguons bien ce tour d'autres où l'on a une structure attributive, comme dans *Zenon, qui, nisi quod turpe esset, nihil malum duceret* (*Tusc.* 5, 27) ; *nihil bonum nisi honestum* (*Tusc.* 5, 84) ; *in amicitia autem nihil*

fictum est, nihil simulatum (Lae. 26), où l'adjectif est clairement attribut de l'objet ou du sujet : « il ne considérerait rien comme mauvais ; rien n'est bon sauf l'honnête ; rien n'est feint, rien n'est simulé ». N'en déduisons pas pour autant que *nihil simulatum* signifie « rien de simulé », qui se dirait *nihil simulati*. Tout dépend donc de la valeur plus ou moins forte du verbe *être* : s'il est présentatif (« il y a »), son sujet est une lexie de type *nihil noui* ; s'il est copule, il y a un sujet et un attribut accordé à lui : *Nihil noui est* veut dire « il n'y a rien de nouveau » et *nihil nouum est* « rien n'est nouveau ». Dans un cas, c'est une remarque circonstanciée (il n'y a rien, *hic et nunc*), dans l'autre, une généralité (tout est ancien).

Attention à la préposition **avec**. Il faut traduire « se mit à creuser avec son couteau ». Or le sens est clairement celui d'un complément de moyen, non d'accompagnement. Distinguons ce cas de figure, où le couteau est utilisé (certes à contre-emploi) comme une bêche et se trouve l'outil du déterrement (donc à l'ablatif instrumental), d'un autre où l'instrument est présenté comme une circonstance accompagnante. Ainsi quand Cicéron parle d'*obsidere cum gladiis curiam* (*Catil.* 1, 32), « assiéger la curie avec des glaives », il ne veut pas dire que les glaives sont le moyen du siège, mais que les assiégeants ont le glaive à la main. Ici, le jeune écolier ne bêche pas autour de la pierre couteau en main (ce qui empêcherait objectivement de bien tenir sa bêche !) mais bêche avec un couteau en guise de bêche. Ablatif seul. En revanche pour « il y avait cent ducats **avec une carte** », ou « avec l'âme du licencié », il y a bien une sorte d'accompagnement. Mais on pouvait légitimement, dans ce dernier cas, préférer une coordination, « il y avait cent ducats **et aussi** une carte ».

Le jury, pour conclure sur l'épreuve du thème latin, souhaite féliciter les auteurs de bonnes copies et prodiguer ses encouragements aux candidats malheureux de cette session et aux futurs candidats. L'exercice est difficile mais gérable. La pratique régulière, pour ceux qui ont la chance d'être intégrés dans une préparation accompagnée pédagogiquement, est salutaire. À défaut (ou en complément), une lecture régulière de Cicéron, dans des genres différents – discours, philosophie, récit, etc. –, et l'accompagnement de bonnes grammaires scolaires et de la *Syntaxe* d'Ernout et Thomas peuvent permettre d'acquérir quelques réflexes utiles et d'éradiquer les erreurs récurrentes sur lesquelles les rapports de jury ne cessent de revenir. Courage à toutes et tous.

Thème grec

Rapport établi par

Pascal Luccioni

Maître de conférences à l'université Lyon III

Comme tous ceux qui composent un Etat, ont besoin de sa protection pour subsister, et se maintenir chacun dans son état et sa situation naturelle, il est raisonnable que tous contribuent aussi, selon leurs Revenus, à ses dépenses et à son entretien : c'est l'intention des Maximes mises au commencement de ces Memoires. Rien n'est donc si injuste, que d'exempter de cette contribution ceux qui sont le plus en état de la payer, pour en rejeter le fardeau sur les moins accommodez, qui succombent sous le faix ; lequel seroit d'ailleurs très-léger, s'il étoit porté par tous à proportion des forces d'un chacun ; d'où il suit que toute Exemption à cet égard est un desordre qui doit être corrigé.

Après beaucoup de réflexions et d'experiences, il m'a parû que le Roy avoit un moyen seur et efficace pour remedier à tous ces maux, presens et à venir.

Ce moyen consiste à faire contribuer un chacun selon son Revenu aux besoins de l'Etat, mais d'une maniere aisée et facile, par une proportion dont personne n'aura lieu de se plaindre, parce qu'elle sera tellement répanduë et distribuée, que quoy qu'elle soit également portée par tous les Particuliers, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, aucun n'en sera surchargé, parce que personne n'en portera qu'à proportion de son Revenu.

Ce moyen aura encore cette facilité, que dans les temps fâcheux il fournira les fonds necessaires, sans avoir recours à aucune Affaire extraordinaire, en augmentant seulement la quotité des levées à proportion des besoins de l'Etat.

Sébastien Le Prestre de Vauban, *La dîme royale*, 1707.

Le texte proposé cette année aux candidats de l'agrégation de grammaire était écrit dans une langue très classique, abstraite par endroits. Il était extrait d'un mémoire par lequel Vauban, ingénieur et capitaine des armées de Louis XIV, exhorte ce souverain à instaurer plus de justice fiscale dans ses États. Le vocabulaire employé par Vauban présentait peu de difficultés particulières ; on notera cependant « accommodez » (ou « accomodés » en français moderne), au sens de « fortunés, aisés ». Mais le texte imposait par endroits d'employer le vocabulaire de la finance, sans doute peu connu de nombreux candidats ; un usage prudent du dictionnaire pouvait permettre de surmonter les principaux obstacles en ce domaine.

La moyenne des notes obtenues cette année par les candidats est comparable à celle des années précédentes ; et comme les années précédentes, elle dissimule une grande inégalité de niveau entre les copies : s'il est vrai qu'il y a eu quelques bonnes ou très bonnes copies, le jury a aussi dû lire un bon nombre de copies vraiment indigentes. Faut-il rappeler que la préparation de l'agrégation de grammaire devrait impliquer une certaine familiarité avec le grec ancien ?

Pour acquérir cette familiarité, lire les textes du programme ne suffit pas (même si, cette année, la lecture de Lysias fournissait un excellent exemple de belle langue attique) : il faut avoir travaillé le grec par soi-même depuis plusieurs années, et avoir lu et traduit de nombreux

passages d'auteurs classiques. Seule une fréquentation de la littérature grecque sur le moyen, voire le long terme permet d'affronter sans anicroche le thème d'agrégation. La pratique d'exercices réguliers, au cours de l'année, habituera en outre les candidats à la correction orthographique ; rappelons que même si ce sont les fautes majeures (barbarismes et solécismes) qui coûtent le plus cher, la multiplication des accents omis ou mal placés, l'oubli des esprits, les lettres oubliées et autres détails finissent par peser sur la note.

L'épreuve de thème grec est certes discriminante, mais nous continuons à croire qu'une préparation méthodique et une connaissance correcte de la morpho-syntaxe de la langue attique sont suffisantes pour éviter les accidents les plus graves ; la lecture assidue, dans la langue originale, des orateurs, de Platon et plus généralement de la littérature de l'Athènes des V^e et IV^e siècles permet d'espérer de bons, voire de très bons résultats.

Pour la commodité des candidats, nous donnons dans la suite de ce rapport une traduction phrase par phrase, complétée par les annotations qui nous ont paru utiles. Cette traduction n'a pas valeur de modèle *ne varietur* : elle peut sans doute être améliorée, et bien d'autres traductions étaient possibles : il s'agit simplement d'une proposition.

Comme tous ceux qui composent un Etat, ont besoin de sa protection pour subsister, et se maintenir chacun dans son état et sa situation naturelle, il est raisonnable que tous contribuent aussi, selon leurs Revenus, à ses dépenses et à son entretien : c'est l'intention des Maximes mises au commencement de ces Memoires.

Ἐπειδὴ πάντες ἐξ ὅσων πόλις τις συνέστη τῆς ἐκείνης φυλακῆς δεόνται, ἵνα περιγέωνται μὲν, διατελῆ δ' ἕκαστος αὐτῶν σώζων τὴν πεφυκυῖαν σύστασιν καὶ διάθεσιν, εὐλογον πάντας, ἕκαστον κατὰ τὴν πρόσοδον, εἰσφέρειν καὶ εἰς τὰ ἀναλώματα καὶ τὰ ἐπιτήδεια αὐτῆς · τοῦτο γὰρ ἐβουλευσάμην, τὰς ἐν τῇ τῶνδε τῶν ὑπομνημάτων ἀρχῇ γνώμας γράψας.

Pόλις : même si ce terme ne recouvre sans doute pas toutes les nuances du français « État », il doit être la traduction préférée de ce terme abstrait.

Pour « composer », on a choisi un aoriste gnomique, συνέστη, dans lequel le préverbe donne l'idée contenue dans le préverbe de l'étymon latin de « composer ». À la place d'un aoriste gnomique, on pouvait employer un éventuel (πάντες, ἐξ ὅσων ἄν... συστῆ).

Pour « protection », ἐπιμέλεια est sans doute également acceptable, encore qu'assez vague.

Après le subordonnant final ἵνα, on doit avoir le subjonctif ; le thème verbal de prédilection est l'aoriste (περιγέωνται), mais un verbe de sens duratif peut conduire à préférer un thème de présent (διατελῆ).

Pour « état et situation naturelle », σύστασις et διάθεσις sont assez abstraits, mais le style de Vauban l'est aussi, et il a paru qu'il était permis de faire exception ici à l'habitude grecque de préférer des mots concrets. Nous avons considéré que, malgré l'accord au féminin dans le texte source (« naturelle », accord avec le plus proche), l'épithète portait sur les deux substantifs qui précèdent. Pour Vauban, l'ordre social est une donnée naturelle !

Pour « selon leurs Revenus », l'article suffit à exprimer la possession, et κατὰ τὴν ἑαυτοῦ πρόσοδον, sans être fautif, serait lourd. En revanche, plus haut, dans l'expression τῆς ἐκείνης φυλακῆς, ἐκείνης est bien le pronom complément marquant la possession et non l'adjectif démonstratif : le nominatif aurait été ἡ ἐκείνης φυλακῆς, qui n'est pas la même chose que ἐκείνη ἡ φυλακῆ !

Rien n'est donc si injuste, que d'exempter de cette contribution ceux qui sont le plus en état de la payer, pour en rejeter le fardeau sur les moins accommodés, qui succombent sous le

faix, lequel seroit d'ailleurs très-léger, s'il étoit porté par tous à proportion des forces d'un chacun ; d'où il suit que toute Exemption à cet égard est un desordre qui doit être corrigé.

Οὐδὲν οὖν οὕτως ἄδικον ὥσπερ ἀτελεῖς ποιεῖν ταύτης τῆς εἰσφορᾶς τοὺς μάλιστα δυναμένους συντελεῖν, ὥστε τὸ φορτίον τοῦτο παρέχεσθαι τοῖς ἥκιστα εὐπόροις, οἵπερ γε βαρυνόμενοι ἀπόλλυνται · ὁ μὲντοι φορτίον κουφότατον ἂν εἴη, εἴ γε πάντες αὐτὸ φέροιεν κατὰ λόγον τῶν ἐκάστου δυνάμεων · ὅθεν συνέπεται πᾶσαν τὴν τοιαύτην ἀτέλειαν ἀκοσμίαν εἶναι, ἣν διορθοῦν δεῖ.

Ἀπόλλυνται : le réel (indic.) est préférable pour bien indiquer, comme fait Vauban, que le problème social est bien réel et non une possibilité générale (éventuel/ subj.). Le verbe ἀπόλλυμαι est plutôt poétique, mais se rencontre chez les historiens et assez fréquemment chez Platon, par ex. *Gorg.* 519b (contexte politique).

À la place de τοῖς ἥκιστα εὐπόροις, τοῖς ἀπορωτάτοις était également possible.

Pour « seroit... s'il étoit », nous avons préféré la traduction par un potentiel du grec, qui insiste sur la proposition de réforme de Vauban et son avenir possible ; une traduction par un irréel du présent (κουφότατον ἂν ἦν... ἔφερον), également possible, aurait au contraire insisté sur les inconvénients de la situation présente.

On notera la place de ἐκάστου, qui doit être enclavé lorsqu'il marque la possession.

Comme souvent en pareil cas, pour l'expression abstraite « il suit que », l'attique semble préférer le composé συνέπεται au simple ἔπεται, que nous avons cependant accepté dans les copies.

Après beaucoup de réflexions et d'expériences, il m'a paru que le Roy avoit un moyen seur et efficace pour remedier à tous ces maux, presens et à venir.

Πολλὰ μὲν οὖν λογιζομένω, πολλῶν δὲ διαπειρωμένω μοι ἔδοξεν ὁ βασιλεὺς μηχανῆν τινα ἔχειν βέβαιον καὶ πρακτικὴν, ἣ χρώμενος θεραπεύσει πάντα ταῦτα τὰ κακὰ καὶ τὰ νῦν καὶ τὰ μέλλοντα.

Pour traduire l'idée de « réflexion », on pouvait choisir le verbe λογίζεσθαι, ou encore ἐννοεῖν. Le traducteur peut ensuite hésiter entre l'emploi du participe aoriste (λογισαμένω, ἐννοήσαντι), l'aspect zéro de l'aoriste étant susceptible d'exprimer une action rejetée dans le passé (« Après ») ; ou l'emploi du participe présent (λογιζομένω, ἐννοοῦντι), le thème de présent, volontiers duratif et conatif, étant bien adapté à une série d'actions (« beaucoup de réflexions ») qu'on veut mettre de façon expressive sous les yeux du lecteur.

ἔδοξεν : les candidats seront bien avisés de faire une différence entre deux emplois de ce verbe, d'une part comme verbe de pensée (la construction personnelle est préférée, et les thèmes verbaux de l'infinitif complément ont valeur temporelle, comme ici), d'autre part comme verbe de décision (la construction impersonnelle est préférée, et les thèmes verbaux de l'infinitif n'ont qu'une valeur aspectuelle). On parle parfois d'infinitif *déclaratif* (valeur temporelle) et d'infinitif *dynamique* (valeur aspectuelle uniquement), ainsi B. Jacquinod *et al.*, *Études sur l'aspect verbal chez Platon*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000.

βέβαιον : la forme épïcène est celle qui est préférée par les auteurs attiques.

À la place de τὰ νῦν, on aurait pu employer τὰ παρόντα.

Ce moyen consiste à faire contribuer un chacun selon son Revenu aux besoins de l'Etat, mais d'une manière aisée et facile, par une proportion dont personne n'aura lieu de se plaindre, parce qu'elle sera tellement répandue et distribuée, que quoy qu'elle soit également portée par tous les Particuliers, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, aucun n'en sera surchargé, parce que personne n'en portera qu'à proportion de son Revenu.

Ἐὰν γὰρ ἐκείνη τῇ μηχανῇ χρῆται, ἕκαστος εἰσφέρειν ἀναγκασθήσεται κατὰ τὴν πρόσοδον εἰς τὰ τῆς πόλεως χρέα, ῥαδίως μέντοι καὶ εὐπόρως, τοῦτ' ἔστι διὰ συμμετρίας ἢ μηδεὶς δικαίως ἐγκαλέσει διότι οὕτω μερισθήσεται καὶ διαδοθήσεται ἡ εἰσφορά, ὥστ' ἐὰν καὶ πάντες οἱ ἰδιῶται αὐτὴν φέρωσι καὶ οἱ μείζους καὶ οἱ ἐλάττους, μηδένα γε πλεόν τοῦ δέοντος ἄχθεσθαι, πάντων δὲ μόνον κατὰ τὴν πρόσοδον εἰσφερόντων.

« aux besoins de l'Etat » : le substantif grec χρέος, qui signifie au premier chef la « dette », a des emplois très variés, et convenait assez bien pour traduire les « besoins » financiers dont il était question ici.

« dont personne n'aura lieu de se plaindre » sert à définir le but recherché par la nouvelle contribution proposée ; la relative devra donc être au futur, marquant le but (négation μή). Nous avons utilisé le futur indiqué par le Bailly pour le verbe ἐγκαλεῖν (ἐγκαλέσω), qui semble le seul attesté (on pourrait aussi penser à une forme *ἐγκαλῶ, sur le modèle du futur usuel pour le verbe simple).

Dans le texte français, c'est « proportion » qui est sujet de « sera... répandue et distribuée ». Cela a paru un peu rude en grec, et on a préféré expliciter la pensée de Vauban en reprenant εἰσφορά comme sujet, ce terme étant appelé par εἰσφέρειν juste au-dessus.

« quoy qu'elle soit également portée » : rappelons que si l'on choisit de remplacer ἐὰν καὶ par καίπερ, il faudra prendre garde que ce mot n'est pas un subordonnant à proprement parler, et se construit simplement avec un participe (mettons καίπερ πάντων εἰσφερόντων etc.).

« aucun n'en sera surchargé » : il s'agit des conséquences encore théoriques du plan proposé par Vauban, on préférera donc ὥστε + inf. (et non l'indic. qui marquerait le caractère réel et concret de la conséquence). On pourrait aussi écrire ὥστε μηδένα γ' εἰς ὑπερβολὴν ἄχθεσθαι.

κατὰ τὴν πρόσοδον : ici encore, l'article défini suffit à exprimer la possession.

Ce moyen aura encore cette facilité, que dans les temps fâcheux il fournira les fonds nécessaires, sans avoir recours à aucune Affaire extraordinaire, en augmentant seulement la quotité des levées à proportion des besoins de l'Etat.

Πρὸς δὲ τοῦτοις, κατ' ἐκείνην τὴν μηχανὴν εὐπορον ἔσται ἐν τοῖς δυσχερέσι χρόνοις χρήματα ἱκανὰ παρέχειν, τῶν ἀρχόντων περιττῇ διοικήσει μηδεμιᾶ χρωμένων, ἀλλὰ μείζω μόνον τὴν τῶν τελῶν συμμετρίαν ποιούντων κατὰ τὰ τῆς πόλεως χρέα.

Διοίκησις, qui correspond souvent dans les textes à la gestion *financière* de la cité, correspond assez bien au sens du mot « affaire » dans le texte de Vauban.

« sans avoir recours » : le grec exprime volontiers ce type de restriction au moyen d'un génitif absolu, mais celui-ci doit être porté par un élément nominal. On a choisi d'introduire οἱ ἄρχοντες, « le gouvernement » (gén. τῶν ἀρχόντων), pour éviter la répétition de βασιλεύς, laquelle aurait cependant été acceptable.

μηδεμιᾶ : et non οὐδεμιᾶ, à cause de l'inf. παρέχειν qui est dans la dépendance de l'expression impersonnelle εὐπορον ἔσται.

Composition principale de linguistique

Option A

Rapports établis par

Marie-Madeleine Huchet

Maîtresse de conférences à l'université Paris Est Créteil

et

Cécile Narjoux

Professeure à l'université Paris Cité

Première partie : ancien français (*rapport de Marie-Madeleine Huchet*)

Texte de référence : Eustache d'Amiens, *Du bouchier d'Abbeville*, dans *Fabliaux du Moyen Âge*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, 2014, p. 100-102

1) Traduction

Traduire les v. 7 à 36 du *Boucher d'Abbeville*

Si l'extrait proposé se comprenait aisément et semblait sans grande difficulté apparente, il nécessitait un soin particulier dans l'analyse de quelques constructions et surtout beaucoup de rigueur dans la traduction des locutions et du vocabulaire. Pour éviter les faux-sens et les imprécisions qui finissent par peser sur la note, il est impératif de travailler cette épreuve en recourant aux dictionnaires et aux grammaires et en s'interrogeant sur les choix de traduction de l'édition de référence. Une telle méthode permet de comprendre le texte en profondeur en faisant émerger les passages plus difficiles, ce qui peut faciliter ensuite la tâche pour la question de syntaxe (voir plus loin les vers 25, 32 et 37).

Voici quelques commentaires sur les difficultés posées par l'extrait :

v. 13 L'adjectif *soufraitheus*, épithète de *voisins*, signifie « indigent, misérable ». Compte tenu de la présence de *povres*, antéposé à *voisins*, on pouvait recourir à une construction prépositionnelle pour rendre l'adjectif, par exemple « dans la nécessité », pour éviter une formulation sentie comme redondante en français moderne. La traduction par « souffrant » ne peut être retenue : il s'agit d'une acception qui n'est pas attestée à l'époque du texte. La consultation du *Dictionnaire du Moyen français* doit être faite avec prudence : nombre d'acceptions qui y sont répertoriées ne sont pas attestées pour la période de l'ancien français. Il est donc nécessaire de vérifier le sens des mots dans le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch (voir la bibliographie) lorsque l'on travaille sur un texte antérieur au XIV^e siècle.

v. 18 *voie* a ici le sens de « voyage », comme au vers 23. *Gaster voie* signifie littéralement « gâcher son voyage ». Il s'agit d'une locution qu'on traduira par « faire un voyage inutile ».

v. 20 *cochons* : forme picarde pour *coçon/cosson* (< *coctio*) signifie « marchand, revendeur ». Ce sens était signalé dans une note de l'édition au programme (p. 398).

v. 21 Le complément prépositionnel *de mauvés afere* poursuit la caractérisation des marchands. Une éventuelle hésitation entre le sens de « nature » et celui de « condition » pour

afere est levée par l'adjectif *mauvés*, qui indique une caractérisation morale. On pouvait traduire l'ensemble par « de nature mauvaise ».

v. 25 *après espars marchié* : *espars* est un participe passé (inf. *espartre* « disperser »). La reconnaissance de cette forme était importante pour pouvoir ensuite s'interroger sur la nature de ce groupe prépositionnel (voir le corrigé de syntaxe).

v. 30 *anuita* : il s'agit du verbe *anuitier* (« faire nuit »), en construction impersonnelle avec le pronom *li* (datif éthique), qui signifie « faire nuit » et non « passer la nuit », comme l'ont traduit certains candidats, sans doute en raison d'une mauvaise compréhension de l'adverbe *droit*. Celui-ci porte sur le complément de lieu *a Bailluel* avec le sens de « précisément ».

v. 32 *quar tart estoit, si fist molt noir*. La traduction de J. Dufournet dans l'édition au programme a pu induire en erreur les candidats. Les deux propositions ne sont pas coordonnées. La première est une causale et la seconde la principale. La construction *si* + prop. principale après une temporelle, une causale ou une hypothétique est fréquente en ancien français. On pouvait donc traduire ce vers de la façon suivante : « comme il était tard, il faisait très sombre ».

v. 35 Prolepse du sujet *la male gent*, anticipé dans la principale sans terme de rappel dans la subordonnée (v. 36). On note aussi l'accord sujet/verbe au pluriel (*gent* réfère à un collectif).

2) Phonétique

Retracer, du latin jusqu'au français moderne, l'histoire phonétique de *manoir* (v. 31 ; étymon : *manere*).

Le mot proposé à l'étude (*manoir* <*manere*) permettait d'aborder deux phénomènes principaux :

- la diphtongaison française de [e] tonique libre,
- la nasalisation de [a] suivi de [n], puis sa dénasalisation.

Il n'y avait donc pas de difficulté particulière et d'ailleurs la question a été en général correctement traitée. Le jury tient tout de même à rappeler quelques attendus. Le candidat doit d'une part connaître la chronologie précise des phénomènes étudiés. Il doit d'autre part prendre le temps d'expliquer les processus phonétiques à l'œuvre, ainsi par exemple pour la nasalisation de [a] suivi de [n], en précisant que le voile du palais s'abaisse trop tôt devant la consonne nasale, ce qui donne à la voyelle un timbre nasal. Citons aussi pour la diphtongaison les processus de différenciation et d'assimilation réciproque d'aperture qui auraient mérité quelques brèves explications permettant d'apprécier les connaissances des candidats sur le triangle vocalique des voyelles orales.

3) Morphologie

a) Relever les adjectifs qualificatifs du début du texte au vers 14 inclus et les classer selon le système du français médiéval.

Rappelons en guise de préambule au corrigé de cette question qu'elle porte sur la morphologie en synchronie ; on demande donc de décrire l'état de la langue à l'époque médiévale. Ce rappel important est dû à la présence dans quelques copies de plans qui reprenaient les catégories de la langue latine (adjectifs de la première classe, adjectifs de la deuxième classe). Un tel plan ne permet pas de rendre compte des spécificités du système morphologique médiéval. Le jury attire également l'attention des candidats sur la nécessité de décliner à tous les genres les formes relevées et de présenter les modifications phonétiques liées à l'adjonction du -s de flexion ou du -e au féminin.

La déclinaison des adjectifs en ancien français est calquée sur celle des substantifs et se fonde sur deux cas, le cas sujet et le cas régime. Mais à la différence des substantifs, le genre neutre s'est conservé dans la flexion. Son emploi est limité aux emplois adverbiaux ou aux attributs du sujet d'un sujet neutre.

On distingue des adjectifs déclinés sur une seule base, d'autres, en nombre limité, sur deux bases.

I. Les adjectifs déclinés sur une base

A. Les adjectifs pour lesquels la présence du –e distingue les formes masculines des formes féminines (masculins sans –e et féminins en –e)

Ces adjectifs présentent une opposition entre une forme de masculin sans –e final et une forme de féminin en –e. Au masculin, les CSS et CRP sont marqués par un –s, alors qu'au féminin, il n'y a pas de distinction entre les cas mais entre le singulier et le pluriel :

	masculin	féminin	neutre
CSS	Base + s	Base + e + Ø	Base + Ø
CRS	Base + Ø	Base + e + Ø	Base + Ø
CSP	Base + Ø	Base + e + s	
CRP	Base + s	Base + e + s	

Relevé : *chier* (masc CRS v. 8) ; *cortois* (masc. CSS v. 10) ; *soufraiseus* (masc. CRP v. 13) ; *avers* (masc. CSS v. 14) ; *covoiteus* (masc. CSS v. 14).

Exemple de déclinaison, que suit également l'adjectif *aver*.

	masculin	féminin	neutre
CSS	chiers	chiere	chier
CRS	chier	chiere	chier
CSP	chier	chieres	
CRP	chiers	chieres	

On peut noter trois cas particuliers : les adjectifs *cortois*, *soufraiseus* et *covoiteus*

Au masculin, l'adjectif est invariable car sa base se termine par une sifflante. Au féminin, l'adjonction du morphème –e entraîne la sonorisation de la sifflante : [s]>[z].

Exemple pour *cortois* :

	masculin	féminin	neutre
CSS	cortois	cortoise	courtois
CRS	cortois	cortoise	courtois
CSP	cortois	cortoises	
CRP	cortois	cortoises	

B. Les adjectifs invariables en genre

Cette catégorie peut se subdiviser en différents types.

1) Les adjectifs à féminin sans –e final

Les formes au masculin sont marquées par un –s au CSS et CRP. Les formes féminines ne possèdent pas de –e car elles ne proviennent pas d'un adjectif latin prenant un –a au féminin : elles sont marquées par un –s au CSS et au CSP et CRP. Il arrive parfois qu'au CSS, par analogie avec la forme de CRS, la forme ne soit pas marquée par –s.

	masculin	féminin	neutre
CSS	Base + s	Base + s (ou base + Ø)	Base + Ø
CRS	Base + Ø	Base + Ø	Base + Ø
CSP	Base + Ø	Base + s	
CRP	Base + s	Base + s	

Relevé : *mesdisanz* (masc. CSS, v. 9) ; *vaillanz* (masc. CSS v. 10), *loiaus* (masc. CSS v. 11), *granz* (masc. CRS v. 12).

L'adjonction du morphème désinentiel -s entraîne parfois des modifications phonétiques de la base.

- On note pour les trois occurrences *mesdisanz*, *vaillanz*, *granz* la formation d'une affriquée liée à l'adjonction de la désinence -s à une base se terminant par une dentale. Cette affriquée est notée -z en ancien français.

	masculin	Féminin	neutre
CSS	mesdisanz	mesdisanz	mesdisant
CRS	mesdisant	mesdisant	mesdisant
CSP	mesdisant	mesdisanz	
CRP	mesdisanz	mesdisanz	

- On note la formation d'une diphtongue de coalescence dans le cas de *loial/loiaus* : elle est due à la vocalisation du -l de la base lorsqu'il est suivi du -s de flexion.

	masculin	Féminin	neutre
CSS	loiaus	loiaus	loial
CRS	loial	loial	loial
CSP	loial	loiaus	
CRP	loiaus	loiaus	

2) Les adjectifs à masculin en -re

Ces adjectifs se caractérisent par un -e au masculin, voyelle de soutien après le groupe de consonnes (-tr-, -dr-, -gr-, -vr- notamment), et par une absence de marque de flexion au masculin CSS.

	masculin	féminin	Neutre
CSS	Base + Ø	Base + Ø	Base 1 + Ø
CRS	Base + Ø	Base + Ø	Base 1 + Ø
CSP	Base + Ø	Base + s	
CRP	Base + s	Base + s	

Relevé : *povres* (masc. CRP v. 13)

	masculin	féminin	Neutre
CSS	povre	povre	povre
CRS	povre	povre	povre
CSP	povre	povres	
CRP	povres	povres	

3) Les adjectifs à masculin en –e

Ces adjectifs se caractérisent par la conservation de la voyelle finale au masculin. Dans le cas de *sages* (masc. CRS v. 10), il s'agit d'une voyelle de soutien pour aider à l'articulation du groupe [v+dʒ].

	masculin	féminin	neutre
CSS	Base + s	Base + Ø	Base + Ø
CRS	Base + Ø	Base + Ø	Base + Ø
CSP	Base + Ø	Base + s	
CRP	Base + s	Base + s	

	masculin	féminin	neutre
CSS	<i>sages</i>	<i>sage</i>	<i>sage</i>
CRS	<i>sage</i>	<i>sage</i>	<i>sage</i>
CSP	<i>sage</i>	<i>sages</i>	
CRP	<i>sages</i>	<i>sages</i>	

II. Le cas de *fel/felon*

On note l'emploi de *fel* (masc. CSS v. 9) comme adjectif. Il suit la déclinaison des adjectifs à deux bases pour le masculin, avec l'emploi d'une base 1 au CSS et d'une base 2 aux autres cas. Seul le CRP masc. est marqué par un –s de flexion. Le neutre se construit sur la base 1.

Pour le féminin, les formes sont nombreuses : *fele* (base 1 + e), *felone* (base 2 + e), *felonesse* (base 2 + suffixe de féminin -esse). Toutes se déclinent sur le modèle des adjectifs marqués par un –e au féminin.

	masculin	neutre
CSS	Base 1 + Ø	Base 1 + Ø
CRS	Base 2 + Ø	Base 1 + Ø
CSP	Base 2 + Ø	
CRP	Base 2 + s	

	masculin	féminin	neutre
CSS	<i>fel</i>	<i>fele, felone, felonesse</i>	<i>fel</i>
CRS	<i>felon</i>	<i>fele, felone, felonesse</i>	<i>fel</i>
CSP	<i>felon</i>	<i>feles, felones, felonesses</i>	
CRP	<i>felons</i>	<i>feles, felones, felonesses</i>	

b) Expliquer depuis le latin jusqu'au français moderne la formation et l'évolution du paradigme complet auquel appartient la forme *loiaus* (v. 11).

La question en diachronie demandait d'expliquer l'ensemble du paradigme et pas seulement les formes du masculin. Le jury attendait donc la déclinaison des formes de masculin, féminin et neutre en latin et en ancien français, puis les formes en français moderne, ce qui a été oublié dans quelques copies. Cette question suppose de mettre en évidence les

grandes étapes de l'évolution du paradigme en distinguant l'évolution de la base de celle des désinences. Des connaissances en phonétique historique sont indispensables pour traiter correctement cette question, mais elles sont au service de l'étude des formes. Autrement dit, il n'est pas nécessaire de rendre compte de toutes les étapes des évolutions phonétiques.

1) Du latin à l'ancien français

Masculin

	latin		ancien français
Nominatif sing.	legális	CSS	loiaus
Accusatif sing.	legálem	CRS	loial
Nominatif plur.	*legáli	CSP	loial
Accusatif plur.	legáles	CRP	loiaus

Féminin

	latin		ancien français
Nominatif sing.	legális	CSS	loiaus
Accusatif sing.	legálem	CRS	loial
Nominatif plur.	legáles	CSP	loiaus
Accusatif plur.	legáles	CRP	loiaus

Neutre

	latin		ancien français
Nominatif sing.	legále	CSS	loial
Accusatif sing.	legále	CRS	loial

La période se caractérise par la réduction des cas avec l'abandon du génitif, l'élimination du vocatif et l'extension de l'emploi de l'accusatif aux fonctions dévolues au datif et à l'ablatif.

Plusieurs phénomènes concernent la base

- la voyelle atone initiale [e] a formé au XII^e s. une diphtongue de coalescence avec [i], issu de l'évolution du [g]. En effet, [g] placé entre voyelles, lorsqu'il est suivi de [a], se spirantise en [ɣ], passe à [y] qui se gémine [yy]. La géminée se simplifie puis se vocalise au IX^e s en [i], qui forme une diphtongue de coalescence avec la voyelle qui précède. On retrouve alors les étapes bien connues : $\epsilon i > \text{oi} > \text{we} > \text{wa}$ (XII^e-XIII^es.).

- des formes en *-el*, qui portent le résultat de la diphtongaison du [a] tonique libre, sont attestées, mais elles ont vite été supplantées par la forme en *-al* refaite sur le latin.

- du fait de la chute des voyelles finales, le [l] de la base devient implosif devant s de flexion. Il se vélarise en [ʎ] et se vocalise en [u], qui forme avec la voyelle qui précède une diphtongue de coalescence : [au].

Les désinences se réduisent : à l'accusatif singulier, le *m* final ne se prononce plus dès le I^{er} s. avant notre ère ; la chute des voyelles finales a lieu au VII^e s. En revanche le *-s* désinentiel se maintient, ce qui explique le système de la déclinaison en ancien français.

2) De l'ancien français au français moderne

	masculin	féminin
singulier	loyal	loyale
pluriel	loyaux	loyales

Le système bicasuel disparaît durant la période du moyen français.

Évolution de la base

Pour les deux genres, la graphie avec *y* résulte sans doute d'une épenthèse antihiatique, déjà attestée par certaines graphies en ancien français.

Au féminin, dès le XV^e siècle, les formes s'alignent sur les adjectifs marqués par un *-e*, à partir de la base *loyal-*.

Au masculin, la diphtongue [au] évolue durant la période du moyen français [au] > [âø] (assimilation réciproque), puis se monophthongue au XVI^e s. : [ø]. Le singulier et le pluriel s'unifient respectivement sur la forme de CRS et sur celle de CRP, en conservant la variation phonétique liée à la vocalisation du [l].

Évolution des désinences

Au féminin, on retrouve la marque *-e* pour le singulier et *-es* pour le pluriel, le [s] n'est prononcé qu'en cas de liaison.

Au masculin, le graphème *-x*, qui en ancien français était un signe d'abréviation équivalant à *-us*, est employé comme variante de *-s* après la voyelle *u*. Il est employé comme morphogramme de pluriel.

4) Syntaxe

Étudier la subordination dans l'ensemble du passage.

Le sujet proposé à l'étude portait sur la subordination et non sur les subordonnées, comme l'ont pensé tous les candidats, qui ont proposé un classement par type de subordonnées. Un tel plan n'est pas hors sujet mais répond au mieux de façon biaisée à la question. En effet, la subordination peut être marquée par la présence ou non d'une marque de subordination, dont la nature et le fonctionnement varient. Il arrive aussi que cette marque soit absente ou effacée. Ce sont ces mécanismes d'insertion de la subordonnée que la question demandait d'analyser. Le jury rappelle donc aux candidats de bien s'interroger sur les termes du sujet et surtout de ne pas réduire l'étude à un simple relevé sans analyse.

I. La subordination marquée par un mot subordonnant

a) les outils relatifs

Le pronom relatif a un rôle de démarcation en introduisant la subordonnée relative et de subordonnant en rattachant celle-ci à la principale. Mais à la différence des conjonctions, le pronom relatif occupe également une fonction dans la proposition où il figure. En AF, il entre dans un système de flexion avec *qui, que, cui, quoi, dont, ou, lequel, etc.*

Relevé :

v. 8 *que si voisin orent molt chier* ; relative adjective déterminative, épithète de l'antécédent *un bouchier* ; fonction du pr. relatif : COD de *avoir*.

v. 37 *dont il avoit a grant foison* ; relative adjective explicative, épithète de l'antécédent *son argent*. Cette occurrence présente deux difficultés. La première est liée au changement sémantique de l'antécédent dans la relative : spécifié par le possessif comme antécédent, il connaît ensuite un changement d'actualisateur avec la non-expression de l'article ou l'emploi supposé du partitif (*il avoit argent a grant foison/il avoit de l'argent a grant foison*). La seconde difficulté est due à l'analyse de la fonction du pronom *dont*. La construction prépositionnelle *a grant foison* invite à l'analyser comme COD d'*avoit*. Cet emploi très rare mais qui est répertorié dans le dictionnaire Tobler-Lommatzch peut s'expliquer soit par une construction analogique de la locution très fréquente *avoir foison de qqch*, soit par le glissement sémantique de *son argent* à *de l'argent*, où *de* serait encore senti comme morphème (réducteur d'extension) marquant le prélèvement d'une quantité indéfinie.

b) les mots subordonnants

Ils jouent un rôle d'enchâssement : ils permettent à la subordonnée de s'intégrer dans la phrase. Ils n'ont pas de fonction au sein de la subordonnée.

On relève deux occurrences de la conjonction simple *que* dans l'extrait :

v. 16-17 : *qu'a Oisemont au marchié vint / Le Bouchier bestes achater*. Cette proposition complétive occupe la fonction de complément de l'impersonnel *avint* (v. 15).

v. 36 *que ne li toillent son argent* : cette proposition complétive occupe la fonction de COD de *doute*.

Un emploi particulier de *quar* méritait d'être analysé :

v. 32 *quar tart estoit, si fist molt noir*

La ponctuation choisie par l'éditeur ne permet pas d'analyser *quar* comme conjonction de coordination. Placé devant la première proposition, le mot établit un lien causal entre les deux propositions. On note d'ailleurs la présence de l'adverbe *si* au début de la seconde proposition : il a pour rôle ici d'introduire la principale. Ces différents éléments nous font analyser *quar* comme un mot subordonnant : *quar tart estoit* est une proposition subordonnée circonstancielle de cause, incidente à *fist noir*.

II. La subordination sans mot subordonnant

On relève trois occurrences de ce type de construction.

v. 29 *oiez comment il exploita !* La proposition complétive interrogative indirecte partielle (*comment il exploita*) est COD de *oiez*. Le terme interrogatif *comment* n'a pas de rôle démarcateur : il est en effet présent dans l'interrogation directe. La subordination est indiquée notamment par la perte de l'intonation interrogative. La place du sujet ne peut être prise en compte dans l'analyse du passage de l'interrogation directe à l'interrogation indirecte pour la période médiévale : la frontière entre construction directe et indirecte est parfois mince.

v. 33-34 *penssa soi plus avant n'ira, / en la vile herbregera* : les deux propositions complétives COD de *penssa soi* ne sont pas introduites par *que*, mais le lien de subordination est suffisamment marqué par la présence dans la subordonnée d'un futur après un verbe de réflexion. Si la situation de dépendance est très nette pour la première, on peut se demander si la seconde ne constitue pas un discours indirect libre.

v. 25 *après espars marchié* : le participe passé *espars* (inf. *espandre* « disperser ») est noyau de proposition dite participiale en construction absolue. Ici elle est employée avec une préposition. L'ensemble occupe la fonction de complément circonstanciel adjoind de temps de la proposition principale.

5) Vocabulaire

Les attendus de cette question semblent connus des candidats et l'on pourra se reporter à l'ouvrage de R. Guillot pour le corrigé de ces deux termes (voir la bibliographie). Le jury tient néanmoins à insister sur un point. Le sens en contexte, souvent traité comme une simple répétition de la traduction sans la moindre justification, doit amener le candidat à rédiger une brève démonstration qui s'appuie sur une analyse précise du cotexte ou parfois de l'ensemble de l'extrait de façon à rendre compte du sens du terme à étudier. Ainsi pour le mot *mestier* qui comptait deux occurrences dans l'extrait, on pouvait proposer les justifications suivantes :

- première occurrence du v. 11 : le mot est employé dans une description qui indique les différentes qualités du personnage, mentionnées par des adjectifs qualificatifs (*sages, courtois, vaillanz*). *De mestier* vient préciser le GN *loiaus hom*, en indiquant dans quel domaine s'illustre la qualité. On comprend donc que le mot *mestier* est employé avec le sens de « travail ».

- seconde occurrence du v. 12 : employé dans locution *avoir mestier qqn* qui signifie « aider qqn ». Le sémantisme est ici celui de l'utilité, comme le suggère la description des voisins *povres* et *soufraitheus*.

Le verbe *douter* au vers 35 régit une complétive au subjonctif, dont le contenu permet de comprendre que le sème de *douter* est ici celui de la crainte et non de l'hésitation. L'analyse du co-texte avec la mention de l'arme portée par le boucher et l'insistance sur la tombée de la nuit et l'obscurité (v. 28, 30-32) viennent corroborer cette analyse.

Bibliographie

Morphologie

ZINK (Gaston), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989.

Syntaxe

MENARD (Philippe), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, éditions Bière, 1994.

Grammaires usuelles

BURIDANT (Claude), *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, Eliphi, 2019.

HASENOHR (Geneviève), *Introduction à l'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2019.

JOLY (Geneviève), *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 1998.

MOIGNET (Gérard), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1988².

ANDRIEUX-REIX (Nelly) *et alii*, *Petit traité de langue française médiévale*, Paris, PUF, 2000.

Phonétique historique

ZINK (Gaston), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1991.

JOLY (Geneviève), *Précis de phonétique historique du français*, Paris, Armand Colin, 1995.

Vocabulaire

ANDRIEUX-REIX (Nelly), *Ancien français. Fiches de vocabulaire*, Paris, PUF, 2004.

GUILLOT (Roland), *L'épreuve d'ancien français aux concours : fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008.

Dictionnaires

Dictionnaire du Moyen Français, dir. R. MARTIN, Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF)-Nancy Université et CNRS. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf/>
DI STEFANO (Giuseppe), *Nouveau dictionnaire historique des locutions*, 2 t., Turnhout, Brepols, 2015.

MATSUMURA (Takeshi), *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

TOBLER (Adolf) et LOMMATZSCH (Erhard), *Altfranzösisches Wörterbuch*, 11 t., Wiesbaden, 1925-2008. [Il est accessible à partir du *Dictionnaire du moyen français*, où sous chaque entrée sont indiqués les liens permettant d'accéder aux dictionnaires en ligne.]

Histoire de la langue et du lexique

MARCHELLO-NIZIA (Christiane), COMBETTES (Bernard), PREVOST (Sophie), SCHEER (Tobias), *Grande grammaire historique du français*, Berlin, De Gruyter Mouton, 2020, 2 vol.

REY (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992.

Trésor de la langue française, dictionnaire de la langue française du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960), 16 t., Paris, CNRS, Gallimard, 1971-1994. Dictionnaire accessible en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Seconde partie : français moderne (*rapport de Cécile Narjoux*)

Texte de référence : Abbé Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*, édition d'Alan J. Singerman, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2023, p. 65-66.

1. Bibliographie

Terminologie

- *La grammaire du français. Terminologie grammaticale*, Paris, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, 2020 :
<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Lexicologie

- APOTHELOZ D., *La construction du lexique en français*, Paris, Ophrys, 2002.
- ELUERD R., *La Lexicologie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2002.
- LEHMANN A., MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la lexicologie*, Paris, Nathan, coll. « Lettres sup », 2008 (3^e éd.).
- MITTERRAND H., *Les Mots français*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2000.
- MORTUREUX M.-F., *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, 1997.
- PICOCHÉ J., *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977.
- TOURATIER C., *Morphologie et morphématique : analyse en morphèmes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002.

Grammaire

- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- CALAS, F., GARAGNON, A.-M., *La phrase complexe*, Paris, Hachette supérieur, 2002.
- DELAUNAY, B., LAURENT N., Bescherelle, *La Grammaire pour tous*, Paris, Hatier, 2012. [pour réviser les bases de la grammaire traditionnelle]
- DENIS D., SANCIER-CHATEAU D., *Grammaire du français*, LGF, Livre de Poche, 1994.
- LE GOFFIC P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- LE GOFFIC P., *Les Formes conjuguées du verbe français*, Gap, Ophrys, 1997.
- LE GOFFIC P., *Grammaire de la subordination en français*, Ophrys, 2019.
- NARJOUX C., *Grammaire graduelle de l'étudiant* [2018], Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2021 (2^e édition).
- NARJOUX C., LAFERRIERE A., *Le Grévisse de l'étudiant – Exercices de grammaire*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 2022.
- PELLAT J.-C., FONVIEILLE S., *Grévisse de l'enseignant*, Paris, Magnard, 2022 (2^e éd.).
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2014.
- WILMET M., *Grammaire critique du français*, Paris-Bruxelles, Hachette / Duculot, 2003.

Diachronie

- FOURNIER N., *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.
- LARDON S., THOMINE M.-C., *Grammaire du français de la Renaissance. Étude morphosyntaxique*, Paris, Garnier, 2009.

Stylistique

- CALAS F., CHARBONNEAU N., *Méthode du Commentaire stylistique*, Paris, Nathan, 2000.
- BOISSIEU (de) J.-L., GARAGNON A.-M., *Commentaires stylistiques*, Paris, SEDES, 1987.
- FROMILHAGUE C., *Les Figures de style*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1995.
- HERCHBERG-PIERROT A., *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, 1993.
- MAINGUENEAU D., *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1986.
- STOLZ C., *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, 1999.

2. Lexicologie

Les copies corrigées ont parfois révélé un défaut de méthode. On rappelle que, dans le cadre de la question de lexicologie, une approche synchronique, et non diachronique, est attendue des candidats. Aucune connaissance d'ordre étymologique ne saurait donc les dispenser d'une étude en synchronie des questions de morphologie lexicale. Les passages obligés de l'étude de lexicologie sont rappelés dans le plan adopté ci-dessous : nature et fonction du mot étudié, soit son « étiquette » ; formation – il est, pour ce faire, indispensable de bien maîtriser les principaux modes de formation du mot (dérivation, conversion, composition) et le détail de ces phénomènes (dérivation exocentrique, endocentrique, formation parasynthétique, conversion avec ou sans affixe flexionnel, etc.) ; sens en langue et sens en discours (souvent négligé dans les copies, qui doit analyser le mot en contexte et prendre en compte les isotopies, et les champs lexicaux avec lesquels il entre en résonance).

Les candidats veilleront également à bien construire leurs définitions en ayant à l'esprit la nature du mot : on ne définit pas de la même façon « menteur », substantif (personne qui ne dit pas la vérité), et « menteur », adjectif (qui ne dit pas la vérité), voire « mentir », verbe (ne pas dire la vérité).

Nous empruntons au TLF un certain nombre de définitions.

2.1. attendri (l. 5)

« Mais, regardant son incertitude comme un mouvement passager, dont je fus beaucoup moins attendri que des larmes de la belle Grecque, je me hâtai de les secourir l'un et l'autre par quelques mots qui les remirent également. »

Étiquette

Forme du **participe passé** servant à construire le **passé simple passif** de *attendrir* ; on peut hésiter à y voir un participe en emploi adjectival, attribut du sujet « je », du fait de la modulation

intensive « beaucoup moins », mais le pronom relatif « dont » en constitue bien le **complément d'agent**, anaphorique de « son incertitude ».

Formation

Tendre > a-tendr-ir

Mot **construit** – **faux parasynthétique** – par **dérivation** : adjonction **simultanée** du préfixe *ad-* (allomorphe *at-*), qui marque le **mouvement vers**, et de la *désinence verbale -ir* (ici, celle du participe passé *-i*) sur la base adjectivale « tendre ». Cf. *adoucir*, *assagir*... Cette désinence du 2^e groupe confère au verbe un aspect lexical **progressif**.

Sens en langue

Le verbe marque donc un changement d'état. Il comporte un sens **concret** et un sens **abstrait, obtenu par métaphore**.

I.– Emploi transitif. « Rendre tendre ou plus tendre ». A.– Le complément désigne une chose appartenant au monde sensible, en particulier dans le domaine du toucher. « Rendre moins dur, diminuer la résistance, la consistance, la solidité d'un corps » : *Attendrir une viande*. B.– Domaine de l'affectivité, **par métaphore**, en particulier quand le COD désigne une personne ou un inanimé abstrait tel que le cœur, l'âme. « Susciter une émotion, rendre accessible ou plus accessible à des sentiments de tendresse, de compassion, de pitié » : *attendrir quelqu'un par ses larmes*.

II.– Emploi pronominal. « Devenir tendre ou plus tendre ». A.– Le sujet désigne une chose appartenant au monde sensible, en particulier dans le domaine du toucher, et pour parler des aliments. « Devenir moins dur, moins coriace, plus facile à manger ». *Le gibier s'attendrit quand il faisande*. B. Dans le domaine de l'affectivité, par métaphore. « Devenir accessible ou plus accessible à des sentiments de tendresse, de pitié ». *Son cœur s'attendrissait*.

Sens en discours

Ici nous sommes dans le domaine de l'**affectivité**. « Mouvement passager » comparé aux « larmes ».

Figure dérivative avec « instances si tendres ». **Isotopie des affects et des sentiments** : « trouble », « douleur », « secourir », « consoler », « mon cœur », « émotion », « sentiments ».

Comme on le sait, toutefois, le domaine affectif recouvre parfois chez le narrateur un domaine plus trouble touchant au désir concernant « la belle Grecque », ce dont le mot de la même famille dans l'euphémisme galant « les dernières marques de sa tendresse » rend pleinement compte.

2.2. agréablement (I. 18)

« Il me demanda agréablement si je lui ferois un secret de mon aventure »

Étiquette

Adverbe ici complément intrapredicatif du verbe « demanda », CC manière.

Formation

Gré > agréer > agréable > agréablement

Mot construit par **dérivations successives**. Suffixe adverbial *-ment* sur l'adjectif *agréable*, lui-même obtenu par adjonction du suffixe *-able*, qui marque la capacité, l'aptitude, à la base du verbe *agré(er)*, lui-même formé par adjonction simultanée (**faux parasynthétique**) du préfixe *a-* et de la désinence verbale *-er* sur le nom *gré*, marquant donc un changement d'état (cf. *attendrir*).

Sens en langue

« D'une manière agréable ».

Sens en discours

On relève dans le texte le lexique de la conversation de salon, **galante et bienséante** (cf. « Me pria », « m'ayant prié de trouver bon » (X 2)) ; il constitue une marque de **subjectivité** aussi (**modalité affective** euphorique), concernant ce que ressent le narrateur dans l'échange (la question qui lui est posée est perçue par lui comme « agréable »). Cependant, l'apparition de l'adverbe semble ici insister sur l'absence de soupçon ou d'agressivité de l'interlocuteur, et constitue d'emblée une subtile justification du point de vue du narrateur : la légèreté de ton que suggère l'adverbe vient comme par hypallage conforter le narrateur dans le déni de ce qu'il a ressenti pour la belle Grecque.

3. Grammaire

3.1. Étudiez les relatives I. 2 à 24.

Dans cette question de synthèse qui invitait donc à suivre un plan détaillé pour son traitement, le jury a été sensible aux copies qui ne transposaient pas les savoirs de grammaire latine ou grecque à la grammaire française et témoignaient donc d'un vrai travail de préparation disciplinaire, avec la terminologie spécifique aux relatives dans la grammaire française moderne et contemporaine. On attendait bien sûr que soient convenablement distinguées, dès l'introduction, les relatives dites adjectives (avec antécédent) des relatives dites substantives (sans antécédent, y inclus les relatives périphrastiques) mais que soient présentées aussi les fonctions de ces relatives (adjectivales : épithètes ou attribut ; ou nominales). Parfois, ont été confondues la fonction du pronom relatif et celle de la relative. Les deux devaient être clairement indiquées. L'examen du rôle de la relative dans l'identification ou non du référent de son antécédent était attendu : parfois a été omis l'examen de la valeur sémantico-référentielle de la relative (cf. ci-dessous).

L'analyse de la relative implique que l'on précise :

1. la nature et la fonction du **mot relatif**
2. la nature et la fonction de la relative par rapport à la principale
3. la justification du **mode subjonctif**, le cas échéant
4. sa valeur **sémantico-référentielle**, selon son antécédent, en la **justifiant** :
 - S'il est **défini**, et seulement si, on pourra distinguer **relative déterminative et relative explicative** ;

- S'il est **indéfini**, on ne peut opérer la même distinction puisque l'antécédent ne peut être identifié, donc déterminé ; mais le sens permet toutefois de marquer une différence entre **relative essentielle et relative accidentelle**.

Plus simplement et largement, on pourra examiner si ces relatives sont perçues comme essentielles (et donc non supprimables) ou non (et donc supprimables sans altérer la complétude sémantique de l'énoncé).

Attention, ne pas confondre fonction syntaxique de la relative et valeur sémantico-référentielle !

3.1.1. Introduction

La subordonnée relative peut, dans la grammaire traditionnelle, être de différentes natures (en particulier, assimilable à un **adjectif** ou à un **substantif**) et occuper donc les fonctions correspondantes de l'adjectif (épithète ou attribut) ou du nom dans la phrase. C'est le mot introducteur de cette subordonnée – le plus souvent un pronom – qui permet de l'identifier comme telle.

L'identification de la proposition relative se fait selon **deux critères – morphologique** (le mot introducteur) et **syntactique** (la fonction de la relative par rapport à la proposition régissante).

La proposition subordonnée relative est donc une proposition rattachée à la proposition principale au moyen d'un **mot relatif** – le pronom relatif, l'adverbe relatif (*où* et *dont*, voire *que*) ou, plus rarement, le déterminant relatif (*lequel* suivi d'un nom). Ce mot relatif joue un double ou triple rôle dans la phrase :

- en tant que mot **subordonnant**, il **relie** la relative à la principale,
- en tant que pronom, il a une **fonction** propre **au sein de la relative** (c'est aussi vrai pour l'adverbe relatif et pour le déterminant qui détermine le nom).
- et, lorsque la relative a un antécédent, le cas échéant, en tant que **proforme** (= mot apte au fonctionnement anaphorique), il **représente** son antécédent au sein de la relative.

3.1.2. Les relatives introduites par un pronom représentant

Lorsque le **pronom** relatif est **représentant d'un nom ou d'un équivalent** du nom, c'est-à-dire s'il a un antécédent identifiable, la proposition relative a ordinairement la fonction d'un **complément de l'antécédent**. Comme cet antécédent est nominal, la grammaire traditionnelle l'a assimilée à un **adjectif épithète ou apposé**, voire à un adjectif **attribut de l'objet**.

Relevé des occurrences (non attendu dans les copies à ce stade du devoir) :

- (1) *dans la condition [où la fortune l'avait placée] ;*
- (2) *regardant son incertitude comme un mouvement passager, [dont je fus beaucoup moins attendri que des larmes de la belle Grecque] ;*
- (3) *par quelques mots [qui les remirent également] ;*
- (4) *par le chagrin [que votre perte cause au bacha] ;*
- (5) *du bonheur [qui vous attend] ;*
- (6) *Chéribert ne vit dans mon discours que [tout ce qui se rapportait à ses idées] ;*

(7) *dans un autre cabinet, [où ils demeurèrent ensemble plus d'un quart d'heure] ;*

(8) *mille écus [que je portai sur le champ au sélictar] ;*

(9) *du service [qu'il allait me rendre] ;*

(10) *que ce fût ma seule générosité [qui me portoit à servir une fille aussi aimable que je lui avois représenté cette jeune Grecque].*

3.1.2.1. La relative est liée à son antécédent

La relative **complète son antécédent (c'est sa fonction syntaxique**, on dit aussi qu'elle en est **épithète**) sans marque typographique de détachement. Elle fait partie du syntagme nominal dont elle constitue une **expansion**. Le pronom relatif peut avoir toutes les fonctions du nom.

Elle est aussi dite, **par analogie** de fonctionnement avec l'adjectif qui est l'expansion canonique du nom, **adjective (c'est sa nature) et épithète (c'est sa fonction)** par la grammaire traditionnelle.

Il faut cependant distinguer selon que cet antécédent est défini ou non, car l'identification du référent du nom varie alors.

a. Relative à antécédent défini

La relative est dite **déterminative** si, lorsque l'antécédent est une expression définie (déterminant défini + nom), elle aide à déterminer l'identité de cet antécédent. On ne peut l'effacer sans modifier le sens de la phrase ou entamer la complétude de l'énoncé. Dans le cas contraire, elle sera dite **explicative**.

La fonction sémantico-référentielle d'une relative épithète, quand elle détermine son antécédent, est donc double :

elle définit l'extension logique de son antécédent, c'est-à-dire qu'elle indique à quelle classe référentielle peut s'appliquer l'antécédent ;

elle contribue à l'identification par le destinataire de l'énoncé du référent désigné par l'antécédent.

(1) *dans la condition [où la fortune l'avait placée] ;*

(4) *par le chagrin [que votre perte cause au bacha] ;*

(5) *du bonheur [qui vous attend] ;*

(9) *du service [qu'il allait me rendre].*

En (1), la relative a pour **antécédent** « la condition », elle en est le **complément** (ou l'épithète) ; le pronom « où » anaphorise cet antécédent et occupe la fonction de **C. essentiel locatif** de « avait placé » dans la relative. Relative **déterminative**.

En (4), la relative a pour antécédent « le chagrin », elle en est le **complément** (ou l'épithète) ; le pronom « que » anaphorise cet antécédent et occupe la fonction de **COD** du verbe « cause » dans la relative. Relative **déterminative**.

En (5), la relative a pour antécédent « le bonheur » (*du = de + le*), elle en est le **complément** (ou l'épithète) ; le pronom « qui » anaphorise cet antécédent et occupe la fonction de **sujet** de « attend » dans la relative. Relative **déterminative**.

En (9), la relative a pour antécédent « le service » (*du = de + le*), elle en est le **complément** (ou l'épithète) ; le pronom « que » élidé anaphorise cet antécédent et occupe la fonction de **COD** de « placer » dans la relative. Relative **déterminative**.

b. Relative à antécédent indéfini

Le propre des expressions indéfinies est d'avoir un référent qui n'est pas identifiable ; c'est pourquoi on ne peut s'aider de l'identification de ce référent pour définir le statut de la relative. Cependant, on peut distinguer les relatives que leur impossible suppression – sous peine d'engager la complétude de l'énoncé – rend **essentiels**, des autres, alors dites **accidentelles**.

(3) par quelques mots [qui les remirent également] ;

(8) mille écus [que je portai sur le champ au sélictar].

En (3), la relative a pour **antécédent** « quelques mots », elle en est le **complément** (ou l'épithète) ; le pronom « qui » anaphorise cet antécédent et occupe la fonction de **sujet** de « remirent » dans la relative. Relative **accidentelle**.

En (8), la relative a pour **antécédent** « mille écus », elle en est le **complément** (ou l'épithète) ; le pronom « que » anaphorise cet antécédent et occupe la fonction de **COD** de « portai » dans la relative. Relative **accidentelle**.

3.1.2.2. La relative est détachée de son antécédent

Lorsqu'elle est **détachée de son antécédent par une virgule**, la relative est dite **apposée** ou appositive. La relative apposée **ne fait pas partie du SN** qu'elle complète, même si elle lui est sémantiquement rattachée. Elle est donc toujours **explicative** ou **accidentelle**, **c'est-à-dire non essentielle**.

(2) regardant son incertitude comme un mouvement passager, [dont je fus beaucoup moins attendri que des larmes de la belle Grecque] ;

(7) dans un autre cabinet, [où ils demeurèrent ensemble plus d'un quart d'heure].

En (2), la relative a pour antécédent « un mouvement passager » (plutôt que « son incertitude »), elle est **apposée** à ce SN indéfini anaphorisé par le pronom relatif « dont », **C. d'agent** de « fut attendri ». Relative **accidentelle**.

En (7), la relative a pour antécédent « un autre cabinet », elle est apposée à ce SN indéfini anaphorisé par le pronom relatif « où », **C. essentiel locatif** de « demeurer ». Relative **accidentelle**.

3.1.3. La relative avec pronom non représentant

Nous n'avons pas de relative substantive mais seulement une **relative périphrastique**, qui, du point de vue morphosyntaxique, est l'**expansion d'un démonstratif** (*ce* ou *celui*) formant avec lui un **syntagme nominal**. Elle a donc une **fonction nominale**.

La **locution pronominale** insécable (= qui ne peut être coupée) qui introduit la relative périphrastique est un **pronom relatif complexe** de forme *ce qui*, *ce que*, *celui qui / que*, *celle qui / que*, etc., de **sens indéfini**. Cette locution est tantôt appelée **relatif périphrastique**, tantôt **relatif décumulatif** parce qu'elle prête au démonstratif le rôle d'un antécédent postiche (autrement dit, elle « décumule » les rôles d'antécédent et de relatif qui fusionnent dans l'indéfini).

(6) *Chéribert ne vit dans mon discours que [tout ce qui se rapportait à ses idées].*

En (6), la relative est le COD de « voir », la locution pronominale « tout ce qu[e] », est sujet de « se rapportait » dans la relative. « Tout » y figure au demeurant le **prédéterminant** que l'on trouve usuellement devant les noms.

3.1.4. Le cas de la pseudo-relative dans l'emphase

Avec l'extraction ou le clivage (on parle de **phrase clivée**), un constituant est extrait de la prédication et **mis en relief** en tête de phrase au moyen de la **corrélation focalisante** *c'est... qui/que...* qui va l'encadrer.

(10) *que ce fût ma seule générosité [qui me portait à servir une fille aussi aimable que je lui avais représenté cette jeune Grecque],*

C'est est un présentatif, ici au subjonctif imparfait, car en subordonnée. La proposition en « qui » qui suit le clivage ne s'analyse pas comme une vraie relative ; on parle de proposition **pseudo-relative** ou de **proposition clivée** (Le Goffic). C'est particulièrement vrai pour les propositions en « que » pronominalisant un CCL ou un COI en *que* au lieu de *où*, *dont* ou *à qui*. Ici, « qui » anaphorise régulièrement « ma seule générosité », sujet de « portait », ainsi focalisé, et le représente au sein de la proposition. Sur le plan communicationnel, il y a **focalisation sur le propos** (c'est-à-dire l'information nouvelle), qui est l'élément encadré par « c'est... qui/que... ».

3.2. Remarques nécessaires

D'un point de vue méthodologique, on rappellera que le traitement de cette question n'appelle aucune remarque stylistique, mais bien grammaticale avant tout. Un plan *a minima* y est préconisé, comme on le verra ci-dessous, qui distingue les remarques macrostructurales des remarques microstructurales.

a) Par « macrostructure », on entend tout fait de langue relevant de la structuration globale du segment à étudier :

- énonciation,

- modalités / « types de phrases » obligatoires (assertif, injonctif, interrogatif et dans certains cas exclamatif) et formes facultatives (exclamatif si pas de marqueurs spécifiques, négatif, passif, impersonnel, emphatique) ;

- actes de langage ;

- phrase simple ou complexe ; différentes propositions ;

- principaux constituants périphériques.

b) L'analyse des « microstructures » permet, dans un second temps, de revenir sur le détail des constituants fonctionnels, par exemple :

- la complémentation verbale ;

- les formes verbales (aspect, temps, sémantique...) ;

- les déterminants ;

- les fonctions adjectivales...

On attend que soient précisément définies les catégories grammaticales concernées et que, le cas échéant, soient maniés les tests syntaxiques pour justifier une réponse, valider une démonstration (par exemple, vérifier qu'un adjectif est bien attribut de l'objet par le test de la pronominalisation de l'objet et du maintien de l'adjectif après le verbe).

Les informations doivent être hiérarchisées et, autant que possible, les niveaux d'analyse doivent être situés : l'analyse syntaxique est dominante, certes, mais il faut aussi parfois faire des remarques morphologiques ou considérer un phénomène sémantique ou pragmatique, voire prosodique. De manière générale, il est bon de regrouper les remarques qui se rapportent aux mêmes phénomènes (ici, par exemple, les déterminants ou la complémentation verbale).

Quelques pièges sont à éviter :

- aucune remarque stylistique n'est attendue : ce n'est pas l'objet de l'exercice.

- les remarques doivent être organisées et hiérarchisées, comme indiqué précédemment ; un contenu décousu ou se perdant dans les détails n'est pas souhaitable.

« Elle augmenta son erreur, en lui protestant que pour vivre dans la condition où la fortune l'avait placée, elle ne souhaitait point d'autre maître que lui ; et sa douleur lui fit joindre à cette protestation des instances si tendres et si pressantes, que je vis le Bacha au moment d'oublier toutes ses promesses. »

3.2.1. Macrostructure

Énonciation **historique** (P3, passés simples et Impf d'arrière-plan, PQP d'antériorité dans l'arrière-plan)

Phrase **complexe** constituée de cinq propositions dont :

- deux propositions coordonnées entre elles par la conjonction de coordination « et » : « elle augmenta son erreur » et « et sa douleur lui fit... pressantes ».
- La première régissant une **PS conjonctive complétive COD qui est un DR au style indirect** de « protester » : « que pour vivre... elle ne souhaitait point d'autre maître que lui », affectée d'une forme négative (**négation totale** à deux termes : « ne... point ») ;
- Incluant une PSR déjà analysée : « où la fortune... placée » ;
- La seconde étant corrélée à une **proposition consécutive** appelée par les adverbes intensifs « si » : « que je vis... promesses ».

Au niveau des constituants périphériques on observe :

- dans la première, un **CCT extra-prédicatif, le groupe gérondif** « en lui protestant... placée ».
- au sein de la relative, un **SP CC But** « pour vivre dans la condition... placée » **antéposé** à la proposition qu'il modifie, donc extra-prédicatif aussi.

On peut s'interroger sur la valeur propositionnelle de « **que lui** » : comparative elliptique (« qu'elle ne le souhaitait comme maître ») ? ou emploi décatégorisé de « que », formant avec le pronom « lui » un complément de « d'autre maître » ?

3.2.2. Microstructure

La complémentation verbale

Transitifs : « augmenta » a pour COD le SN « son erreur » ; « avait placée » a pour COD le pronom personnel conjoint « l' », avec lequel s'accorde le participe passé postposé ; « souhaitait » a pour COD le SN « d'autre maître que lui » ; « joindre », qui est **doublement transitif**, a pour COD « des instances si tendres et si pressantes » et pour COI le SP « à cette protestation » ; « vis » a pour COD « le Bacha » ; « oublier » a pour COD le SN « toutes ses promesses ».

Le cas de « protester » : en FM il est intransitif ; ici il est doublement transitif : a pour COI le pronom personnel conjoint « lui » et pour COD la PS conjonctive complétive.

Le cas de la périphrase verbale factitive « fit joindre », dont le semi-auxiliaire « fit » permet d'adjoindre un actant, factitif, au procès verbal de « joindre », ici sous la forme du pronom personnel conjoint « lui ».

L'Attribut du COD

« au moment d'oublier toutes ses promesses » est **attribut du COD « le Bacha »**, comme le révèle le test de la pronominalisation : « je le vis au moment d'oublier toutes ses promesses », c'est-à-dire « au moment d'oublier... »

Les déterminants

Possessif : « son erreur », « sa douleur », « ses promesses » : dét. possessif anaphorique de P3 (« elle », ou « le Bacha »)

Démonstratif : « cette protestation » : anaphorique résomptif voire actantiel (/ « elle protesta »)

Article défini : « la condition » : repérage par détermination relationnelle au moyen de la relative déterminative ; « la fortune » : article défini à valeur exophorique mémorielle, plus que générique

Article indéfini : « des instances si tendres... » : valeur spécifique (des instances bien précises) ; « d'autre maître » : **le morphème « de », réducteur** ou inverseur d'extension, apparaît ici **du fait de la négation** : c'est le **reliquat de « des » réduit à « de »** ; pourquoi le singulier ? parce que l'esprit n'envisage pas même le pluriel du fait de la négation ; mais on aurait pu avoir « d'autres maîtres ».

4. Étude de style

4.1. Le régime de l'incertitude.

Nous n'allons pas ici proposer un sujet entièrement rédigé mais plutôt, à partir des copies corrigées, rappeler les attendus de l'épreuve, souligner également, à partir d'exemples tirés des copies, les points positifs, ainsi que quelques erreurs à éviter. Le commentaire stylistique a en effet donné lieu, comme chaque année, à des prestations assez inégales : les contraintes de temps pèsent fortement sur cet exercice et certains candidats ont peiné à achever leur commentaire ou à le structurer véritablement.

Il est donc bon de rappeler qu'on attend une étude structurée, c'est-à-dire comportant une introduction, un développement, en deux ou trois parties, avec autant de sous-parties – chacune comportant un titre formel, et une conclusion comportant synthèse et ouverture.

Au plan méthodologique, l'introduction, en quatre parties, doit situer précisément le passage dans l'économie de l'œuvre ; elle doit également, impérativement, proposer une définition de la notion à étudier. Ici, il était question du « régime de l'incertitude ». Par « régime » nous comprenons un mode d'organisation qui concerne le récit lui-même, une manière de faire et, dans le cas du récit, d'écrire qui va donc avoir des manifestations stylistiques. Quant à « l'incertitude », on peut la définir comme l'« État d'esprit d'une personne qui hésite à croire à la réalité d'un fait, à la vérité d'un jugement ou qui hésite à adopter et à maintenir une ligne de conduite » (TLF). Appliquée à l'art du récit et à son mode d'organisation, cette notion suggère que les événements relatés sont non seulement susceptibles d'apparaître comme énigmatiques au narrateur, mais aussi et surtout possiblement faussés par ses soins. C'est donc aussi du point de vue du lecteur que ce régime de l'incertitude va trouver son efficacité par tous les procédés stylistiques susceptibles d'opacifier sa perception de la réalité des événements, de rendre impossibles l'accès et l'adhésion pleine à la vérité.

Puis la problématique doit être présentée avant l'annonce du plan, sous la forme d'une question posée à laquelle la conclusion s'efforcera de répondre. Voici un exemple de problématique simple proposée dans une des copies, suivie de l'annonce du plan :

« Nous verrons comment, dans cet extrait, l'incertitude et le doute règnent en maîtres en raison de la parole oblique de Théophraste mais aussi de Chérubin. Nous nous intéresserons tout d'abord à l'écriture du soupçon. Nous nous demanderons ensuite en quoi il est impossible, dans cet

extrait, de parler de dénotation. Nous examinerons enfin la syntaxe torturée que pratique le narrateur autodiégétique ».

Rappelons ensuite que le commentaire stylistique ne se réduit à la seule analyse du lexique, et encore moins à de simples relevés thématiques (fussent-ils rebaptisés « isotopies », ou « champs lexicaux ») ; il ne se réduit pas non plus, quel que soit le phénomène observé, au seul empilement de faits langagiers relevés ; il faut en proposer une analyse fine, visant à faire signifier la forme considérée, qu'elle soit unique ou récurrente. En effet, le commentaire stylistique doit prendre appui sur une grande variété de faits de langue : il doit prendre en compte les réalités syntaxiques, l'ancrage énonciatif et les marques de subjectivité, les discours rapportés, les réalités liées à l'histoire de la langue, les figures de style, la caractérisation et plus largement tous les outils de l'art oratoire.

Le plan détaillé suivant, proposé par une des copies, témoigne d'un souci louable de prendre en compte cette variété de faits de langue et de style :

1. Une écriture du soupçon
 - a. Isotopie du doute et de l'incertitude
 - b. Négations, restrictions et modalisations
 - c. Je narrant et je narré
2. Une dénotation impossible
 - a. Objectivité / subjectivité
 - b. Discours indirect / discours indirect libre
3. Une syntaxe perturbée
 - a. Les pronoms personnels
 - b. La phrase labyrinthe

Dans d'autres copies, on a aussi pu apprécier que l'accent soit mis sur les hypothèses et les interrogations, l'examen du subjonctif, les périphrases (dont les relatives périphrastiques), les euphémismes, les amphibologies marquées par la syntaxe, les biais argumentatifs du narrateur. Ce sont autant d'éléments qui ont pu donner lieu à très bonnes remarques.

Le développement lui-même, au sein d'un plan structuré, doit donc être marqué par différents relevés suivis de brèves analyses. Par exemple, le phénomène de l'ellipse a pu être présenté par l'entremise de deux exemples : celui de l'événement de parole « notre entretien devint plus tranquille », qui occulte complètement l'objet du discours ; tandis que « ils demeurèrent ensemble plus d'un quart d'heure » a pu être présenté comme un procédé fréquemment employé par le narrateur, procédé touchant davantage à l'euphémisme, pour rendre compte d'un entretien galant, ce que corroborent encore dans le passage les expressions galantes « qu'il en usât familièrement » ou « les dernières marques de sa tendresse ».

On a également apprécié les copies qui proposaient des transitions ou conclusions provisoires entre les deux ou trois grandes parties du développement.

Bien sûr, la conclusion, brève, doit permettre de montrer qu'il a été répondu à la problématique, c'est-à-dire à la question posée dans l'introduction, avant d'envisager une ouverture ; dans une narration, on peut ainsi chercher à voir les signes avant-coureurs de ce qui va suivre. Ainsi, une des conclusions a-t-elle offert la courte synthèse suivante : « En conclusion, nous avons pu voir

que même lorsque le narrateur présente une certitude ou tente de nier l'incertitude, celle-ci le rattrape toujours ».

Tandis qu'une autre copie proposait l'ouverture suivante : « L'extrait porte en germe des signes précurseurs des malentendus qui fondent la suite du roman : qu'elle soit ou non consciente de l'ambiguïté des propos de son libérateur, Théophé les reçoit toujours dans leur acception stricte et littérale, ce qui la conduit à ignorer les sous-entendus du discours libertin : après avoir « |[u] [la] pensée [du diplomate] », elle finit, au terme d'une tentative de liaison entre eux, à l'initiative du narrateur, par leur adresser des reproches en ces termes : « M'étais-je mal exprimée, ou feignez-vous de ne pas m'entendre ? » Est aussi en germe la rivalité que provoqueront entre le narrateur et le sélictar le sentiment amoureux et le désir inspirés par la jeune Grecque. L'incapacité du bacha à comprendre un langage crypté et l'ambiguïté des propos du sélictar préparent aussi le système des doubles à l'œuvre dans le récit, autre moyen d'éclairer la nature énigmatique des mobiles du narrateur par reflet ; mais ce procédé d'élucidation de l'incertitude, est, lui aussi, incertain et oblique. »

Composition principale de linguistique

Option B

Rapports établis par

Julien Du Bouchet

Maître de conférences à l'université Paul Valéry – Montpellier III

et

Pedro Duarte

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Cette année, neuf candidats ont composé en option B, avec une moyenne des copies s'établissant à 8,33/20, ce dont se félicite grandement le jury, puisque ces résultats traduisent une augmentation notable des dernières moyennes enregistrées (7,43/20 en 2023 ; 7/20 en 2022). Le jury tient ainsi à féliciter les candidats de la session 2024 qui ont su tirer profit de leur préparation au concours pour produire des compositions en linguistique des langues anciennes qui démontrent une meilleure maîtrise des connaissances attendues et une meilleure réponse aux exigences de l'épreuve. Ils témoignent ainsi du fait que le concours est accessible et permet raisonnablement d'envisager de bons, voire très bons, résultats à cette épreuve en option B, avec des notes allant de 2,5/20 à 16,5/20 ; 4 copies ont notamment obtenu une note supérieure à 10/20 (11 ; 12 ; 13,5 et 16,5). En ce sens, le jury invite volontiers les (futurs) candidats à prendre connaissance de plusieurs rapports du concours pour se faire l'idée la meilleure possible des attentes de l'épreuve, et y glaner des informations et principes méthodologiques que le jury espère précieux pour la bonne préparation aux épreuves du concours.

Bien entendu, la pratique de la composition en linguistique est également l'une des clés de réussite au concours : il ne faut pas négliger l'importance de cette pratique qui permet d'améliorer significativement sa gestion du temps, de mettre en place des réflexes d'identification du corpus d'étude et d'analyse des formes pertinentes, sans oublier l'acquisition de principes rédactionnels.

Première partie : grec (*rapport de Julien Du Bouchet*)

Texte de référence : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XI, 78, 2-5

La moyenne des notes obtenues à la partie grecque de la composition principale de linguistique est de 8,33/20, soit un progrès notable depuis la session précédente. Sur les neuf copies, quatre sont à la moyenne ou au-dessus, la meilleure obtenant 16,5, et les cinq autres se situant entre 2 et 7,5/20.

On donnera quelques indications sur les principaux points qu'il convenait de mettre en valeur, dans les deux questions soumises à la science et à la sagacité des candidats.

Question 1. Morphologie : la formation des aoristes dans le passage. Études synchronique et diachronique.

La question de morphologie, somme toute classique, n'a pas dû décontenancer beaucoup de candidats. On notera tout d'abord qu'il convient, bien sûr, d'identifier toutes les formes concernées. Il ne fallait pas négliger les formes nominales, à savoir les participes comme γενομένων I. 3, προσκατασκευάσαντες I. 8, κατοικισθεῖσι I. 14, συντριβέντες I. 9 ou encore ἀποστειλάντων I. 5, ou un infinitif comme καταταχθῆναι I. 10. Pour cela, il fallait être attentif au phénomène phonétique de l'amuïssement de la sifflante dans les verbes en -λω, -μω, -νω, -ρω comme ἀποστέλλω (ἀποστειλάντων cité plus haut) et aux variantes morphologiques des aoristes passifs en -η- seul, comme dans συντριβέντες, cité plus haut, συστραφέντων I. 1 ou κατεπλάγησαν I. 7. Cette identification précise évitait de verser κατεπλάγησαν, justement, au dossier des aoristes sigmatiques. Deux autres formes qui ont causé quelques soucis d'identification, même aux meilleurs candidats, sont ἀπηνέγκατο I. 15 et ἔγνωσαν I. 5. Le premier (une seule copie l'a correctement analysé) est un aoriste radical thématique moyen qui, il est vrai, présente la particularité d'une voyelle α, issue des aoristes sigmatiques, en lieu et place de la voyelle thématique attendue, trait ionien qui s'est répandu dans la *koinè* et perdue en grec moderne (aoriste εἶπα, déjà εἶπα chez Hérodote). Quant à ἔγνωσαν, c'est sans doute la désinence empruntée aux aoristes sigmatiques, comme dans le cas de κατεπλάγησαν évoqué plus haut, qui a empêché plusieurs candidats de l'identifier comme l'aoriste radical athématique qu'il est bien en synchronie (1^{re} personne du singulier ἔγνω). Au bout du compte, on pouvait relever des aoristes sigmatiques, actifs et moyens, radicaux thématiques, actif et moyen également, radicaux athématiques, seulement à l'actif, et passifs, avec ou sans -θ- — toutes formes clairement distinctes en synchronie.

L'étude synchronique pouvait partir de ce recensement pour souligner que, à l'actif et au moyen, l'aoriste sigmatique est la formation de loin la plus fréquente en prose classique et post-classique : 12 formes ici, contre 5 en tout pour les aoristes radicaux. L'aoriste passif était également bien représenté dans le texte, avec la forme la plus commune du suffixe, -θη-, et la variante sans occlusive -η-. Il s'agissait ensuite de décrire ces formations, en commençant par distinguer l'indicatif, avec augment, des autres modes (absents du texte) et des formes nominales, sans augment, puis en montrant comment elles se distinguent (formes suffixées/radicales, thématiques/athématiques, voix, etc.). À propos des aoristes sigmatiques, il était utile de rappeler que les verbes contractes le forment en allongeant la voyelle contracte, comme ἐνίκησαν I. 2 ou χειρωσάμενος I. 15. Il convenait de noter que des formes radicales thématiques comme ἀπέβαλον I. 8 ou γενομένων I. 3 ne se distinguent des imparfaits ou présents correspondants que par le radical (βαλλ-/βαλ-, γινν-/γεν-). On pouvait aussi évoquer le supplétisme dans le cas d'ἀπηνέγκατο, aoriste d'ἀποφέρειμαι.

La partie diachronique, celle avec laquelle la plupart des candidats montrent le plus d'affinités, s'articulait autour de la distinction entre formations radicales et dérivées, à savoir aoristes sigmatiques et aoristes passifs. Dans les formations radicales, une seconde distinction était opératoire, entre formes athématiques et thématiques. Les premières, représentées dans le texte par συνέστη (I. 1) et ἔγνωσαν (I. 5), outre l'indication des racines bien connues **steh*₂- et **gnēh*₃-, devaient faire l'objet de remarques sur l'alternance ancienne entre degré plein au singulier de l'actif et degré zéro au pluriel, alternance supprimée analogiquement dès les premiers textes dans les formes en question.

Les aoristes radicaux thématiques attestés dans le texte, ἀπέβαλον, γενομένων et ἀπηνέγκατο, se prêtaient aux remarques attendues, le troisième, avec redoublement (έν-εγκ-), présentant la particularité déjà évoquée de la substitution de la voyelle [a] à la voyelle thématique (on aurait ἀπηνέγκετο en grec classique), par analogie des aoristes sigmatiques.

Concernant les aoristes sigmatiques, justement, il fallait indiquer l'origine de la voyelle, à savoir la vocalisation de sonantes voyelles dans les anciennes désinences athématiques 1^{re} sg. *-s-η et 3^e pl. *-s-ητ. Le poids de cette formation au sein du système verbal est manifesté par d'autres interventions analogiques, comme la désinence 3^e pl. -σαν dans l'aoriste radical athématique ἔγνω-σαν ou les aoristes passifs ἠναγκάσθη-σαν et κατεπλάγη-σαν. Il était possible de consacrer quelques explications aux accidents phonétiques affectant les radicaux consonantiques, par exemple pour les présents en -ζω (ἄθροισάντων l. 1 en face d'ἄθροίζω, l. 8 προσκατασκευάσαντες : προσκατασκευάζω, l. 13 ἔκτισε : κτίζω, l. 14 διεμέρισε : διαμερίζω) ou en -τω/-σσω (l. 11 κατεπράξατο). On pouvait aussi rappeler rapidement l'évolution phonétique ayant conduit à l'amuïssement de la sifflante dans les verbes en -λω, -μω, -νω, -ρω (cf. ici ἀποστειλάντων en face du présent ἀποστέλλω).

Dans le cas des aoristes passifs, une création grecque comme on le sait, il convenait de rappeler l'origine du suffixe *-eh₁- à valeur stative, élargi en -θ-, et d'expliquer l'abrègement de la longue selon la loi d'Osthoff, qui explique les formes comme λειφθέντες l. 8.

Le passage de Diodore donne, comme on peut s'y attendre, un aperçu assez clair de la productivité des différentes formations d'aoriste dans la *koinè* de son époque.

Question 2. Syntaxe : les emplois de l'accusatif.

La question de syntaxe était sans doute un peu moins attendue, ne serait-ce que parce qu'elle ne mettait nullement en jeu la notion de syncrétisme, si pertinente en diachronie pour analyser le génitif, par exemple. Il s'agissait, comme d'habitude, de relever les faits pertinents, de les mettre en ordre et de les analyser en recourant aux notions les plus utiles possible, en l'occurrence celles de fonction syntaxique et de rôle sémantique. De ce point de vue, le jury a eu la grande satisfaction de voir une copie articuler brillamment les deux perspectives.

On pouvait ainsi partir de la distinction entre emplois libres et emplois régis. Les seconds comprennent uniquement des circonstants, mais les premiers peuvent se diviser à nouveau en actants et circonstants. On avait donc, sans surprise, une longue série de seconds actants, autrement dits de compléments d'objet direct, depuis le syntagme δύναμιν ἀξιόλογον complétant le participe ἄθροισάντων (l. 1) jusqu'à δόξαν complément d'ἀπηνέγκατο (l. 15). Il convenait de relever la relation prédicative, si courante en grec ancien, entre les attributs πεφρονηματισμένους et ἔχοντας (l. 4) et le COD τοὺς Αἰγινήτας du participe ὀρώντες (l. 3). En revanche, aucun emploi de l'accusatif comme prime actant (le sujet d'une proposition infinitive) n'était attesté dans le texte. Les emplois libres comportaient aussi deux emplois comme circonstant, un accusatif de durée l. 11 (τοὺς πάντας διαπολεμήσας μῆνας ἔννεα, « étant venu à bout (des Éginètes) en neuf mois en tout ») et un accusatif de relation l. 13, indiquant le champ de validité du participe (ὠνομασμένος τὸ γένος, « renommé quant à son ascendance », c'est-à-dire « issu d'un lignage illustre »). À ce propos, on notera une construction particulière, mais fréquente avec des verbes de sentiment, celle de τὴν ὑπεροχὴν τῶν Ἀθηναίων (l. 7), avec l'aoriste passif οὐ κατεπλάγησαν (« ils ne furent pas frappés de terreur par la supériorité des

Athéniens ») : il s'agit d'un accusatif de relation désignant la cause du sentiment de peur paralysante touchant le sujet du verbe, qui revêt donc ici le rôle sémantique d'expérient.

Une seule copie a relevé le cas intéressant de πάλιν (l. 2), adverbe issu de l'accusatif de **k^u/H-is* (cf. πέλομαι, πόλος), peut-être à partir d'expressions comme πάλιν ιέναι. La lexicalisation d'accusatifs comme adverbes est encore productive à l'époque classique (ἀρχήν « au début », μακράν « loin »).

Les emplois régis par une préposition sont aussi nombreux, à nouveau sans surprise, que les emplois libres comme complément du verbe. Les prépositions concernées, sauf εἰς, peuvent s'employer avec d'autres cas. On a par exemple des compléments de lieu avec εἰς (l. 10 εἰς τὴν Ἀθηναίων συντέλειαν), ἐπί (l. 14-15 ἐπὶ πόλιν ἀξιόλογον Μοργαντῖναν), κατά (l. 6-7 τῶν κατὰ θάλατταν ἀγώνων), περὶ (l. 2 περὶ τὴν ὀνομαζομένην Κεκρυφάλειαν) ; de temps avec κατά (l. 13 κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους) ; de cause avec διὰ (l. 9 διὰ τὸ μέγεθος) ; ou bien encore la désignation d'adversaires avec πρὸς (l. 2 πρὸς τοὺς Ἀθηναίους). On pouvait commenter, ainsi qu'une copie l'a fait fort judicieusement, l'adverbe διὸ l. 5 comme universion de δι' ὃ « à cause de quoi ».

On finira en encourageant les candidats à lire soigneusement les textes au programme, dictionnaire étymologique et grammaires historiques à portée de la main, de façon à pouvoir vérifier au fur et à mesure les formes et emplois suscitant la perplexité.

Bibliographie

- Benveniste É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935
Benveniste É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948
Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, Paris, 2013-2015
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972
Luraghi S., *On the meaning of prepositions and cases : the expression of semantic roles in Ancient Greek*, Amsterdam, 2003

Seconde partie : latin (*rapport de Pedro Duarte*)

Texte de référence : Lucain, *Pharsale* VI, v. 695-722

Sur les neuf compositions principales de linguistique latine, la moyenne des copies s'établit à 8,4/20 (min. 2 ; max. 16,5). De manière particulièrement appréciable, plusieurs copies ont obtenu une note correcte, voire une bonne et même très bonne note en linguistique latine : 8, 10, 11, 14,5 et 16,5. Ces résultats sont très encourageants et doivent permettre aux futurs candidats d'envisager que la fréquentation soutenue des œuvres au programme ainsi que la lecture attentive des ouvrages et manuels de référence en linguistique latine peuvent être récompensés par l'obtention de beaux résultats au concours de l'agrégation de grammaire.

Question 1. Phonétique et phonologie : étude des sons notés par le graphème *i*, en synchronie et en diachronie, à partir des exemples du texte.

Une étude phonétique et phonologique implique de procéder, en synchronie, à une analyse des paires minimales, du traitement à la fois de la distribution et du rendement du phonème ou des phonèmes considérés. Nous nous permettons en ce sens de renvoyer à certains principes méthodologiques donnés dans le rapport du concours 2022. Le présent rapport présente ainsi des éléments de réponse pour traiter la question sans prétendre à l'exhaustivité. Dès l'introduction, il est bienvenu de rappeler les caractéristiques du phonème ou des phonèmes étudiés et de problématiser la question : la place du phonème étudié dans le système phonologique latin ou encore des considérations graphophonologiques peuvent constituer, sans limitation, des questionnements de nature linguistique.

En l'espèce, le graphème *i* permet de noter plusieurs phonèmes du système phonologique latin : la voyelle fermée d'avant *i*, de longueur brève (soit *ī*) [i] ou longue (soit *ī*) [i:], ainsi que la sonante palatale [j]. Il convient de relever d'emblée que les réalisations phonétiques liées à ce graphème sont plus complexes que ces trois phonèmes, en envisageant notamment les réalisations phonétiques avec glide. La tradition manuscrite antique ne permet pas de distinguer ces réalisations phonétiques ni même ces phonèmes, à l'exclusion – relative – de l'épigraphie où se rencontre l'emploi graphique du « *i longa* » pour noter la voyelle longue *ī* [i:]. En latin classique, la voyelle *i* ne participe pas à des diphtongues sinon de manière très marginale⁸, à la différence des autres voyelles⁹. Ainsi, l'étude du graphème *i* invite à soulever la question des **enjeux graphophonologiques** de cette lettre dans le système linguistique latin. Le texte proposé à l'étude, à savoir les vers 695-722 du chant VI de la *Pharsale* (ou *Guerre civile*) de Lucain permettait d'étudier l'état du latin du Haut-Empire, dans un texte versifié, et présentait à cet égard la question des poétismes, mais aussi de la translittération de sons étrangers, grecs en l'espèce.

On pourra commencer par la question des emprunts, qui est pour ainsi dire plus périphérique dans l'étude du système phonologique latin, tout en permettant toutefois d'apprécier une réflexion des locuteurs latins sur la mise en correspondance des sons entre deux langues, ainsi que leur notation subséquente. Les emprunts représentés dans le passage proposé à l'étude correspondent majoritairement à une correspondance entre le iota grec (ι) et le *i* latin : *Stygiūm*

⁸ Comme dans *deinde*.

⁹ Sauf *y*, qui a un statut particulier puisqu'il ne sert qu'à noter des mots d'origine étrangère.

pour Στύγιος, *Thessalis* (-idos) pour Θεσσαλῖς (-ίδος), *Elysios* pour Ἠλύσιος. Il s'agit, en l'espèce, de voyelles *i* brèves. Le cas plus notable est constitué par *Tartareo* au regard duquel se rencontre le dérivé grec Ταρτάρειος, mais la particularité graphophonologique est plutôt du côté du système de la langue grecque.

Distribution : La voyelle *i* peut occuper pratiquement toutes les places dans le mot, que ce soit un mot monosyllabique (*in*, *sī*, *quī*), ou polysyllabique (*in.numeros*, *dī.lata*, *uīs.cera* ; *ta.ci.tae*, *repe.tī.ta* ; *mi.hī*, *de.dī*, *sa.tīs*, *um.brīs*, *inposu.it*). Des limitations peuvent être notamment liées à la longueur de la voyelle *i* en syllabe finale, quand la syllabe est fermée par une consonne autre que *s* : le *i* est alors bref (*inposuit* v. 711). La prononciation reste plus remarquable pour certains termes, notamment lors d'une succession de voyelles comme *cīuīlīā* (v. 718), avec une réalisation comportant un glide dans la dernière syllabe [ki:uī:līa], qui évoluera vers [ki:uī:lja] ; la scansion permet de percevoir le traitement métrique du dernier *i* comme une voyelle brève. La sonante [j] notée *i* peut être présente à l'attaque de la syllabe, comme pour le premier *i* dans *ieiuna* (v. 708). Elle ne peut pas, en revanche, fermer une syllabe, ni être présente à la finale absolue. En syllabe intérieure ou à l'attaque de la dernière syllabe, le graphème *i* note une réalisation phonétique [ij], comme dans *proiecti* (v. 720) ou le second *i* dans *ieiuna* (v. 708) : cette séquence phonétique s'observe quand *i* se trouve en position intervocalique, notamment à la frontière de morphème (*prō-iectī*), mais pas nécessairement (*ieiūna*). La forme *Pompēiāna* (v. 717) n'était pas évidente pour l'identification du son noté par le graphème *i*, au regard de la base de dérivation (*Pompeius*), de la suffixation (-ānus) et de la rencontre morphophonologique *Pompēiānus* : par conséquent, le jury a privilégié la bonification des copies qui avaient correctement noté la réalisation phonétique [ij].

Rendement : Le rendement du graphème *i* est très important pour la voyelle *i*, qu'il s'agisse de la voyelle brève ou longue. À titre illustratif, il est possible de relever ainsi que -ī- caractérise le thème d'un paradigme verbal régulier, à savoir la 4^e conjugaison (*exaudīte* v. 706, mais *exaudīat*, selon la loi « uocalis ante uocalem corripitur »), et comme marques de désinences personnelles (dont la marque de parfait indicatif actif P1 -ī) ou encore de désinences casuelles (dont le gén. sing. de la 2^e déclinaison [flexion thématique]).

Parmi les morphèmes comportant un *ī*, on mentionnera le morphème de sens itératif -ī- (*latitāntem* v. 712) ou encore l'emploi de la voyelle -ī- comme voyelle prédésinentielle fréquente dans la conjugaison latine (au présent et au futur de l'indicatif actif, pour les P2-P5 de la 3^e conjugaison et de la 3^e conjugaison mixte). On relèvera l'adjectif verbal *calidus* (avec une forme concurrente *caldus*), appartenant à la triade de Quellet : de nombreux verbes en -ēō dénotant un sentiment ou une sensation physique présentent un substantif en -or et un adjectif verbal en -īdus, sans avoir de supin (*caleo*, *calor*, *calidus* ; *frigeo*, *frigor*, *frigidus* ; *timeo*, *timor*, *timidus*)¹⁰.

En contrepartie, le rendement de la sonante [j], notée par le graphème *i*, est moindre, permettant d'apprécier une différence significative dans le système phonologique latin : la voyelle [i], longue ou brève, participe de la constitution de lexèmes, de grammèmes et de morphèmes, là où la sonante [j] se rencontre de manière privilégiée dans des lexèmes (*ianitor*, *ieiuna*, *proiecti*) et quelques grammèmes (*iam*).

Enfin, la présence de formes poétiques mérite un commentaire, comme le participe présent au génitif pluriel *nocentum* (v. 695), en regard de *nocentium* : le doublon *nocentum* peut recevoir, synchroniquement, une explication *metri causa* au regard de ses attestations en poésie, ou bien

¹⁰ Rappelons que cette triade ne fonctionne pas toujours : *maereo*, *maeror* mais *maestus*.

apparaître comme un archaïsme au regard de certaines formes d'origine participiale dont le génitif pluriel est fréquemment en *-um* comme *parentum*.

Diachronie

L'agrégation de grammaire ne constitue pas un concours d'érudition étymologique : si les étymologies des mots les plus fréquents ou les plus remarquables sont attendues, le jury n'exige pas toutes les étymologies, *a fortiori* pas le dernier état de la science en la matière. De telles connaissances, très pointues, sont à porter au crédit des candidats dès lors qu'elles ne semblent pas dans un catalogue désorganisé et qu'elles ne se font pas au détriment d'autres analyses importantes, voire fondamentales. À titre illustratif, est ordinairement attendue la connaissance de la reconstruction des **morphèmes** (par ex. la marque d'ablatif pluriel de la 1^{ère} déclinaison [thèmes en *-ā-*], comme *fibris* v. 707 : *-īs* < *-ēs* < *-eis* < **-ais* < **-āis*, par réfection d'après la 2^e déclinaison [flexion thématique]), des **mots grammaticaux** (comme la conjonction *sī* < **sei* ou encore le pronom relatif **kʷoj-* > *quī* [nom. masc. sing./plur.]) et de **lexèmes usuels** (comme le verbe *uīuō*, illustré dans la forme de participe futur *uictūrus*, dont la racine IE est **gʷih₃u-*). On rappellera d'ailleurs que toutes les reconstructions doivent être formulées avec l'astérisque, trop souvent oublié.

Le traitement diachronique de la question posée invite à soulever la question du système phonétique reconstituable en proto-indo-européen, pour définir la constitution ancienne des sons étudiés en latin et leur constitution de date plus récente, dans les langues italiques et en latin en particulier. À cet égard, le traitement latin des faits d'apophonie (all. *Ablaut*) est remarquable et méritait un développement plus long sur les cas d'espèce représentés dans le corpus d'étude.

Certains termes permettent d'apprécier plusieurs *i*, dont la datation diffère. On saurait ainsi mentionner la forme de datif du pronom personnel de P1 *mīhī* (v. 701) : **megʰej₁* > *mīhī* (affaiblissement enclitique du premier *e* en *i* ; monophthongaison de *ej* en *ī*) > *mīhī* (avec loi de l'abrègement iambique)¹². Dans ces cas d'espèce, si le plan retenu est un plan historique, distinguant l'origine ancienne des voyelles *i* des *i* de date récente, le candidat développera dans chaque partie le fait phonétique pertinent.

Enfin, en termes méthodologiques, comme le texte proposé à l'étude est versifié, composé en hexamètres dactyliques, la scansion ne devait pas poser de difficultés majeures et il était attendu de recourir à la métrique pour définir certaines longueurs de voyelles. Bien sûr, certains éléments de métrique pouvaient constituer pour ainsi dire des subtilités, comme *fibris* qu'il fallait scander *fibris*, avec un comput hétérosyllabique de la séquence *br* [fib.ri:s], d'où la longueur non pas de la première voyelle qui est un *i* bref, mais de la première syllabe du mot.

Par la suite, nous ne retenons que quelques exemples du corpus d'étude, sans recherche d'exhaustivité.

Origine de *ī* :

Pour prendre quelques exemples distincts de ceux qui ont déjà été mentionnés, on pourra citer le morphème de génitif singulier **-es* > lat. *-īs*, amplement représenté dans le passage pour les

¹¹ De Vaan 2008 propose une autre reconstruction. Une fois encore, le jury accepte toute proposition de reconstruction autorisée, dès lors que le candidat se montre cohérent dans ses choix de reconstruction, voire qu'il précise l'autorité mentionnée.

¹² On saurait rappeler que cet abrègement iambique n'est pas systématique : cf. *Pharsale* VI, 763 : *mīhī*. Rappelons à cette occasion l'outil utile qu'est le site *Musisque deoque* qui permet d'avoir une proposition de scansion des principaux textes poétiques latins : <http://mizar.unive.it/mqdq/public/>

thèmes consonantiques (*ducis* v. 716, *militis* v. 717, *corporis* v. 720, *carceris* v. 722), ou encore le *i* présent dans la désinence de datif-ablatif pluriel *-ibus* des thèmes consonantiques (*redeuntibus* v. 705, *lancibus* v. 710), par analogie avec les thèmes en *-i-* (*Mānibus* v. 701 : *Māni-bus* réinterprété *Mān-ibus*). En morphologie lexicale, plusieurs copies ont judicieusement rappelé l'origine du préfixe privatif *in-* < **en-* < **ŋ-* : cf. *innumeros* v. 696.

Origine de *ī* :

**ai* > *ī* en syllabe intérieure ou finale ; notamment, à la finale absolue, il convient de noter la marque de P1 au parfait de l'indicatif : *-ī* < **-ai* : v. 709 *dedī*, *lāuī*. Le principe d'allongement compensatoire (ou phonétique) a été trop rarement mentionné, sans doute par méconnaissance de l'étymologie de *prīmus* : *prīmus* < **pris-mo-*.

Certains faits, plus remarquables, sont discutés : *inuīsa* v. 721 < **ŋ-uid-to-*, or le timbre *i* s'oppose ordinairement à l'application de la loi de Lachmann ; la longueur du *i* semble ainsi liée à une formation analogique sur le thème de *perfectum uīd-*. Le participe parfait (ou passé) passif *repetīta* v. 703 voit également l'origine du *i* long discutée : une formation analogique est possible, à savoir *peto* : *petītus*, d'après *cupio* : *cupītus*, au regard de la proximité sémantique de ces deux verbes.

Pour citer une étymologie intéressante, on retiendra *antiquus* : de Vaan 2008 propose comme étymologie **h₂enti-h₃ek^w-o-* 'facing the front', soit un composé constitué de la racine **h₂enti-* « devant » et **h₃ek^w-* « œil ». La séquence **-i-h₃-* forme une diphtongue traitée ensuite par monophthongaison pour aboutir à un *ī*.

Origine de la sonante [i] :

Le nom de métier *iānitor* est formé sur *ianua*, « porte », lui-même fondé sur le PIE **ieh₂-n-u-* « passage ». Enfin, il convenait de rappeler l'étymologie délicate de *iam* : de Vaan 2008 propose la forme d'accusatif **h₁i-h₂-m* ; la comparaison *iam* : *etiam* était également intéressante pour apprécier les réalisations différentes de *i*. Dans le composé *proiecti*, la racine *(*H*)*ieh₁-* avec élément *-k-* pouvait être rappelée, tout en soulignant son traitement latin remarquable au regard du résultat en syllabe initiale *iac-* dans le verbe simple.

Conclusion

La conclusion se doit d'être brève et de synthétiser les éléments les plus forts du développement, en l'espèce pour l'approche synchronique et diachronique. Idéalement, une ouverture est proposée en fin de conclusion, étant entendu que la proposition faite doit conserver une contiguïté avec le sujet posé : devenir de la langue latine ; fait de langue intimement connexe à ce qui vient d'être étudié. Par exemple, le graphème *u* rend compte d'un système graphophonologique latin où le graphème *i* n'est pas un cas à part, toutefois avec des différences synchroniques notables, par un rendement davantage équilibré entre les réalisations vocaliques notées par *u* et la sonante notée par le graphème *u*.

En guise d'ouverture : si le graphème *i* sert à noter le son vocalique [i], il convient de relever qu'il ne s'agit pas du seul graphème assigné à cette notation, puisque l'évolution phonétique du upsilon grec et de son emprunt latin font aboutir la prononciation de *y* à [i]. Assurément, ce cas est limite puisqu'il s'agit d'emprunts faits à la langue grecque, mais l'intégration de certains mots grecs au vocabulaire latin implique de considérer également cette réalité graphophonologique¹³.

Dans le devenir du système phonologique latin et le passage aux langues romanes, il était également possible d'aborder la question du devenir des voyelles, avec l'émergence de

¹³ Voir F. Biville 1995.

certaines diphtongues, ou encore la notation graphophonologique alors développée, dont la lettre ramiste *-j-*.

Question 2. Morphologie et syntaxe : étude des participes à partir des exemples du texte. Études synchronique et diachronique.

Le jury a eu la grande satisfaction de trouver dans plusieurs copies des connaissances appréciables pour traiter de la morphologie du participe en latin, malgré quelques lacunes, omissions ou maladresses d'expression. La partie syntaxique a, en revanche, été plus difficile à traiter pour les candidats. Une première partie consacrée à la morphologie devait rappeler l'aspect déficient du système morphologique latin des participes, à l'exception des verbes déponents qui possèdent un participe présent, un participe futur et un participe parfait (ou passé). À la voix active, seuls sont usités participe présent et participe futur. À la voix passive, seuls sont constitués des participes parfaits – avec la particularité d'emploi de l'adjectif verbal dit d'obligation comme équivalent fonctionnel possible d'un participe futur passif. La forme nominale du verbe qu'est le participe permet d'apprécier tant une morphologie que des emplois qui ressortissent à l'adjectif et au verbe. Son appellation même dans la terminologie grammaticale antique rend compte de cette caractéristique morphosyntaxique : le grec *μετοχή* a été traduit par *participium* en latin. Le texte poétique composé par Lucaïn permet d'apprécier des emplois en langue latine du Haut-Empire, avec des particularités assignables à la langue poétique, en dehors de considérations *metri causa*, qu'il convient toutefois de souligner.

Morphologie

Dans une approche synchronique, la formation des différents participes méritait une description et un commentaire linguistiques sur les formes désinentielles en particulier (participe présent avec deux formes d'ablatif singulier : *-ī* et *-e*), ou encore sur le radical verbal (degré réduit du radical pour le participe parfait passif, ordinairement suffixé à l'aide du morphème **-to-*, avec de fréquents accidents phonétiques). Quelques formes notables se trouvaient ainsi dans le passage proposé à l'étude, notamment liées à des emplois poétiques comme le génitif pluriel *nocentum*, en regard de *nocentium*. La présence de participes au vocatif peut également se trouver dans un texte poétique avec une fréquence quelque peu supérieure aux emplois observés en prose, comme *lassate*.

En diachronie, le morphème de participe présent actif et déponent **-nt-* méritait un rapprochement avec le morphème d'adjectif verbal **-nd-* et plus particulièrement encore un commentaire sur les marques casuelles notables (doublets à l'ablatif singulier, génitif pluriel). Certaines formes comme *redeuntibus* méritaient un commentaire linguistique (thème de participe présent en **eĩont-* > *eunt-*, en regard du nominatif singulier *iens* < **ient-s*), sans omettre de rappeler que le verbe « être » n'a pas de participe, notamment pas de participe présent. Quant à la forme de participe futur caractérisée par le morphème *-tūrus*, bien identifiable en synchronie, elle soulevait la question de l'origine même de ce morphème : pour Monteil, le développement s'explique à partir du suffixe *-tūra* (type *nā-tūra*), lui-même constitué de deux éléments : **-tey-* + **-ro-*. Mais cette explication prend fonds sur l'identification du signifié du suffixe global **(t)ūra*, à savoir un signifié abstrait (notion de virtualité selon Monteil). Fortson 2007 propose quant à lui de partir du participe futur de *sum*, *futūrus*, issu d'une forme d'instrumental **futū*¹⁴ avec suffixation adjectivale en **-ro-*. Cette dernière hypothèse implique

¹⁴ La forme est complexe, notamment le fait qu'il faille envisager une brève *fū-*, impliquant la reprise d'un thème artificiel, d'après les formes *fūī*, *fūās*, etc, où la position en hiatus avait abrégé le *ū* originel.

subséquemment une réinterprétation synchronique de *futū-rus* en *fu-tūrus* et le remploi de *-tūrus*, *-a*, *-um* comme morphème de participe futur actif. Bien entendu, dans le cadre du concours, il ne s'agit pas de faire le dernier état sur la question, mais de rendre au moins compte de la complexité des faits linguistiques.

Enfin, les participes parfaits devaient constituer le développement le plus important :

- en partant des formations régulières en **-to-* (*pollūto* v. 706, *fugāta* v. 713),
- en traitant ensuite des accidents phonétiques (*perōsa* v. 699),
- en commentant des changements de thème verbal entre *infectum* / *perfectum* / PPP, comme *prōicio* / *prōiēcī* / *prōiectum* (*prōiectī* v. 720), ou encore la disparition du morphème d'inchoatif *-sc-* en dehors de l'*infectum* (d'où *adsuēscō* : PPP *adsuētam* v. 713).
- en considérant enfin les cas plus notables :
 - o *tacitae*, *repetīta* : par économie, nous renvoyons ici au développement qui fut consacré à ces participes dans le traitement de la première question.
 - o supplétisme verbal *dīlata*, PPP de *differō* ; *latus* < **t̥lh₂-to*.

Syntaxe

Le passage ne présentait pas de difficultés majeures, illustrant les emplois bien connus du participe en latin : emploi substantivé, épithète et apposition, ablatif absolu, complétive participiale. Une construction plus atypique résidait dans l'emploi prédicatif du participe : *uīctūrus erat*. Il convient de noter dès lors la valeur sémantique de ce participe futur, qui signifie une probabilité élevée du procès dénoté, tendant vers l'expression d'une modalité déontique épistémique : « il était destiné à vivre », soit « il devait (normalement) vivre ». La formulation ainsi retenue par la voix poétique soulignait de manière vive le contraste entre une existence espérée et la brutalité de la mort.

Les emplois d'un participe en fonction d'épithète ou d'apposition étaient amplement représentés dans le corpus et il n'était pas utile de les relever tous. Il est plus probant de relever les cas d'espèce plus remarquables, soit parce que le participe est lui-même plus notable dans cette fonction, comme le participe futur *tracturae*, ou encore la forme au vocatif *lassate*. La question de l'identification morphologique est particulièrement bienvenue, entre participe et adjectif, pour certaines formes comme *pallentis* dans *pallentis Orcī* ou bien encore comme *pollūtō* dans *ōre nefandō* / *pollūtōque* (v. 706-707), où la coordination permet d'observer d'ailleurs l'emploi sur un même plan syntaxique des deux formes *nefandus* et *pollūtus*. Le test de la suppression permet d'assurer la fonction de ces participes épithètes ou apposés : *mors deum dilata* : *mors deum dilata*. Il convient de préciser toutefois que, en tant que forme nominale du verbe, le participe conserve la possibilité de régir des compléments, comme *tracturae* avec *fila*. Dès lors, dans cette configuration, le test de la suppression a une incidence sur les compléments du participe.

Un même terme peut posséder plusieurs participes épithètes ou apposés, comme dans *poscimus animam*, où le substantif *animam* a trois épithètes : *latitantem*, *adsuetam* et *descendentem*, dans une opposition construite discursivement entre *latitantem* / *adsuetam* (d'ailleurs cohérents par le sème itératif contenu dans le morphème *-it-* de *latitantem* et dans le sémantisme même de *adsuetus*), en regard de *descendentem*. Dans l'énoncé *parete precantī*, le datif *precantī*, régi par le verbe *pareo*, est un participe apposé à un constituant élidé, aisément restituable par le contexte, à savoir le pronom personnel <*mihi*>, renvoyant à la sorcière Erichtho.

Comme les formes nominales du verbe peuvent avoir une neutralisation des différences diathétiques, les participes peuvent présenter une ambiguïté sémantique, notamment les déponents, même si cette ambiguïté théorique est souvent résolue par la syntaxe même et le contexte d'énonciation. Ainsi, le participe parfait *perōsus* présente les deux diathèses active et passive ; dans le passage proposé, *perōsus* avait en l'espèce un sens actif, avec une rection de deux compléments à l'accusatif qui rendaient la diathèse active manifeste : *caelum matremque*.

Le participe entre dans la configuration de propositions : il convient de distinguer une proposition participiale, qui constitue une proposition essentielle et non suppressible.

Le vers 720 permet de relever la participiale *umbram adstantem*, dépendant du verbe de perception *adspicit*. Une approche contrastive pouvait alors être suggérée avec une proposition infinitive (alias *Accusatiuus cum Infinitiuo*), soit *umbram adstare*, assortie d'un commentaire sur la nuance sémantique entre les deux types de proposition : la participiale présente le procès en cours de déroulement, choix intéressant s'il en est dans la recherche d'un effet saisissant sur le lecteur, au moment de la description horrifique de la scène de nécromancie, quand le combattant mort revient à la vie.

L'autre proposition contenant un participe comme pivot syntaxique est l'ablatif absolu, soit une proposition circonstancielle, suppressible. Le texte ne présentait qu'une occurrence d'ablatif absolu (*luce fugata* v. 713), qui permettait de rappeler les particularités de ce tour syntaxique : proposition participiale à l'ablatif, dont le « sujet » est généralement distinct du sujet de la proposition principale ; le participe s'accorde avec ce « sujet ». À noter que *redeuntibus umbris* (v. 705) ne constituait pas un ablatif absolu, mais un ablatif de cause complément du participe *lassate*.

Enfin, le participe *nocentum*, au génitif pluriel, constitue un emploi substantivé « ceux qui sont nuisibles », d'où « les coupables, les criminels », en emploi de complément du nom *Poenae*. Dans le même ordre d'idées, *nātus* pourrait être considéré comme un cas-limite : *nātus* est un ancien participe substantivé, provenant de **ǵnh₁tós*. La conversion vers le substantif *nātus*, *-ī* doit être considérée comme pleinement acquise.

Conclusion

Après avoir rappelé de manière synthétique le caractère défectif de la morphologie du participe latin et ses principaux emplois syntaxiques dont l'ablatif absolu, les candidats pouvaient envisager, en regard, une autre forme nominale importante dans le système verbal latin, à savoir l'infinitif. Si le participe est plutôt rapproché de l'adjectif, tant dans sa morphologie que dans sa syntaxe, l'infinitif l'est du nom.

Bibliographie indicative :

Cette bibliographie a vocation à fournir quelques titres importants pour travailler en linguistique latine. Elle comporte des titres qui permettent d'étudier la période de la latinité qui est comprise au concours, depuis la période archaïque jusqu'à la période tardo-antique.

Benveniste Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, Éditions de Minuit, 1969.

Benveniste Émile, *PLG = Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.

Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.

Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, tirage 2001.

Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.

Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.

Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.

Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Bibliographie complémentaire (en langue étrangère)

Lexikon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstambildungen. Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin Kümmel und Helmut Rix, Wiesbaden, L. Reichert, 2001.

Beekes Robert S. P., *Comparative Indo-European Linguistics, an Introduction*, 2^e éd., Amsterdam / Philadelphia (Penns.), John Benjamin Publishing Company, 2011.

De Vaan, Michiel, *Etymological Dictionary of Latin and the Other Italic Languages*, Leyde, Brill, 2008.

Fortson Benjamin W., *Indo-European Language and Culture. An Introduction*, Malden/Oxford/Carlton, Blackwell Publishing, 2004.

Fortson Benjamin W., « The origin of the Latin future active participle », dans Nussbaum, Alan J. (éd.), *Verba docenti : Studies in Historical and Indo-European Linguistics presented to Jay H. Jasanoff by Students, Colleagues and Friends*, Ann Arbor/New York, Beech Stave Press, 2007, p. 83-95.

Meier-Brügger Michael, *Indogermanische Sprachwissenschaft*, 9^e éd., Berlin/New York, De Gruyter, 2010.

Meiser Gerhard, *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1998.

Weiss Michael L., *Outline of the Historical and Comparative Grammar of Latin*, Ann Arbor/New York, Beech Stave Press, 2020 ; 2^e éd. 2021.

Bibliographie complémentaire (pour approfondissement sur les sujets proposés au concours 2024) :

Biville Frédérique, *Les emprunts du latin au grec : approche phonétique. Tome 1 : Introduction et consonantisme*, Louvain/Paris, Peeters, 1990.

Biville Frédérique, *Les emprunts du latin au grec : approche phonétique. Tome 2 : Vocalisme et conclusion*, Louvain/Paris, Peeters, 1995.

Composition complémentaire de linguistique

Option A

Rapports établis par

Julien Du Bouchet

Maître de conférences à l'université Paul Valéry — Montpellier III

et

Pedro Duarte

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Cette année, sept candidats ont choisi l'option A, pour neuf candidats inscrits en option B, soit un quasi-équilibre entre les deux options, confirmant l'intérêt croissant de plusieurs candidats pour l'option A, ce dont le jury ne peut que se féliciter. La moyenne s'établit cette année à 4,3/20, avec des notes allant de 0,5 à 11/20. Une fois encore, le jury invite les candidats qui hésiteraient encore à s'inscrire au concours, notamment en option A, à oser franchir le pas, tout en se donnant les moyens de réussir par une préparation assidue. Nombre de ressources sont désormais disponibles en ligne pour avoir des propositions de leçons de linguistique des langues anciennes, sans oublier les rapports de jury des années antérieures : il convient, en effet, de ne pas se limiter à la lecture du rapport du dernier concours en date, mais de parcourir plusieurs rapports qui permettent d'avoir un meilleur aperçu des types de sujets proposés, avec des indications importantes pour traiter ces questions. Dans le même ordre d'idées, le jury ne peut qu'inviter les (futurs) candidats à se renseigner sur les centres de préparation au concours qui existent dans telle ou telle académie. Il peut d'ailleurs arriver que certaines universités n'affichent pas clairement leur préparation à l'agrégation de grammaire, notamment parce qu'aucun candidat ne s'est manifesté jusque là ; il ne faut donc pas hésiter à solliciter les enseignants-chercheurs des universités au besoin. Enfin, il est intéressant d'engager dès le master une réflexion sur l'agrégation de grammaire, pour s'y préparer au mieux et pour identifier les possibilités offertes de préparation à ce concours. Comme le programme de grec et de latin est renouvelé chaque année par moitié, un travail engagé dès la seconde année de master sur les œuvres appelées à rester l'année suivante s'avère précieux.

La composition complémentaire de linguistique reste une épreuve difficile pour nombre de candidats, au regard du temps court de l'épreuve et de la grande précision attendue pour traiter deux questions de linguistique grecque et deux de linguistique latine. Cependant, les notes basses ne sont pas une fatalité et il convient au contraire d'engager les (futurs) candidats à se préparer avec conviction à cette épreuve qui reste à leur portée. Les exigences du jury sont tout à fait raisonnables. Nombre de copies ayant obtenu des notes très basses correspondent à des compositions proprement embryonnaires ou emplies d'erreurs lourdes : barbarismes, erreurs d'analyse syntaxique très pénalisantes et traduisant une méconnaissance profonde des textes au programme et plus significativement de la grammaire classique, (très) mauvaise identification du corpus d'étude, à la fois par l'absence de formes à traiter – dont certaines incontournables –, ou encore, à l'inverse, par l'étude de formes hors sujet. Un temps de lecture scrupuleuse du passage donné est donc essentiel et crucial pour bien identifier le corpus d'étude ; il détermine la qualité de la composition qui suivra. Il est également important de s'entraîner en temps limité pour apprendre à gérer son temps : temps de lecture pour repérer

les formes du corpus, temps d'analyse de ces formes avec une réflexion conjointe sur le plan adopté (viser la simplicité et la clarté), rédaction, relecture de sa composition.

Enfin, il importe de rappeler aux candidats qu'ils doivent bien veiller à composer sur l'épreuve de linguistique à laquelle ils sont dûment inscrits, faute de quoi ils invalideront nécessairement non seulement cette épreuve-ci, mais également l'ensemble des épreuves déjà passées.

Première partie : grec (*rapport de Julien Du Bouchet*)

Texte de référence : Homère, *Iliade*, IX, 236-253

La moyenne des notes obtenues à la partie grecque de la composition complémentaire de linguistique est de 4,3/20. Un seul des sept candidats ayant composé a obtenu une note au-dessus de la moyenne, à savoir 11/20. Les autres ont eu entre 0,5 et 6/20, ce qui confirme l'impression que la majorité des candidats en option A consacre peu ou pas de temps à la préparation des épreuves de grammaire latine et grecque. Il faut le répéter : c'est une erreur. Il ne s'agit bien sûr pas de consacrer l'essentiel du temps de préparation à ces épreuves dont le coefficient est inférieur aux épreuves de grammaire française. En revanche, l'expérience montre qu'un travail méthodique, même peu approfondi, permet d'obtenir à coup sûr une note au moins correcte. Dans cette perspective, la lecture des manuels de Chantraine et Lejeune, pour le grec, paraît non seulement indispensable, mais réalisable, en plus de celle des œuvres au programme. La seule connaissance des grammaires scolaires est insuffisante, même si celle-ci, quand elle est réfléchie, permet déjà souvent de commencer à répondre. Le jury n'attend pas des connaissances de spécialistes, mais quelques idées claires sur les questions posées, et il prend soin de choisir des sujets qui ne peuvent pas mettre en difficulté des candidats ayant préparé l'épreuve avec méthode.

Sans être experts en langue homérique, les candidats pouvaient, dans les deux questions, s'appuyer sur les différences manifestes entre cet état de langue et la langue classique.

Question 1. Morphologie : étude des formes pronominales du passage. Études synchronique et diachronique.

Il s'agissait tout d'abord de rappeler que la catégorie des pronoms n'est pas homogène, les pronoms personnels se distinguant clairement des autres, par le thème aussi bien que par les désinences. En l'occurrence, on trouvait dans le texte des pronoms personnels sous les formes classiques ἡμῖν (v. 245), σοί (v. 252) et σ(ε) (v. 253), mais aussi la forme ancienne non assibillée τοι (v. 249). Les pronoms réfléchis et interrogatifs étaient absents du texte, mais on trouvait des attestations de l'indéfini, δ'αὐτός marquant l'ipséité, du vieux démonstratif qui a donné l'article en grec classique (ὁ, ἡ, τό), du démonstratif sous sa forme plus familière (οὗτος), et du vieil anaphorique qui sert de réfléchi indirect en attique classique (ἐ, οἱ, etc.). On rappelle d'ailleurs qu'il est malheureux de parler, à ce propos, de pronom de la 3^e personne. Enfin, la conjonction de subordination ὅτε attestait indirectement le radical du pronom relatif.

L'indéfini était attesté sous la forme du neutre τι (v. 238 et 249), qui vient de *kʷi-d (cf. latin *quid*). Le démonstratif *so-/to- est attesté deux fois : v. 243 τῆσιν, v. 253 ἡματι τῷ. Αὐτός est attesté deux fois : v. 242 αὐτάς, v. 249 αὐτῷ. Il est construit sur le radical qui a donné la particule αὖ et sur le *to- déjà évoqué. Le démonstratif οὗτος apparaît au neutre : v. 244 ταῦτα.

Il adjoint le démonstratif *so-/to- à un radical sans doute apparenté à celui de αὐτός. L'anaphorique rassemble des formes plus exotiques : accusatif singulier ἐ v. 238, datif singulier οἱ v. 244, datif pluriel σφι v. 236. Elles sont enclitiques et construites sur un radical *se-/sye-. Enfin, ὄτε (v. 253) est construit sur le radical *jo- du relatif et la particule *te. Les formes exotiques de l'anaphorique ἐ, οἱ, ainsi que la forme ancienne du pronom personnel τοι, ont été généralement oubliées dans les copies, ce qui n'est pas surprenant, mais le démonstratif τῆσιν également, ce qui l'est davantage, mais s'explique sans doute par la désinence inhabituelle (un croisement entre le vieux locatif -ησι et la désinence -αις analogique de -οις).

On voit ainsi comment la morphologie des pronoms se distingue de celle des autres noms, par les désinences, en partie, mais aussi par la façon dont le radical est construit : ils ne connaissent normalement ni l'apophonie, ni les degrés de signification, et le radical est souvent constitué par agglomération, comme dans οὔτος ou ἐκεῖνος.

Question 2. Syntaxe : emplois de ces formes pronominales.

Ici encore, il s'agissait de fonder la réponse sur un relevé précis des emplois et sur les différences avec les emplois classiques. Un des traits les plus connus de la langue homérique est l'emploi encore largement démonstratif du pronom qui sert d'article en grec classique. Les deux occurrences dans le texte allaient dans ce sens : valeur anaphorique dans παρὰ τῆσιν (v. 243) qui reprend le αὐτάς du v. 242 (on verra plus loin qu'αὐτός n'a pas une valeur anaphorique ici) ; valeur déictique dans ἡματι τῷ au v. 253¹⁵. L'autre pronom démonstratif employé dans le texte, ταῦτα au v. 244, a quant à lui une valeur cataphorique (ταῦτ' αἰνῶς δεῖδοικα... μή « je crains terriblement ceci..., que... »). Les trois anaphoriques enclitiques attestés dans le texte renvoient au sujet de la phrase précédente : σφι (v. 236) renvoie à Τρῶες (la phrase n'était pas incluse, mais le texte est bien connu des candidats) ; ἐ (v. 239) renvoie de même à Ἔκτωρ (v. 237) ; et οἱ (v. 244) toujours à Hector, sujet de στεῦται (v. 241).

En revanche, les deux occurrences de αὐτός dans le passage n'ont pas de valeur anaphorique, mais marquent l'ipséité, dans un sens contrastif. Αὐτάς (v. 242), mentionné plus haut, reprend νηῶν (« les nefs », v. 241) en l'opposant aux ἄκρα κόρυμβα (v. 241, littéralement « l'extrémité des sommets », sans doute les ornements de la poupe, en tout cas une partie du navire par opposition à la totalité désignée par αὐτάς) : Hector menace non seulement d'abattre les ornements en question, mais d'incendier aussi les navires dans leur entier. De façon notable, on trouve au v. 249 ce pronom en coréférence avec un pronom personnel : αὐτῷ τοι μετόπισθ' ἄχος ἔσσειται (« toi-même, plus tard, tu en auras du chagrin »). Ulysse, après avoir évoqué le péril qui menace les Achéens, attire l'attention d'Achille sur les remords qu'il aura lui-même s'il ne vient pas à leur aide.

Les emplois de l'indéfini τι et des pronoms personnels étaient quant à eux sans surprise.

On conclura en encourageant, à nouveau, les candidats à consacrer un peu de temps à la préparation de cette épreuve, en lisant les œuvres au programme et les manuels classiques.

¹⁵ Chantraine, *Grammaire homérique*, tome II, § 241, parle de valeur présentative, pour « souligner l'antécédent du relatif », dans le tour ἡματι τῷ ὄτε, « ce jour où ».

Bibliographie

- Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Seconde partie : latin (*rapport de Pedro Duarte*)

Texte de référence : Cicéron, *Philippiques* II, 1-3.

La moyenne des sept compositions complémentaires en linguistique latine s'établit cette année à 4,8/20 (min. 0,5 ; max. 11), retrouvant le niveau du concours 2022 (concours 2023 : 4,6/20). Les deux questions portaient sur un extrait des *Philippiques* de Cicéron, soit la langue latine classique par excellence. Le choix même des questions, portant sur l'infinitif, devait permettre d'apprécier les connaissances des candidats en langue latine. Il convient de rappeler la nécessité de la précision et de la justesse de ces connaissances, ainsi que la clarté des explications et du plan. Comme souvent quand une question de morphologie est associée à une question de syntaxe, cette dernière question a davantage dérouté que la question de morphologie. Le jury invite donc les (futurs) candidats à travailler davantage leur syntaxe latine et suggère de consacrer un temps plus important à la lecture du rapport portant sur les questions de syntaxe pour en retirer le meilleur enseignement possible. De fait, les copies qui ont obtenu 7, 9 et 11/20 en linguistique latine option A ont obtenu de bonnes voire très bonnes notes pour la première question, mais ont rencontré plus de difficultés pour traiter la question de syntaxe.

Question 1. Morphologie : étude de la formation de l'infinitif, à partir des exemples du passage. Études synchronique et diachronique.

Il convient de commencer ce rapport par la mention d'un point d'attention : cette année, nombre de candidats ont produit plusieurs barbarismes lourds quand ils ont voulu rendre compte des formes verbales à l'infinitif, notamment à la voix passive. Une connaissance précise de la grammaire latine reste une base indispensable. Il convient d'ajouter qu'elle ne saurait constituer, à elle seule, une réponse, par l'énumération des formes verbales sans commentaire. Précisément, le vocabulaire métalinguistique ordinaire (*participe, voix, etc.*) était parfois balbutiant, voire absent, dans certaines copies, par exemple pour décrire la formation régulière de l'infinitif futur actif, ce qui est problématique. À titre d'exemple, le passage proposé à l'étude présentait comme infinitif futur la forme très notable *fore*, qui appelait un commentaire linguistique, assorti d'une description rapide de la formation régulière de l'infinitif futur actif (à savoir participe futur actif – très majoritairement à l'accusatif –, plus infinitif présent *esse*). Pour un futur enseignant de latin, il est indispensable de maîtriser la morphologie latine et de pouvoir l'expliquer. Le jury ne peut qu'inviter les (futurs) candidats à consolider leurs connaissances grammaticales fondamentales et à combler leurs éventuelles lacunes en la matière.

En option A, l'introduction se doit d'être succincte, relevant les points essentiels et incontournables : l'infinitif est un mode non personnel du verbe, qui présente trois temps dans la conjugaison, aussi bien à l'actif qu'au passif et pour les déponents : présent, futur et parfait. Sa morphologie relève des formes nominales du verbe.

La terminologie grammaticale antique assigne la dénomination *infinitivus*, traduction du grec ἀπαρέμφατος. La formation de différents tiroirs temporels de l'infinitif apparaît comme une innovation remarquable du grec et du latin, au regard des autres langues indo-européennes.

Approche synchronique.

Le corpus présenté permettait de relever des formes à la voix active et à la voix passive (pas de déponents dans le corpus). Majoritairement, les verbes présentent un morphème d'infinitif

présent actif *-re* identifiable en synchronie. Les différents paradigmes verbaux doivent être précisés, par exemple, la forme *-ere* de la 3^e conjugaison mixte comme *despicio*, *-is* avec l'infinitif présent *despicere*, qui permet une distinction avec la 3^e conjugaison (*dico*, *-is*, *-ere*) et la 4^e conjugaison (non représentée dans le corpus : type *audio*, *-īs*, *īre*). Des formes comme *posse* et *esse* apparaissent comme irrégulières dans une approche synchronique. En regard, à la voix passive, le morphème prend la forme *-ī* ou *-ī̄* : cette dernière forme se rencontre sur les thèmes à voyelle longue finale, comme *decertārī*. C'est le morphème *-ī* pour les deux autres types de conjugaison régulière : *detrahī*.

La forme *uēnisse* présente le morphème d'infinitif parfait actif identifiable en synchronie, à savoir *-isse*, qui s'adjoint au thème de *perfectum* du verbe conjugué, en l'espèce *uēn-* (en regard du thème d'*inflectum uēnī-*). Deux formes d'infinitif parfait passif devaient être relevées : *uiolatam esse* et *contemptum <esse>*. Cette dernière forme, dont l'analyse morphosyntaxique est certes discutable, permettait d'envisager l'élision fréquente de l'auxiliaire *esse* dans la formation périphrastique de l'infinitif parfait passif, constitué du participe parfait passif du verbe conjugué (à l'accusatif) + infinitif présent *esse*.

La forme d'infinitif futur actif *fore*, du verbe *esse*, est un doublon de la formation périphrastique employée régulièrement pour tous les verbes latins : participe futur actif (majoritairement à l'accusatif) + *esse*, d'où *futūrum*, *-am*, *-um esse* (ici au fém. sing. vu l'énoncé : *futūram esse*).

Approche diachronique.

L'approche diachronique doit mettre en avant la reconstruction des morphèmes, tout en commentant les accidents morphophonologiques rencontrés. Ainsi, le morphème d'infinitif **-se*, dont l'origine est discutée¹⁶, est usité notamment pour l'infinitif présent, pour toutes les formes de l'actif. Souvent, un rhotacisme a eu lieu, vu la position intervocalique de la sifflante : **decertā-se > decertāre*, **dic-e-se > dicere*. Dans les autres verbes, dits irréguliers, le rhotacisme ne s'observe pas : soit la forme reste inchangée, comme *es-se* (< proto-italique **es-se*), soit une assimilation s'est produite comme pour *posse* < **potis/pote esse* (simplification de la locution verbale et assimilation régressive totale de *-ts->-ss-*).

Le morphème d'infinitif parfait actif relevé avec *uēnisse* doit être précisé en diachronie : *-isse* est composé du « morphème tampon » *-is-* et du morphème d'inf. **-se*. Ce morphème *-isse* s'adjoint au thème de *perfectum* du verbe conjugué. La formation est régulière et concerne tous les verbes, marquant une véritable économie des moyens linguistiques pour cette formation.

L'infinitif futur actif formé de manière régulière a été rappelé dans l'approche synchronique. En diachronie, il convient de s'attarder sur l'origine de la forme *fore* : **fu-se*, avec une voyelle brève radicale notable, présente dans d'autres formes, dont le participe futur *fu-tūrus*. On notera ainsi la présence de plusieurs racines verbales dans la constitution de la conjugaison du verbe « être », soit un cas de supplétisme verbal (racines **h₁es-* et **b^huH-*¹⁷) : infinitif présent *esse*, infinitif futur *fore* (infinitif parfait *fuisse*).

En regard des formes actives, les formes passives de l'infinitif présent permettent de relever la présence du morphème de passif *-ī*, directement adjoint sur le thème d'*inflectum* dans les verbes radicaux thématiques et les thèmes en *-ī̄* : *detrah-ī̄*. Pour les verbes dont le thème d'*inflectum* se termine par une voyelle longue, le morphème de passif prend la forme *-ī̄*, d'où

¹⁶ Voir Monteil 1986, p. 359-360 ; Weiss 2021, p. 474.

¹⁷ De Vaan 2008 propose une racine **b^h(e)h₂u-*. Pour rappel important, les membres du jury acceptent les différentes propositions autorisées.

probāri. L'origine du morphème de passif *-ī/-rī*, ainsi que la motivation de sa distribution sont discutées¹⁸.

Au parfait, une formation périphrastique s'observe : participe parfait passif (à l'accusatif) du verbe conjugué + infinitif présent du verbe *esse* employé comme auxiliaire, d'où *violatam esse*. Cette formation est sujette à l'élision fréquente de l'auxiliaire *esse*.

Enfin, le corpus ne présentait pas d'occurrence de l'infinitif futur passif, plutôt rare, formé du supin du verbe conjugué + infinitif *īrī* : *lectum īrī* « devoir être lu ».

Conclusion : Elle doit être courte, reprendre les points essentiels et possiblement offrir une ouverture.

L'infinitif constitue un mode verbal dont l'économie des moyens linguistiques est remarquable (morphème d'infinitif actif **-se*, morphème d'infinitif présent passif *-ī/-rī*). En outre, les formations périphrastiques (infinitif futur actif, formes passives à l'exception de l'infinitif présent) y sont notables : si l'infinitif présent est synthétique, l'infinitif futur est périphrastique ; l'infinitif parfait est quant à lui synthétique à l'actif, mais périphrastique à la voix passive et pour les verbes déponents. La richesse des trois tiroirs temporels du système verbal latin de l'infinitif a eu tendance à se restreindre à deux tiroirs dans les langues romanes (présent, passé).

Question 2. Syntaxe : étude de l'emploi de l'infinitif à partir des exemples du passage.

L'infinitif, en tant que forme nominale du verbe, présente des constructions qui ressortissent à la syntaxe du nom et à la syntaxe du verbe. Le plan peut ainsi suivre cette distinction, en réservant ce qui est plus notable et complexe, à savoir les emplois de l'infinitif comme centre de proposition, soit en début, soit en fin de développement. Le plan doit rester cohérent et ne pas osciller de manière intempestive entre emplois nominaux et emplois verbaux.

Emplois nominaux

Le corpus présentait une occurrence d'infinitif en fonction de complément d'un comparatif : *quid enim plenius, quid uberius quam mihi et pro me et contra Antonium dicere* ?

Emplois verbaux

L'infinitif conserve la possibilité d'avoir des compléments, conformément à la rection du verbe aux modes personnels. L'infinitif se rencontre fréquemment après un verbe modal : *possit despiciere*. Dans un groupe verbal contenant un infinitif et un modal, l'infinitif détermine la construction des éventuels compléments. Ainsi, dans la proposition interrogative indirecte *quid despiciere possit*, le pronom interrogatif *quid* à l'accusatif s'explique par la rection verbale de *despicere*.

La proposition infinitive

Un des emplois les plus notables, tant par sa fréquence d'emploi que par les particularités morphosyntaxiques, est la « proposition infinitive », alias *Accusatiuus cum Infinitiuo* (A.c.I.). Les *Acl* sont très représentées en latin puisque le verbe introducteur peut appartenir à plusieurs types sémantiques (*uerba dicendi, uerba sentiendi, etc.*). L'appellation même de proposition est parfois discutée, notamment en raison des caractéristiques de l'*Acl*. Dans la proposition infinitive, la proposition n'est en effet pas introduite par un outil grammatical, alias grammème

¹⁸ Voir références bibliographiques dans la note 16.

(une conjonction de subordination, par exemple), le sujet est à l'accusatif¹⁹ et le verbe à l'infinitif : *se esse hostem patriae*.

Le choix du temps de l'infinitif se définit par le rapport temporel relatif entre le procès dénoté par le verbe principal et le procès dénoté par le verbe de l'*Acl*. Ainsi, dans *me nescioquando uenisse questus est*, la proposition *me nescioquando uenisse* est un *Acl*, avec infinitif parfait, marquant l'antériorité du procès par rapport à la principale (*questus est*). Il en va de même pour *<amicitiam> a me uiolatam esse criminatus est*. Le verbe principal est lui-même à un temps passé (*criminatus est*) ; l'emploi d'un infinitif parfait dans l'*Acl* (*uiolatam esse*) marque l'antériorité de ce procès par rapport au procès principal (*criminatus est*).

L'énoncé *tuamque a me alienationem commendationem tibi ad impios ciuis fore putauisti* a pu être l'objet d'erreurs d'analyse : il fallait bien identifier le verbe de la proposition principale, *putauisti*, qui régit une proposition infinitive (*Acl*), à savoir *tuam (...) alienationem* (sujet) + *fore* (inf.) + *commendationem* (...) (attribut du sujet).

On pourra noter le caractère elliptique de l'énoncé « *contemptumne <esse> me ?* » où non seulement la forme verbale est elliptique (*contemptum esse*), mais où, en outre, le verbe régissant est élide (*putem*). Ces deux élisions sont, du reste, assez communes dans la langue classique, particulièrement quand une seconde interrogative poursuit et précise une première interrogative (*quid putem ?*). Si l'analyse de *contemptum esse* est faite comme un infinitif parfait passif, il faut y voir la valeur résultative du procès accompli, d'où le sens de « je suis méprisé ». L'autre analyse serait de comprendre un infinitif *esse* et un attribut du sujet *contemptum*, qui a toutefois plutôt le sens de « méprisable ».

Plus remarquable était l'emploi du passif impersonnel dans une proposition infinitive : *de me detrahi posse credidit* (l. 5) : d'après la construction verbale *detrahere de aliquo* « rabaisser quelqu'un », le procès est formulé au passif impersonnel (*detrahitur de aliquo*). Dans une proposition infinitive, l'infinitif passif seul, sans sujet grammatical, constitue la forme correspondant à une forme impersonnelle P3 passif d'un mode personnel (indicatif ou subjonctif). Ici, cet emploi du passif impersonnel est notable dans *detrahi* – et non dans le modal *posse*, qui n'a pas de forme au passif, d'où *posse detrahi*. Il convenait de distinguer ce cas d'espèce de *probari posse*, qui a pour sujet grammatical la proposition infinitive *se esse hostem patriae* (où pouvait être noté au passage l'emploi du pronom réfléchi dit indirect de P3 *se*, renvoyant au sujet du verbe de la principale *existimauit*).

Enfin, il convient de distinguer les emplois de la proposition infinitive en regard de l'infinitif seul, sous la dépendance d'un verbe conjugué à un mode personnel. Notamment, une distinction peut s'observer selon que le sujet du verbe conjugué à un mode personnel est co-référent avec le sujet du procès dénoté ensuite : en cas d'absence de co-référence, une proposition infinitive est usitée ; en revanche, en cas de co-référence, il peut n'y avoir qu'un infinitif, comme tel est le cas après des verbes de volition, d'où *decertare uoluit*.

Conclusion : Elle se doit d'être très brève. En l'espèce, une ouverture aurait été possible vers le gérondif (ex. *dicendi*), voire également l'adjectif verbal, en ce que l'infinitif et gérondif (et adjectif verbal) se complètent dans une distribution morphosyntaxique des emplois nominaux du verbe.

¹⁹ Vu la particularité morphosyntaxique de ce « sujet » à l'accusatif, certains linguistes parlent plutôt de « contrôleur » pour l'accusatif sujet de l'*Acl*. Une copie en a bien rendu compte. C. Touratier (1994, p. 552) parle pour sa part plutôt d'un allomorphe de la fonction sujet. Quoi qu'il en soit, le sujet portait sur l'infinitif et non l'accusatif à proprement parler, cette question de l'accusatif dans l'*Acl* apparaissait donc plutôt comme un supplément bienvenu. L'essentiel était plutôt de souligner la particularité d'emploi du mode infinitif pour le verbe d'une proposition.

Reste au jury à formuler tous ses encouragements aux futurs candidats : l'épreuve est technique et implique un travail exigeant sur les œuvres au programme. Néanmoins, cette composition complémentaire doit être pleinement considérée comme abordable et même rassurante par sa technicité même et le niveau d'attente du jury : un travail régulier doit permettre d'assurer une note au moins correcte.

Bibliographie indicative :

Cette bibliographie a vocation à fournir quelques titres importants pour travailler en linguistique latine. Elle comporte des titres qui permettent d'étudier la période de la latinité qui est comprise au concours, depuis la période archaïque jusqu'à la période tardo-antique.

Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4e éd. revue et corrigée 1989.

Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4e éd. revue 1959, tirage 2001.

Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.

Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.

Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5e éd. revue et augmentée 1997.

Nougaret Louis, *Traité de métrique latine classique*, Paris, Klincksieck, 1963.

Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Väänänen Veiko, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, 1963 ; 3e éd. 1981.

Weiss Michael, *Outline of the Historical and Comparative Grammar of Latin*, Ann Arbor/New York, Beech Stave Press, 2020 ; 2^e éd. 2021.

Composition complémentaire de linguistique

Option B

Rapports établis par

Marie-Madeleine Huchet
Maîtresse de conférences à l'université Paris Est Créteil

et

Cécile Narjoux
Professeure à l'université Paris Cité

Première partie : ancien français (*rapport de Marie-Madeleine Huchet*)

Texte de référence : *Du segretain moine*, v. 174-196, dans *Fabliaux du Moyen Âge*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, 2014, p. 200-202

1) Traduction

Le passage à traduire a posé quelques difficultés aux candidats. Certaines étaient attendues, comme l'emploi particulier que fait la langue médiévale des temps du récit (passé composé, présent, passé simple) ou la construction relativement complexe des vers 183-187. D'autres l'étaient moins, comme l'orthographe en français moderne des personnages évoqués au vers 176 (Octavien et Nabuchodonosor), ou le sens de *par covent que* (v. 193) qui a donné lieu à des contre-sens. Ces quelques difficultés pouvaient être surmontées par une bonne connaissance du fabliau et une analyse approfondie du texte.

Voici quelques commentaires sur les difficultés posées par l'extrait :

v. 179 *querre son pain* est une locution qui signifie « mendier ». On ne pouvait pas proposer une traduction littérale « chercher son pain ».

v. 183 *qui seüst...* est une prop. relative substantive. Employée avec du subjonctif imparfait, elle permet d'exprimer l'hypothèse. On la traduira par « si quelqu'un savait... ».

v. 184 *que l'en peüst...* est une prop. circ. de conséquence introduite par la conjonction simple *que*. Quelques candidats l'ont traduite comme une relative, ce qui a ensuite faussé leur analyse dans la question de syntaxe.

v. 185 *c'on peüst...* est une prop. circ. de conséquence introduite par la corrélation conjonctive *si...c'*.

v. 187 *il m'est avis ce seroit bien* : parataxe elliptique de la conjonction *que*.

v. 191 *ce vodroie je volentiers que...* : le démonstratif *ce* annonce la complétive du vers 192. Il est inutile de le traduire.

v. 193 *par covent que* est une locution conjonctive qui signifie « à condition que ».

v. 195 *il s'en feroit bon entremetre* : la construction impersonnelle *il fait bon* + inf. signifie ici « il est judicieux de ».

v. 196 *conseil* était employé avec le sens général de « moyen de se tirer d'affaire », que l'on pouvait rendre par « stratagème, plan ».

2) Phonétique

Retracer, du latin jusqu'au français moderne, l'histoire phonétique de *conseil* (v. 196 ; étymon : *consilium*).

Le mot proposé à l'étude permettait d'aborder deux phénomènes principaux :

- palatalisation de [j] ;

- nasalisation de [o] suivi de [n], puis dénasalisation partielle avec amuïssement de la consonne nasale en position implosive.

Ces phénomènes souvent illustrés n'auraient pas dû dérouter les candidats. Pourtant, certains, peut-être par manque de préparation, n'ont quasiment pas traité la question. Quelques attendus doivent être rappelés : nommer les phénomènes phonétiques n'est pas suffisant, il faut aussi les dater avec précision, les expliquer et en indiquer les conséquences éventuelles sur les phonèmes voisins. Ainsi par exemple pour l'évolution du [j] suivi du [y]. Au II^e s., [y] communique à la consonne qui le précède sa palatalité : [j] se palatalise en [j̥]. Selon Gaston Zink, cette palatalisation provoque le développement d'un yod de transition, analyse que ne partage pas Geneviève Joly. On pouvait donc proposer comme transcription pour cette période [konséj̥lyu], en suivant G. Zink, ou [konséj̥lu] en suivant G. Joly. Que l'on suive l'un ou l'autre, le [é] tonique, désormais entravé, ne pouvait pas se diphtonguer. C'est là une conséquence importante de la palatalisation qu'il fallait préciser.

Le jury a été sensible aux remarques sur les graphies concernant la voyelle nasale ou le [j̥] / [y]. Les candidats ne doivent pas hésiter à commenter les graphies à l'époque médiévale et à l'époque contemporaine. Les connaissances en phonétique historique trouvent aussi leur intérêt dans les prolongements que l'on peut faire sur l'histoire des graphies.

3) Morphologie

Relever dans l'ensemble du passage les formes de futur I et de futur II et les classer selon le système du français médiéval.

La formulation de la question invitait très clairement les candidats à fournir une étude des deux temps en synchronie, c'est-à-dire à décrire l'état de la langue durant l'époque médiévale. Il y a malheureusement eu des confusions et l'on a trouvé dans certaines copies des remarques sur l'évolution des désinences depuis le latin. C'est une perte de temps qui peut s'avérer dommageable. De même, les candidats qui ont suivi un plan qui scindait les deux temps ou les verbes selon leur groupe ont été amenés à des redites. Par ailleurs, ces plans ne permettaient pas de montrer véritablement la spécificité morphologique des futurs. Le jury attire également l'attention des candidats sur la nécessité de conjuguer les verbes relevés, et cela d'autant plus qu'ils étaient peu nombreux dans l'extrait à étudier.

Contrairement à la majorité des autres paradigmes verbaux, les futurs, c'est-à-dire le futur simple et le conditionnel, sont de formation romane et ne doivent rien aux formes du latin classique, sauf pour certaines formes du verbe *estre*. Ce sont des temps entièrement faibles qui présentent pour la majeure partie des verbes la structure suivante :

base faible du présent de l'indic + e/i/Ø + R [morphème du futur] + désinences issues des formes réduites de *habere*, au présent pour le futur I, et à l'imparfait pour le futur II.

Pour le futur I, les désinences sont *-ai, -as, -a, -ons, -eiz/oiz/ez, -ont*.

Pour le futur II, les désinences sont *-oie, -oies, -oît, -iiens (-iens/-ions), -iiez (-iez), -oient*.

Le classement des formes se fera en fonction des bases : on distingue les futurs à base faible et les futurs à base propre.

I. Les futurs à base faible

Dans cette première partie, on pourra classer les formes en fonction de la voyelle (e/i) précédant le morphème de futur ou de son absence.

1) Base faible+e+R+désinences

La voyelle e, dont l'origine n'est pas identique pour tous les verbes, vient s'intercaler entre la base faible et le morphème de temps. Cette structure est celle des verbes en *-er/ier* et de certains verbes du 3^{ème} groupe.

On relève *clameroit* (v. 188) futur II, P3 : *clam-e-r-oit*
clameroie, clameroies, clameroit, clameriens, clameriiez, clameroient

Le verbe *souferroit* (futur II, P3, v. 177) peut être décomposé également de cette façon. Son radical se termine par un groupe *-fr* imprononçable sans un e de soutien. On remarque dans l'occurrence du texte la présence d'une métathèse : la séquence *-rer-* est passée à *-err-*. La forme attendue était donc *souferroit* : *soufr-e-r-oit*.

On conjuguera ainsi ce verbe, d'après la forme de l'extrait :
souferroie, souferroies, souferroit, souferriens, souferriiez, souferroient

2) Base faible +Ø+R+ désinences

Ce groupe se distingue par une absence de voyelle entre la base et le morphème *r* du futur. L'adjonction de ce morphème peut entraîner des altérations de la base. C'est le cas des trois occurrences de l'extrait.

- *vodroit* (v. 179, futur II, P3), *vodroie* (v. 191, futur II, P1) de *voloir*

La forme présente une consonne épenthétique entre la base *vo-* et *-r-*. La voyelle *o* note le son [u], aboutissement de la diphtongue de coalescence [ou], dont le second élément vient de la vocalisation du *i*. La base *vod-* est une variante combinatoire de *vol*.

vodroie, vodroies, vodroit, vodriens, vodriiez, vodroient.

- *porrons* (v. 196, futur I, P4) de *poir*

La base *por-*, attestée seulement aux futurs I et II, résulte d'un élargissement de la base faible *po-*. La dentale [t] du radical **potr-* s'est assimilée au morphème de temps [r] : *-tr->-rr-*

porrai, porras, porra, porrons, porroiz, porront

II. Les futurs à base propre

Certains verbes ont une base propre au futur qu'on ne retrouve pas aux autres temps et qu'on ne peut analyser comme une variante combinatoire.

C'est le cas de *seroit* (v. 187 futur II, P3). Il est formé à partir de l'infinitif **essere* avec aphérèse de la première syllabe atone : *seroie, seroies, seroit, seriens, seriiez, seroient.*

On relève aussi *feroit* (v. 195 futur II, P3), dont on suppose que la base vient du latin vulgaire **fare* : *feroie, feroies, feroit, feriens, feriez, feroient.*

4) Syntaxe

Étudier les emplois du subjonctif dans l'ensemble du passage.

Cette question classique nécessite d'abord une analyse rigoureuse des propositions, qui suppose une très bonne compréhension du passage. C'est sans doute cette exigence qui a amené quelques candidats à ne proposer qu'un simple relevé des verbes au subjonctif. On attendait évidemment un classement des occurrences avec une justification de l'emploi du subjonctif après une introduction qui rappelle la spécificité de ce mode sur les plans temporel, aspectuel et sémantique, et qui fournisse un cadre d'analyse où l'opposition traditionnelle entre actuel et virtuel soit affinée, grâce aux travaux d'Olivier Soutet par exemple.

Dans toutes les occurrences de l'extrait, le subjonctif est employé dans une proposition subordonnée.

1) Dans une proposition relative

Dans une relative substantive : *qui seüst enging querre* (v. 183) : cette construction, qui exprime ici le potentiel grâce au subjonctif imparfait, est employée pour exprimer une hypothèse. Elle constitue un équivalent à la construction de l'hypothèse avec *se*, dans laquelle la relative constitue la protase et le v. 187 l'apodose.

2) Dans une proposition complétive

Le subjonctif dans la complétive peut se justifier par le sémantisme du verbe introducteur.

Ainsi au vers v. 177 *c'ome nez fust de li charnelment privez* dépend du verbe *souferroit* dont le sémantisme de volition est virtualisant et entraîne le subjonctif dans la subordonnée.

La même analyse peut être faite pour *que nos eüson les deniers* (v. 192), dépendant de *je vodroie*.

3) Le subjonctif dans les circonstancielles

On relève deux occurrences dans des propositions consécutives :

v. 184 *que l'on peüst le segretain si decevoir*

v. 186 *c'on peüst les deniers avoir*

Le subjonctif apparaît dans ces deux consécutives car la conséquence exprimée par la subordonnée est visée, donc non actualisée. Dans le cas de la seconde occurrence, on peut expliquer aussi la présence du subjonctif par le fait que cette subordonnée dépende d'une proposition, elle-même au subjonctif. Le procès évoqué se trouve donc dans un contexte non-thétique.

Au vers 193, la locution *par covent que* introduit une proposition hypothétique : *par covent qu'il n'en eüst mie a vos charnelment compaignie*. En effet, Guillaume exprime par là une condition sans laquelle le procès de la principale ne pourra se réaliser. Or ce procès est exprimé au futur II (*vodroie je* v. 191). Le système ici est donc constitué d'une princ. en *-roie*, et d'une hypothétique au subj. impft, l'ensemble servant à exprimer le potentiel.

5) Vocabulaire

Étudier le mot *enging* (v. 184).

Ce mot, étudié dans l'ouvrage de R. Guillot (*L'épreuve d'ancien français aux concours : fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008), ne semble pas avoir surpris les candidats bien préparés à l'épreuve, tant le rôle de la ruse est essentiel dans les fabliaux au programme.

Rappelons tout de même que chacun des sèmes mis en évidence pour la période de l'ancien français doit trouver un prolongement dans le paradigme sémantique. Par ailleurs, le sens en contexte ne saurait être considéré comme une simple répétition de la traduction. On attend du candidat qu'il utilise le cotexte pour justifier sa compréhension du mot. Dans l'extrait, on pouvait par exemple relever la présence du verbe *decevoir* (v. 185) « tromper », ou bien de l'emploi de *conseil* (v. 196) avec le sens de « stratagème », ou encore renvoyer aux v. 191-194 dans lesquels le mari énonce son souhait d'obtenir de l'argent sans rien donner en retour. Tous ces éléments justifient la traduction d'*enging* par « ruse ».

Pour une bibliographie, on pourra se reporter au rapport de jury de l'option A.

Seconde partie : français moderne (*rapport de Cécile Narjoux*)

Texte de référence : Nathalie Sarraute, *Le Silence*, édition d'Arnaud Rykner, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Théâtre », 1998, p. 33-35.

1. Bibliographie

L'on pourra se reporter à la bibliographie dans le rapport de jury de l'option A.

2. Lexicologie

Les copies corrigées ont parfois révélé un défaut de méthode. On rappelle que, dans le cadre de la question de lexicologie, une approche synchronique, et non diachronique, est attendue des candidats. Aucune connaissance d'ordre étymologique ne saurait donc les dispenser d'une étude en synchronie. Les passages obligés de l'étude de lexicologie sont rappelés dans le plan adopté ci-dessous : nature et fonction du mot étudié, soit son « étiquette » ; formation – il est pour ce faire indispensable de bien maîtriser les principaux modes de formation du mot (dérivation, conversion, composition) et le détail de ces phénomènes (dérivation exocentrique, endocentrique, formation parasynthétique, conversion avec ou sans affixe flexionnel, etc.) ; sens en langue et sens en discours (souvent négligé dans les copies, qui doivent analyser le mot en contexte et prendre en compte les isotopies et les champs lexicaux avec lesquels il entre en résonance).

Les candidats veilleront également à bien construire leurs définitions en ayant à l'esprit la nature du mot : on ne définit pas de la même façon « menteur », substantif (personne qui ne dit pas la vérité), et « menteur », adjectif (qui ne dit pas la vérité), voire « mentir », verbe (ne pas dire la vérité).

2.1. apaisés (I. 3)

« Il faudrait pourtant si peu de chose. Juste un mot. Un petit mot de vous et on se sentirait délivrés. Tous rassurés. Apaisés. »

Étiquette

Forme **participe passé** en emploi adjectival, accord par le sens au masculin pluriel avec le pronom indéfini « on », désignant « nous », familièrement, par énallage de la personne, c'est-à-dire le locuteur et l'ensemble du groupe sauf l'interlocuteur. Le mot est détaché par la ponctuation forte mais dépend du cotexte d'amont. On peut l'analyser comme attribut du sujet « on » ou apposé (ce qui est une relation attributive sous-jacente) à ce même sujet, en considérant le verbe « se sentir » comme attributif ; il est aussi possible de l'analyser comme attribut du COD de « se », coréférentiel à « on » et donc à « nous ».

Formation

Paix > a-pais-é

Mot **construit** – **faux parasynthétique** – par **dérivation** : adjonction **simultanée** du préfixe *ad-* (allomorphe *af-*), qui marque le **mouvement vers**, et de la *désinence verbale -er* (ici, celle du

participe passé -é) sur la base nominale « paix ». // *adoucir, assagir...* Cette marque en -ir, -issant, caractéristique des verbes du 2^e groupe, confère au verbe un aspect lexical **progressif**.

Sens en langue

Le verbe marque donc un changement d'état.

Dans son emploi transitif, le verbe signifie : « Amener progressivement à l'état de paix », en particulier lorsque le complément est une personne ou les manifestations de son âme agitée. Il est synonyme de *calmer* (quelqu'un) ; le complément peut désigner un groupe en discorde, ou une discorde : *apaiser les agitations, les discussions* ; ou encore la nature ou les éléments naturels : *apaiser la tempête*.

Le verbe a également un emploi pronominal avec le même type d'actants que pour ses emplois transitifs, mais alors en position de sujets. « S'apaiser » signifie alors « Revenir au calme ».

« Apaiser, c'est ramener, rétablir, mettre, ou définitivement ou par degrés, la paix, c'est-à-dire, l'ordre commun et convenable des choses, l'accord et l'harmonie entre les objets, un calme entier, parfait, profond et permanent. *Calmer* n'annonce souvent qu'un calme léger et gradué, des adoucissements, des modérations, des diminutions excessives ; enfin il exprime le calme, le repos, ce qui paraît repos après le grand trouble, un calme qui n'est quelquefois qu'apparent, ou qui, quoique réel, peut être bientôt suivi de trouble et d'orage. » (Guizot, 1864).

Sens en discours

L'adjectif entre dans le champ lexical de la recherche de calme, de paix, de certitude : « rassurer » (l. 1), « rassurés » (l. 3), « rassure » (l. 10), « calmants » (l. 16) ; il s'oppose par antonymie à l'agitation intérieure et à la peur, qui est l'état de départ observé : « peur » (l. 4), « craintive » (l. 10). Ce qui fait peur est le mutisme de l'interlocuteur à qui ces propos sont adressés. « Rassurés » en est, de fait, un parasynonyme.

Le discours lui-même traduit cette agitation et cette incertitude, le participe entrant dans une série de reformulations du dire, de retouches correctives. On peut y percevoir une certaine ironie auctoriale.

3. Grammaire

3.1. Étudiez la négation de la l. 1 à la l. 21 (« ... plus drôle ».)

Dans cette question de synthèse qui invitait donc à suivre un plan détaillé pour son traitement, le jury a été sensible aux copies qui ne transposaient pas les savoirs de grammaire latine ou grecque à la grammaire française et témoignaient donc d'un vrai travail de préparation disciplinaire, avec la terminologie de la grammaire française moderne. On attendait bien sûr que le phénomène soit rapporté aux formes de phrases facultatives, et que soient distinguées négation grammaticale et négation lexicale. On attendait aussi que la portée de la négation – totale ou partielle, avec, dans ce dernier cas, l'identification de la fonction de cette portée – soit convenablement identifiée et que les différents constituants de la négation, adverbes, pronoms..., soient, le cas échéant, convenablement nommés.

3.1.1. Introduction

La négation est une forme de phrase, c'est-à-dire un réagencement, ici logique, qui affecte sa polarité et peut se combiner avec tous les types de phrase.

Sur le plan **énonciatif**, la négation n'est donc pas perçue par la tradition comme constituant un acte de langage mais plutôt comme un simple **acte descriptif** – s'agissant d'une négation dans une phrase assertive – par lequel le locuteur fait le **constat d'une propriété négative**. Cependant, la négation peut devenir un acte de langage – c'est la négation dite **polémique** – qui permet au locuteur de **s'opposer à une affirmation de son interlocuteur**, que cette affirmation soit explicite ou non, et d'exprimer le contradictoire. Il y a **acte de réfutation**. Dès lors, la négation polémique, étant un acte de langage, interroge la **frontière entre forme de phrase et type de phrase** (qui repose bien sur un acte de langage spécifique).

Le terme de négation recouvre deux réalités distinctes : il désigne d'une part le phénomène **sémantique** et **logique** marquant l'inversion de la valeur de vérité d'un énoncé, soit le passage du vrai au faux ; et d'autre part les **formes lexicales et grammaticales** qui permettent de marquer ce phénomène.

Pour le grammairien, le terme de *négation* recouvre ainsi à la fois un phénomène **sémantique** et les formes **lexicales et grammaticales** sous lesquelles il se réalise.

La langue exprime donc la négation selon deux dimensions : la dimension lexicale qui n'affecte pas la forme de la phrase – ce n'est alors pas une forme de phrase ; la dimension grammaticale qui confère, elle, à la phrase sa forme logique négative.

Sur le plan formel, en FM, la négation est caractérisée par une forme discontinue, c'est-à-dire l'adverbe *ne* combiné à un adverbe, un pronom ou un déterminant de sens négatif. Parfois, elle peut ne comporter qu'un terme.

Occurrences (relevé initial non attendu à ce stade dans les copies) :

- (1) *Vous ne demandez qu'à nous rassurer, n'est-ce pas ?*
- (2) *Seulement ils n'osent rien montrer,*
- (3) *ils n'ont pas l'habitude...*
- (4) *ils ne se le permettent jamais,*
- (6) *On voudrait en sortir et on ne peut pas, hein ?*
- (7) *Non, mais qu'est-ce qu'il faut entendre.*
- (8) *Il ne faut pas chercher ailleurs.*
- (9) *Qu'y avait-il ? Mais rien.*
- (10) *Oh non, voyons, moi je refuse.*
- (11) *Nous n'allons pas accepter ça.*
- (12) *Non, (13) ce ne serait plus drôle.*

Nous **excluons du relevé la locution adverbiale interrogative « n'est-ce pas ? »**, qui apparaît à deux reprises. Complètement figée, elle « présente les obligations découlant de l'acte de parole qui est (vient d'être) accompli (par le locuteur ou l'interlocuteur) comme ayant déjà été acceptées par le destinataire de cet acte » (TLFi). Dans les deux cas, « n'est-ce pas »

suit l'acte de parole assertif accompli par le locuteur, et entraîne une demande de confirmation par l'interlocuteur.

Nous **excluons aussi la lexie « N'importe quoi »** décatégorisée en locution pronominale de sens indéfini, formée d'une négation à un seul terme, l'adverbe « ne », qui portait sur la construction impersonnelle du verbe « importer ».

3.1.2. La négation à deux termes (ou bi-tensive)

En français moderne, la négation s'exprime à l'aide de l'**adverbe négatif ne** en corrélation, c'est-à-dire en relation discontinue, avec un **deuxième terme** qui vient parfaire la négation. La négation à deux termes est *a priori* toujours **grammaticale**.

La négation à portée totale (ou connexionnelle)

Elle porte sur la proposition entière et s'exprime au moyen des adverbes *pas* ou *point* (ainsi que *guère* et *plus*) associés à *ne* :

- (3) *ils n'ont pas l'habitude...*
- (6) *et on ne peut pas, hein ?*
- (8) *Il ne faut pas chercher ailleurs.*
- (11) *Nous n'allons pas accepter ça.*

Pas est l'**adverbe forclusif** principal dans l'expression de la négation totale qui affecte la phrase ou la proposition. Il s'utilise en combinaison avec l'adverbe discordantiel *ne* pour indiquer la négation totale. C'est le cas en (3), (6) (11). En (11), on observe que la corrélation, au lieu d'encadrer tout le verbe, encadre, régulièrement, le semi-auxiliaire de la périphrase verbale temporelle « n'allons pas accepter ».

En (8), on peut **hésiter** sur la portée de la négation : ne s'agit-il pas de nier le constituant adverbial C. essentiel locatif de « chercher » ? De fait, la **portée partielle** de la phrase pourrait être explicitée ainsi : « il ne faut pas chercher ailleurs, mais ici seulement », ou au moyen de la focalisation : « ce n'est pas ailleurs qu'il faut chercher ».

Le cas de plus

- (13) *ce ne serait plus drôle.*

Il s'agit d'une variante **aspectuelle** de *pas*. Or, cet adverbe a ceci de particulier qu'il se place à la charnière d'une négation de type total (sur le plan syntaxique) et d'une négation de type partiel (sur le plan sémantique).

Plus, sur le plan sémantique, signifie que la négation totale porte sur la continuation de la proposition affirmée : « ce ne serait plus drôle » est donc la négation de « ce serait encore drôle ». La négation vise précisément le constituant adverbial de sens temporel « encore », incident au verbe. *Plus* indique de fait la rupture d'une continuité temporelle. Il interrompt la succession temporelle et distingue un « avant » et un « après » : « ce ne serait plus drôle » présuppose « c'était drôle avant ».

Mais deux arguments syntaxiques nous font dire que cet adverbe est à ranger du côté des adverbes de négation totale :

- dans un tel exemple, **aucune anticipation du forclusif n'est possible**, comme elle est possible dans le cas d'une véritable négation partielle portant sur un constituant déplaçable comme un CCT. La nécessaire postposition du forclusif *plus* est la marque d'une négation totale :

Jamais ce ne serait drôle.

**Plus ce ne serait drôle.*

- Le forclusif n'occupe **pas de fonction actancielle** (S, ou CO) **ni circonstancielle** dans la phrase. Il ne se prête donc pas à la **focalisation** par « c'est... que », contrairement à « jamais » :

C'est jamais que ce ne serait drôle.

** C'est plus que ce ne serait drôle.*

3.1.3. La négation à portée partielle (ou nucléaire)

Elle porte sur **un des constituants** de la proposition : sujet, objet ou circonstant.

Le plus souvent, elle se fait avec des **forclusifs spécifiques** (pronom, déterminant, adverbe), qui indiquent de manière explicite l'élément visé par la négation.

(2) Seulement ils n'osent rien montrer,

(4) ils ne se le permettent jamais,

(9) Qu'y avait-il ? Mais rien.

En (2), la négation **vise le COD** de « montrer » à l'aide du **pronom indéfini** « rien ».

En (9), on trouve également « rien » ; seul, il constitue la réponse elliptique à la question qui précède et s'explique par : (il n'y avait) rien. On peut donc considérer que la négation porte sur la **séquence du présentatif** « il y avait ».

En (4), la négation vise le complément adverbial non essentiel CCT « jamais », dont on note la déplaçabilité dans la chaîne syntagmatique (*Jamais ils ne se le permettent*).

3.1.4. Le morphème « non »

Nous avons ici le cas de « non », morphème externe. Il peut fonctionner comme mot-phrase, notamment en réponse à une question. Mais il peut aussi fonctionner comme une interjection, ce qui est le cas ici, alors porteur d'un sens négatif lexical mais n'affectant pas la forme de la phrase :

*(7) **Non**, mais qu'est-ce qu'il faut entendre.*

*(10) Oh **non**, voyons, moi je refuse.*

*(12) **Non**, ce ne serait plus drôle.*

En (12), l'adverbe « non » **fonctionne comme une interjection, en renfort de la négation totale**. Il invite à considérer cette phrase négative comme polémique, plutôt que descriptive. Il y a bien **acte de réfutation** ici, et cela interroge la **frontière entre forme de phrase et type de phrase**.

En (7) et (10), il fonctionne là aussi comme une forme d'interjection, couplé en (7) à la conjonction « mais » et en (10) à l'interjection « oh », dans les deux cas pour marquer de manière renforcée le refus, exprimer l'indignation, l'incrédulité. Il n'affecte pas la forme de la phrase.

3.1.5. La négation exceptive : une fausse négation

Il ne s'agit pas d'une négation à proprement parler, puisqu'elle consiste précisément à exclure ou excepter un constituant du champ de la négation. La négation exceptive est exprimée par les deux adverbes en corrélation *ne... que...*, qui encadrent le constituant sur lequel elle porte (il faut donc indiquer sa portée), et équivaut sémantiquement à *seulement, uniquement*.

Pour cette raison, l'adverbe « que » n'est pas un adverbe forclusif.

(1) *Vous ne demandez qu'à nous rassurer, n'est-ce pas ?*

En (1), c'est le **COD de « demander »** (« à » y est ici **l'indice de l'infinitif** et non la préposition) sur lequel porte la négation exceptive.

3.2. Remarques nécessaires

D'un point de vue méthodologique, on rappellera que le traitement de cette question n'appelle aucune remarque stylistique, mais bien grammaticale avant tout. Un plan *a minima* y est préconisé, comme on le verra ci-dessous, qui distingue les remarques macrostructurales des remarques microstructurales. De manière générale, il est bon de regrouper les remarques qui se rapportent au même phénomène (ici par exemple, la complémentation verbale ou les adjectifs).

a) Par « macrostructure », on entend tout fait de langue relevant de la structuration globale du segment à étudier :

- énonciation ;
- modalités / « types de phrases » obligatoires (assertif, injonctif, interrogatif et dans certains cas exclamatif) et formes facultatives (exclamatif si pas de marqueurs spécifiques, négatif, passif, impersonnel, emphatique) ;
- actes de langage ;
- phrase simple ou complexe ; différentes propositions ;
- principaux constituants périphériques.

b) L'analyse des « microstructures » permet, dans un second temps, de revenir sur le détail des constituants fonctionnels, par exemple :

- la complémentation verbale ;
- les formes verbales (aspect, temps, sémantique...) ;
- les déterminants ;
- les fonctions adjectivales...

On attend que soient précisément définies les catégories grammaticales concernées et que, le cas échéant, soient maniés les tests syntaxiques pour justifier une réponse, valider une démonstration (par exemple, vérifier qu'un adjectif est bien attribut de l'objet par le test de la pronominalisation de l'objet et du maintien de l'adjectif après le verbe).

Les informations doivent être hiérarchisées et, autant que possible, les niveaux d'analyse doivent être situés : l'analyse syntaxique est dominante, certes, mais il faut aussi parfois faire des remarques morphologiques ou considérer un phénomène sémantique ou pragmatique, voire prosodique. De manière générale, il est bon de regrouper les remarques qui se rapportent aux même phénomène (ici, par exemple, les déterminants ou la complémentation verbale).

Quelques pièges sont à éviter :

- aucune remarque stylistique n'est attendue : ce n'est pas l'objet de l'exercice.
- les remarques doivent être organisées et hiérarchisées, comme indiqué précédemment ; un contenu décousu ou se perdant dans les détails n'est pas souhaitable.

« mais ce que j'ose, par exemple, c'est vous dire de laisser ce pauvre garçon tranquille » (l. 11)

Macrostructure

- Segment de phrase en **énonciation de discours** (P1, P5, présent), coordonné à la proposition précédente par la conjonction de coordination adversative « **mais** », de **sens légèrement concessif** par rapport à « je suis peut-être craintive ».
- ayant fait l'objet d'un réagencement communicatif par **emphase** : il s'agit d'une phrase **pseudo-clivée**, réagencement de : « j'ose, par exemple, vous dire de laisser ce pauvre garçon tranquille ». La phrase (ou proposition) pseudo-clivée combine dislocation et extraction, avec une structure en *ce que/qui ; celui qui/que..., c'est...* Elle est segmentée en deux parties :
 - avec déplacement à l'initiale du verbe ou du groupe sujet-verbe (ici : « j'ose »), après la locution pronominale *ce que/qui...* qui forme une proposition (pseudo)relative périphrastique avec S+V ;
 - et à la fin, après le présentatif *c'est*, le constituant mis en relief qui est la **séquence du présentatif** : « c'est vous dire de laisser ce pauvre garçon tranquille ». Sur le plan communicationnel, cette structure permet de **thématiser le verbe (et son**

sujet) et de mettre en relief ici le COD de ce verbe en lui conférant le statut de propos et une valeur prédicative spécifique, à savoir le **groupe infinitif** « vous dire de laisser ce pauvre ... tranquille ».

- « Par exemple », SP détaché, est situé sur un **autre plan énonciatif** : il porte sur la manière de dire de l'énonciateur et précise son attitude énonciative à l'égard de ce qu'il dit.

Microstructure

Complémentation verbale

- Oser + COD « vous dire de laisser... tranquille »
- Dire + COI : pronom personnel conjoint « vous » ; + COD « de laisser ce pauvre... tranquille » ; on note l'**indice de l'infinitif « de »** qui n'est pas la préposition, comme le révèle la pronominalisation en « le » : « vous le dire ».

Adjectifs

- « tranquille » est **Attribut du COD** de « ce pauvre garçon ».
- « pauvre » est épithète de « garçon », **adjectif du 3^e type** à valeur modalisatrice, par lequel le locuteur donne son point de vue sur la valeur référentielle du nom, et en particulier, l'adéquation plus ou moins marquée du nom au référent.

4. Étude de style

Conversation et sous-conversation.

Nous n'allons pas ici proposer un sujet entièrement rédigé mais plutôt, à partir des copies corrigées, rappeler les attendus de l'épreuve, souligner également, à partir d'exemples tirés des copies, les points positifs et quelques erreurs à éviter. Le commentaire stylistique a en effet donné lieu, comme chaque année, à des prestations assez inégales : les contraintes de temps pèsent fortement sur cet exercice et certains candidats ont peiné à achever leur commentaire ou à le structurer véritablement.

Il est donc bon de rappeler qu'on attend une étude structurée, c'est-à-dire comportant une introduction, un développement, en deux ou trois parties, avec autant de sous-parties – chacune comportant un titre formel, et une conclusion comportant synthèse et ouverture.

Sur le plan méthodologique, l'introduction, en quatre parties, doit situer précisément le passage dans l'économie de l'œuvre ; elle doit également, impérativement, proposer une définition de la notion à étudier. Ici, il était question de « conversation et sous-conversation ». Le premier mot, qui désigne un « Échange de propos, sur un ton généralement familier et sur des thèmes variés, entre deux ou plusieurs personnes », tout en renvoyant au dialogue de théâtre, met l'accent sur le caractère anodin de l'échange lui-même, parce que familier, quotidien. Cependant, le mot « conversation » fait aussi référence aux « maximes conversationnelles » de

H. P. Grice. Celui-ci présente le discours comme une activité réglée par des lois, « les maximes conversationnelles » (1979), qui rendent compte des « efforts de coopération » dont font preuve les participants de la conversation. Ainsi, chacun reconnaît dans ces échanges « un but commun ou un ensemble de buts, ou au moins une direction acceptée par tous ». Tous respectent, *a priori*, le « principe général » de « coopération », qui veut « que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé », et, en accord avec ce principe, quatre règles plus spécifiques de quantité (ni trop ni trop peu d'informations fournies), de qualité (que les informations soient véridiques et fondées), de relation (qu'elles interviennent à propos) et de modalité (que l'on s'exprime clairement, sans désordre ni ambiguïté). Le second mot est constitutif de la poétique de Sarraute. La sous-conversation ou « pré-dialogue » (Sarraute) est ce qui pousse le dialogue, la conversation, fait naître l'un et l'autre ; il révèle ce qui usuellement n'est pas dit, demeure « inter-dit », et vient, ce faisant, contrer les maximes conversationnelles de Grice. Se dégageait ainsi d'emblée une tension entre ces deux termes engageant la dynamique théâtrale elle-même et permettant d'élaborer une problématique. Celle-ci, attendue, doit être présentée avant l'annonce du plan, sous la forme d'une question posée à laquelle la conclusion s'efforcera de répondre. Certaines copies ont tout à fait saisi cette dualité et examiné à bon escient les éléments au service de la conversation et ceux qui venaient au contraire torpiller l'esprit et la dynamique conversationnels.

Voici un exemple de problématique simple proposée dans une des copies, suivie de l'annonce du plan : « Nous verrons comment ce passage témoigne d'un désir de communication, qui, se heurtant à l'ironie, débouche sur un dialogue impossible. »

Rappelons ensuite que le commentaire stylistique ne se réduit à la seule analyse du lexique, et encore moins à de simples relevés thématiques (fussent-ils rebaptisés « isotopies », ou « champs lexicaux ») ; il ne se réduit pas non plus, quel que soit le phénomène observé, au seul empilement de faits langagiers relevés ; il faut en proposer une analyse fine, visant à faire signifier la forme considérée, qu'elle soit unique ou récurrente. En effet, le commentaire stylistique doit prendre appui sur une grande variété de faits de langue : il doit prendre en compte les réalités syntaxiques, l'ancrage énonciatif et les marques de subjectivité, les discours rapportés, les réalités liées à l'histoire de la langue, les figures de style, la caractérisation, et plus largement tous les outils de l'art oratoire.

Le plan suivant, proposé par une des copies, rend compte d'une progression intéressante, mais est dépourvu de sous-parties – cette absence de sous-parties a été fréquente dans les copies :

1. Maintenir le dialogue : un effort de conversation
2. Le dialogue miné par l'ironie : violence et sous-conversation
3. La communication impossible.

Pourtant, d'une copie à l'autre, un certain nombre de phénomènes ont été perçus et dégagés qui auraient permis de construire aisément les sous-parties manquantes et de structurer efficacement l'analyse. Ainsi, 1. les manifestations de la volonté de converser transparaissent-elles dans les didascalies, dans les interactions dont rendent compte les phatèmes, les adresses et les questions / réponses ; mais aussi dans le jeu des pronoms de P1

et P2. Cependant, 2. le dialogue apparaît effectivement rapidement miné, d'une part, par l'ironie rendue du fait du non-respect des maximes conversationnelles (non-pertinence de certaines répliques, contradictions, ruptures thématiques dans les enchaînements, valeur métatextuelle de certaines répliques) ; et d'autre part, par les tropismes où affleure le malaise des personnages, ce dont rendent compte le discours des affects, les répétitions, les aposiopèses. Par conséquent, 3. la communication se révèle impossible, ce que traduit aussi bien le jeu des pronoms encore, dans le glissement du « nous » au « on » dépersonnalisant, que le figement d'une parole vide de sens (formules que soulignent les guillemets, et les incidentes telles que « comme on dit »), et enfin les reformulations et retouches correctives ainsi que les négations.

Ce sont autant d'éléments qui ont pu donner lieu à de très bonnes remarques.

Le développement lui-même, au sein d'un plan structuré, doit donc être marqué par différents relevés suivis de brèves analyses. Par exemple, « la multiplication des négations à deux termes, des adverbes négatifs prédicatifs *non*, des verbes à sémantisme négatif (*je refuse*), montre un refus de la communication. L'interjection *fi!* marque du mépris, tandis que les formules conclusives comme *c'est tout*, *voilà* semblent clore la conversation. L'indéfini *on* vient en anaphore annoncer la dépersonnalisation du dialogue, qui se perd dans les aposiopèses. »

On a également apprécié les copies qui proposaient des transitions ou conclusions provisoires entre les deux ou trois grandes parties du développement.

Bien sûr, la conclusion, brève, doit permettre de montrer qu'il a été répondu à la problématique, c'est-à-dire à la question posée dans l'introduction, avant de proposer une ouverture ; s'agissant du théâtre, il pouvait être intéressant de considérer l'évolution des tensions à l'œuvre dans le passage et comment elles étaient susceptibles de nourrir la dynamique théâtre et / ou la démonstration de Sarraute. La plupart des copies qui ont rédigé une conclusion s'y sont efforcées. Ainsi, une des conclusions a proposé la courte synthèse suivante : « Sarraute construit habilement un passage où le simulacre de dialogue cache en fait la démonstration de l'incommunicabilité des choses et des êtres. » Plus rares sont les copies qui ont pensé à proposer une ouverture. En voici un exemple : « La tension qui est ici exposée ira croissant jusqu'à la fin de l'œuvre où Jean-Pierre énoncera finalement quelques mots, faisant retomber la tension qui semblera oubliée des personnages, faisant alors comme s'il n'y avait eu que de la conversation et non de la sous-conversation ». On aurait pu ajouter que le silence s'est donc révélé être l'opérateur même de la sous-conversation, prise en charge alors dans et par le dialogue lui-même. « Le dialogue s'est installé au niveau du prédialogue » (Sarraute), il est devenu pré-dialogue.

Version latine

Rapport établi par

Marie Dallies

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles,
Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg

C'est du passage conclusif de ce qui nous reste aujourd'hui des *Histoires* de Quinte-Curce (X, 10, 5-19) qu'était extrait cette année le texte choisi pour l'épreuve de version latine. Tout en rappelant le caractère extraordinaire d'Alexandre le Grand, à travers la description de son corps imputrescible, l'historien présentait les mesures prises par ses généraux immédiatement après sa mort et s'attardait sur les ambitions et les manigances de l'un d'entre eux, Antipater.

Le jury a corrigé 16 copies, notées de 0,5/20 à 16,5/20. La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,89/20, moyenne plus faible que celle des années précédentes, ce qui s'explique par la présence de trois copies très faibles, notées entre 0,5 et 01/20. Le jury se félicite néanmoins de la ténacité des candidats : à l'exception d'un seul qui s'est contenté de recopier le passage en latin, tous ont traduit le texte dans son intégralité, montrant la préparation des candidats à une épreuve qui évalue leur capacité à traduire rapidement un extrait latin. Ce texte a également joué son rôle en discriminant assez largement les candidats : hormis les trois copies susmentionnées, trois copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 07/20, cinq ont été évaluées entre 07,5 et 10/20, et cinq entre 14,5 et 16,5/20. Le jury s'est par ailleurs réjoui de voir que les conseils prodigués les années précédentes ont été suivis, puisque la plupart des candidats ont fait effort pour réduire le nombre de fautes d'orthographe et de syntaxe. Rappelons ici que la maîtrise de la langue française est impérative et que tout manquement est systématiquement sanctionné ; il est donc judicieux de garder du temps avant la fin de l'épreuve pour se relire et corriger des fautes facilement éliminables.

En choisissant de s'intéresser à la vie et à la geste d'Alexandre le Grand, et en décentrant son regard pour le tourner vers l'Orient et les conquêtes du monarque macédonien, Quinte-Curce s'inscrit dans les marges de l'historiographie romaine. Mais, ce faisant, il nous offre une vision inédite de ce personnage qui a fasciné les Romains, où la description des événements permet aussi des réflexions politiques et des digressions ethnographiques. Le passage proposé ici permettait de se faire une idée assez précise du style et de la méthode de Quinte-Curce : la mort d'Alexandre ouvre en effet une période troublée, où ses généraux tentent chacun de s'assurer une part de l'empire (§§ 5-8). Tout occupés à se répartir le territoire, les diadoques négligent les soins funéraires à apporter à la dépouille du monarque, et ce n'est qu'au bout d'une semaine que l'on s'en préoccupe (§§ 9-13). Le caractère exceptionnel de conservation du corps d'Alexandre, surtout sous des latitudes si peu favorables, fait l'objet, de la part de l'historien, d'un certain scepticisme et lui offre l'occasion d'évoquer les causes possibles de la mort d'Alexandre, en particulier l'hypothèse de l'empoisonnement (§§ 14-19) : Quinte-Curce rappelle ainsi le rôle trouble joué par Antipater, dont Alexandre avait perçu de son vivant les ambitions démesurées.

Ce texte permettait de vérifier plus particulièrement la maîtrise par les candidats des points grammaticaux suivants : le discours indirect – le gérondif et l'adjectif verbal – la syntaxe de *quisque* – la syntaxe de *si* – la syntaxe des propositions circonstancielles consécutives.

Proposition de traduction

Certains ont cru que les provinces avaient été réparties selon le testament d'Alexandre ; mais nous avons l'assurance que l'opinion sur ce fait, bien qu'elle soit transmise par des sources historiques, est sans fondement. Assurément, après la division de l'empire, ils avaient chacun, à ce qu'il semblait, solidement affermi d'eux-mêmes leur puissance, s'il existait jamais une limite aux désirs effrénés. En effet, ceux qui, peu auparavant, étaient les subordonnés du roi avaient, sous l'apparence d'une délégation de pouvoir, chacun de leur côté envahi des royaumes immenses, et les raisons de lutter avaient été supprimées, puisque tous étaient de la même nation et que chacun était séparé de tous les autres par les frontières de son empire. Mais il leur était difficile de se contenter de ce que l'occasion avait offert : chacun méprise ses débuts, quand de plus grands avantages sont espérés. C'est pourquoi il leur semblait à tous plus commode d'augmenter leurs royaumes qu'il ne l'avait été de les recevoir.

Depuis six jours, le corps du roi reposait dans un sarcophage, car tous avaient détourné leurs soins d'une tâche si solennelle pour régler la situation publique. Nulle part ailleurs qu'en Mésopotamie la chaleur ne se montre plus brûlante, à tel point qu'elle fait mourir la plupart des animaux qu'elle saisit en terrain découvert : si grande est l'ardeur du soleil et du ciel, qui consume tout comme le feu ! Les sources d'eau, quant à elles, sont rares et tenues secrètes par la fourberie des habitants : pour eux, l'accès y est libre ; mais il est ignoré des étrangers. Je rapporte une tradition plus qu'une croyance : quand enfin les Amis eurent le temps de s'occuper du cadavre, ceux qui étaient entrés ne le virent altéré par aucune putréfaction, pas même par la moindre trace de lividité. La vigueur, qui résulte du souffle vital, n'avait pas non plus encore quitté son visage. C'est pourquoi les Égyptiens et les Chaldéens, à qui l'on avait donné l'ordre de s'occuper du corps selon leur coutume, n'osèrent d'abord pas approcher leurs mains d'un homme qui paraissait respirer. Ensuite, après avoir demandé par une prière que les hommes et les divinités permissent à des mortels de toucher un dieu, ils nettoyèrent le corps ; le sarcophage d'or fut rempli de parfums et les emblèmes de sa fortune furent placés sur la tête d'Alexandre. La plupart des hommes ont cru qu'il avait été empoisonné : un fils d'Antipater, nommé Iollas, qui était l'un de ses subordonnés, le lui aurait administré. Souvent, assurément, on avait entendu cette parole d'Alexandre, qui disait qu'Antipater visait la faîte de l'empire, qu'il était trop grand pour la puissance de préfet et qu'il se glorifiait de l'honneur d'avoir vaincu les Spartiates, tirant à lui tout ce qu'Alexandre lui avait donné. On croyait aussi que Cratère, avec l'aide des vétérans, avait été envoyé pour le tuer. La force du poison, qui est produit en Macédoine, est telle – c'est un fait établi – qu'il brûle aussi le fer ; il est reconnu que seul le sabot d'une bête de somme résiste à cette potion. On appelle Styx la source de laquelle sort ce poison funeste. Celui-ci aurait été apporté par l'intermédiaire de Cassandre et transmis à son frère Iollas, qui l'aurait mélangé à la dernière boisson du roi. Ces bruits, quelque croyance qu'on y porte, furent bientôt éteints par le pouvoir de ceux que la rumeur avait ébloués. En effet, Antipater envahit aussi le royaume de Macédoine et la Grèce. Son fils ensuite lui succéda, après avoir fait tuer tous ceux, quels qu'ils fussent, qui avaient eu un lien de parenté, même lointain, avec Alexandre.

Difficultés rencontrées

Credidere quidam testamento Alexandri distributas esse prouincias ; sed famam eius rei, quamquam ab auctoribus tradita est, uanam fuisse conperimus.

La construction de cette phrase n'a pas posé de problème particulier. Les difficultés résidaient plutôt dans la précision du vocabulaire, qu'il s'agissait de rendre : les *auctores*, ici,

désignent les « historiens », sens fréquent pour ce terme, qui plus est dans un passage évoquant – même sur un mode allusif – la transmission des sources. Quant au verbe *comperio*, il implique l'idée de certitude, que l'on retrouve par exemple dans l'expression *compertum habeo* (« je suis assuré, je sais avec certitude »).

Enfin, le jury s'est étonné de trouver une certaine négligence dans l'application des règles de concordance des temps : si *comperimus* est analysé comme un présent de l'indicatif, nul besoin de recourir au plus-que-parfait de l'indicatif pour traduire *fuisse* dans la proposition complétive.

Et quidem suas quisque opes diuisis imperii partibus, ut uidebatur, ipsi fundauerant, si umquam aduersus inmodicas cupiditates terminus staret.

L'emploi de *quisque* avec un verbe au pluriel et en apposition à *ipsi* (qui, de ce fait, n'a pas toujours été traduit) a pu dérouter les candidats. Mais il faut se rappeler que *quisque* marque la pluralité, et s'applique à une totalité dont on considère les éléments un à un. De même, sa place (entre le déterminant possessif et le substantif sur lequel il porte) ne doit pas étonner : *quisque* ne se trouve qu'après un petit nombre de mots, dont le réfléchi *suus*, comme c'est le cas ici, ainsi que dans la phrase suivante.

Il convenait par ailleurs de repérer un ablatif absolu dans la structure *diuisis imperii partibus* et de ne pas voir dans *uidebatur* le passif de *uideo*, mais bien le déponent *uideor*, utilisé dans un emploi impersonnel.

Sur un plan lexical, soulignons la nécessité de toujours se montrer précis : *opes*, ici, ne pouvait que désigner la « puissance » des gouverneurs d'Alexandre, qui se répartissent son empire à sa mort.

Enfin, certains candidats ont paru gênés par la disjonction modale dans le système conditionnel : il arrive pourtant régulièrement de trouver du subjonctif dans la protas et de l'indicatif dans l'apodose ; dans ce cas, le fait énoncé par le verbe à l'indicatif est considéré comme une vérité supposée accomplie. *Si umquam* ne signifiait pas « au cas où », mais donnait une précision temporelle, comme y invite le sens premier de *umquam*, sans valeur négative (« un jour, quelquefois »). L'emploi du subjonctif imparfait dans cette proposition soulignait l'expression d'une hypothèse de très faible probabilité, voire de valeur contrefactuelle. Enfin, *aduersus* ne pouvait être considéré que comme une préposition introduisant un complément circonstanciel, *stare* n'admettant pas de construction transitive.

Quipe paulo ante regis ministri specie imperii alieni procurandi singuli ingentia inuaserant regna sublatis certaminum causis, cum et omnes eiusdem gentis essent, et a ceteris sui quisque imperii regione discreti.

Une difficulté résidait ici dans le point d'incidence du syntagme *paulo ante* : ce dernier portait non sur la proposition entière, mais sur le groupe nominal sujet *regis ministri* ; c'est la position de « subordonné », de « serviteur » d'Alexandre qui est renvoyée dans le passé maintenant qu'il est mort.

Dans le syntagme *imperii alieni procurandi*, le mot *procurandi* a, à juste titre, été fréquemment analysé comme un adjectif verbal complément du nom *specie*. Mais dans cet emploi, il ne saurait revêtir une valeur d'obligation : toute traduction du type « sous prétexte de devoir s'occuper d'un royaume étranger » est donc invalidée.

Quant à l'usage de *cum* + subj. à la fin de la phrase, il était maladroit de le traduire comme un *cum historicum* – qui ne doit pas être considéré comme un emploi systématique dans un contexte passé. C'est ici sa valeur causale qu'il fallait avant tout identifier.

Sed difficile erat eo contentos esse, quod obtulerat occasio : quippe sordent prima quaeque, cum maiora sperantur. Itaque omnibus expeditius uidebatur augere regna, quam fuisset accipere.

Le début de ce passage a parfois donné lieu à des contresens de construction. *Difficile erat* se construisait avec une proposition infinitive dont le sujet n'était certes pas exprimé (*eos* sous-entendu), mais qui se devinait aisément à la lecture de la phrase précédente. Quant à la corrélation *eo... quod*, l'emploi du mode indicatif interdisait de lui donner un sens consécutif. *Quod* ne pouvait se lire que comme un pronom relatif à l'accusatif neutre singulier, COD du verbe *obtulerat*.

La syntaxe de *quisque* a de nouveau posé problème, peut-être en raison de son emploi au pluriel. Pourtant, on a affaire ici à une construction tout à fait habituelle, où *quisque* suit un adjectif ordinal ; bien plus, la locution *primus quisque* est relativement courante dans la langue latine, servant à indiquer une succession ou, comme c'était le cas ici, à renforcer le sens de *primus* (cf. par exemple l'expression *primo quoque die*, « le plus tôt possible »).

Le comparatif *expeditius* a de manière générale été bien vu. Il était complété par une comparative introduite par *quam*, dont le mode marque une proposition contrefactuelle (*accipere regna fuisset expeditum*).

Septimus dies erat, ex quo corpus regis iacebat in solio, curis omnium ad formandum publicum statum a tam sollemni munere auersis.

L'identification de *septimus* comme nombre ordinal a été hasardeuse chez certains candidats, donnant lieu à des contresens sur le nombre de jours ; rappelons ici que lorsqu'on fait un décompte, le nombre cardinal est inférieur d'une unité au nombre ordinal : le décès d'Alexandre a donc eu lieu six jours (et non sept) avant que l'on ne se préoccupe de ses obsèques.

De même, on a pu noter des confusions assez étonnantes sur *solio* : cet ablatif, tiré de *solium*, *ii*, n., ne saurait provenir ni de *sol*, *solis*, m. (« le soleil ») ni de *solum*, *i*, n. (« le sol ») ! Ces confusions sont d'autant plus surprenantes que les deux termes apparaissaient dans la phrase suivante, et auraient dû entraîner rétrospectivement une relecture critique de celle-ci. Par ailleurs, le contexte devait inciter les candidats à faire preuve de discernement dans le choix de la traduction : il paraît inconcevable que le cadavre d'Alexandre soit laissé près d'une semaine sur son trône...

Il convenait de repérer, à la fin de la phrase, l'ablatif absolu *curis... auersis*, qui se construisait avec le syntagme introduit par *ab* (*auertere aliquid ab* + Abl. : « détourner quelque chose de »), et avec un syntagme prépositionnel introduit par *ad* (+ adjectif verbal) pour marquer le but.

Et non alias quam Mesopotamiae regione feruidior aestus existit, adeo ut pleraque animalia, quae in nudo solo deprehendit, extinguat : tantus est uapor solis et caeli, quo cuncta uelut igne torrentur !

Même si le Gaffiot, en se référant à un autre passage de l'œuvre de Quinte-Curce, proposait une traduction de l'expression *non alias quam* par « pas autrement que », celle-ci ne convenait pas ici, et *alias* ne pouvait être interprété que comme adverbe de lieu : rappelons ici que les exemples de traduction donnés dans le dictionnaire ne constituent pas une règle absolue, et qu'il est nécessaire de toujours les utiliser en exerçant son esprit critique.

Si le système consécutif *adeo ut* + subj. a généralement été bien vu, il ne fallait pas en voir un second dans la deuxième partie de la phrase : la relative *quo... torrentur* est une relative à l'indicatif, épithète de *uapor* – et non pas une relative au subjonctif en corrélation avec *tantus*.

Cette confusion nous incite à redire ici l'importance qu'il faut accorder à l'identification des temps et des modes des verbes, et ce, afin de les traduire en les respectant scrupuleusement. Cela évitera de nombreuses fautes de temps – les verbes de ce passage et de la phrase suivante étaient au présent et devaient donc être traduits comme tels –, ou de lourds contresens de construction, quand un indicatif est confondu avec un subjonctif ou inversement.

Enfin, le jury a apprécié les efforts de traduction de l'expression *nudo solo*, habilement traduite par des tournures comme « en terrain découvert » ou « sur une terre sans végétation ».

Fontes aquarum et rari sunt, et incolentium fraude celantur : ipsis usus patet ; ignotus est aduenis. Traditum magis quam creditum refero : ut tandem curare corpus exanimum amicis uacauit, nulla tabe, ne minimo quidem liuore corruptum uidere qui intrauerant.

Dans l'ensemble, ce passage n'a pas posé grand problème de traduction. On peut préciser que *refero* se construisait ici avec deux participes parfaits passifs substantivés à l'accusatif neutre singulier, dans un emploi assurément propre à Quinte-Curce, mais pas si singulier (cf. Gaffiot, s.v. *refero* l.6.a. : *factum dictumue* Liv. 6, 40, 5 « rapporter un acte ou une parole »). La proposition a souvent été bien traduite (par exemple : « un propos qui s'est davantage transmis qu'on ne lui a accordé de crédit »). Il fallait par ailleurs restituer à *ut* un sens temporel, tout à fait usuel quand il est suivi de l'indicatif.

Sur le plan lexical, les *Amici*, que l'on traduit usuellement par « les Amis », désignent les plus proches compagnons d'Alexandre, qui faisaient partie de son escorte à cheval.

Vigor quoque, qui constat ex spiritu, nondum destituerat uultum. Itaque Aegyptii Chaldaei que iussi corpus suo more curare primo non sunt ausi admouere uelut spiranti manus.

Ces deux phrases ne comportaient pas de difficulté majeure, à condition de bien identifier *iussi* comme un participe parfait passif, apposé à *Aegyptii Chaldaei que*. Dès lors, le déterminant possessif réfléchi *suo*, dans l'expression *suo more* (CC de manière de l'infinitif *curare* qui dépendait de *iussi*), ne pouvait que renvoyer aux Égyptiens et aux Chaldéens – et en aucun cas à Alexandre. Quant au participe présent *spiranti*, apposé à un *ei* (= *Alexandro*) sous-entendu, il désignait le COS de *admouere*.

Enfin, si *quoque* peut se traduire par « aussi », cet adverbe possède en français non pas un sens cumulatif, mais un sens consécutif quand il est placé en tête de phrase – sens tout à fait impropre ici.

Deinde precati, ut ius fasque esset mortalibus attrectare deum, purgare corpus ; repletumque est odoribus aureum solium, et capiti adiecta fortunae eius insignia.

Le participe parfait *precati*, apposé au sujet, n'était pas employé ici de manière absolue, mais complété, de manière tout à fait usuelle, par la complétive introduite par *ut*. Dans cette dernière, la précision du syntagme *ius fasque* a généralement été rendue de manière satisfaisante, par exemple : « (il est) conforme aux lois civiles et aux règles sacrées de... », « (il est) permis par les hommes et les dieux de... », etc.

Purgare a parfois été confondu avec l'infinitif *purgare* et analysé, de ce fait, comme un infinitif de narration, là où l'on a affaire à un parfait de l'indicatif (autre forme de *purgauerunt*).

Veneno necatum esse credidere plerique : filium Antipatri inter ministros, Iollam nomine, patris iussu dedisse.

On entre avec cette phrase dans le dernier temps du texte, où Quinte-Curce rapporte les rumeurs sur les causes de la mort d'Alexandre et le rôle prêté à Antipater. Il n'est donc pas étonnant de trouver ici un bref passage au style indirect, commandé par la présence du verbe

de pensée *credidere*. Il convenait de penser à restituer un COD pour le verbe *dedisse*, COD que l'on pouvait inférer de la présence, dans la première partie de la phrase, du substantif *ueneno*. Enfin, il fallait veiller à bien orthographier le nom du fils d'Antipater, lollas (et non *lolla) – si nécessaire en se servant du dictionnaire.

Saepe certe audita erat uox Alexandri Antipatrum regium adfectare fastigium, maioremque esse praefecti opibus ac titulo Spartanae uictoriae inflatum, omnia a se data adserentem sibi.

La principale difficulté de cette phrase résidait dans l'identification du référent des pronoms réfléchis *se / sibi*, puisque l'on a affaire à des propositions infinitives rapportant les paroles d'Alexandre. Ces infinitives, qui ont pour sujet *Antipatrum*, déclinent sur un rythme ternaire ascendant le narcissisme d'Antipater, autour des verbes *adfectare / esse / inflatum* (esse) – ainsi, *ac* coordonnait bien deux propositions et non deux substantifs au datif ou à l'ablatif : *opibus* et *titulo* n'ont pas la même fonction. La fin de la phrase, enfin, était constituée d'une apposition à *Antipatrum*, portée par le participe présent *adserentem* qui se construisait avec un COD (*omnia a se data*) et un COS (*sibi*). Il était nécessaire ici de lever toute ambiguïté et de préciser l'identité des personnages désignés par les réfléchis : *sibi* était un réfléchi direct et renvoyait à Antipater, tandis que *se*, réfléchi indirect, désignait Alexandre.

Credebant etiam Craterum cum ueterum militum manu ad interficiendum eum missum.

Cette phrase n'a pas posé de difficulté particulière, si ce n'est pour le sens de l'expression *cum manu* (littéralement, « avec la main des vétérans », c'est-à-dire avec leur aide ou avec une « troupe » de vétérans).

Vim autem ueneni, quod in Macedonia gignitur, talem esse constat, ut ferrum quoque exurat, ungulam iumentum dumtaxat patientem esse constat suci.

Là encore, des fautes de temps auraient pu être évitées sans un relâchement de l'attention.

Quant à l'adverbe *dumtaxat*, il portait sans doute moins sur l'ensemble de la proposition infinitive introduite par *constat* que sur son sujet *ungulam iumentum* – manière de souligner que seul un matériau très dur est capable de résister à la corrosion du poison.

Stygem appellat fontem, ex quo pestiferum uirus emanat.

L'emploi de la troisième personne du pluriel, sans sujet exprimé, permet de traduire le « on » français avec des verbes de parole comme *dico, fero, trado*, etc. Ici, comme plus haut avec *credebant*, on remarque une extension de cet usage.

Stygem devait être analysé comme l'attribut de l'objet *fontem*, lui-même antécédent du relatif *quo*. La préposition *ex* servait à marquer l'origine du poison.

Hoc per Cassandrum adlatum traditumque fratri lollae et ab eo supremae regis potioni inditum.

Une lecture attentive de la phrase permettait de comprendre les rapports entre les personnages : Cassandre et lollas sont les fils d'Antipater, et *lollae*, de ce fait, devait être analysé comme un datif apposé à *fratri* (et non comme un génitif). C'est donc lui qui est représenté par le pronom de rappel *eo* : Cassandre favorise la transmission (*per*) du poison auprès de son frère, qui le donne ensuite à boire à Alexandre.

Haec, utcumque sunt credita, eorum, quos rumor asperserat, mox potentia extinxit.

Plusieurs candidats se sont fourvoyés dans l'analyse de la phrase en faisant de *haec* le sujet de *extinxit* et en considérant *potentia* comme un ablatif. Cette construction était évidemment impossible : *haec* ne peut être que le COD de *extinxit*, qui a pour sujet *potentia* (complété par le génitif *eorum quos...*).

Il fallait enfin rendre le caractère indéfini de l'adverbe relatif *utcumque* (littéralement, « de quelque manière que »).

Regnum enim Macedoniae Antipater et Graeciam quoque inuasit. Suboles deinde exceptit interfectis omnibus, quicumque Alexandrum etiam longinqua cognatione contigerant.

L'allusion à la Grèce est ici une référence à la guerre lamiaque qu'Antipater mène en 323-322 av. J.-C. contre une coalition emmenée par les Athéniens après la mort d'Alexandre pour mettre fin à la domination macédonienne. Mais ce soulèvement échoue face à l'armée conduite par Antipater.

Dans la dernière phrase, le sens de *exceptit* a résisté à nombre de candidats et a entraîné un contresens de construction quand *suboles* a été pris comme COD et non comme sujet. L'emploi sans complément du verbe *excipere* aurait pourtant dû faire penser au sens relativement courant de « venir immédiatement après », d'où « succéder ». *Suboles* désignait précisément un « fils » d'Antipater, en l'occurrence Cassandre, qui lui succéda à sa mort et se montra particulièrement sanguinaire envers les parents d'Alexandre – songeons en particulier à l'exécution, en 310-309, de Roxane et de son fils Alexandre IV, héritier légitime d'Alexandre. Ces meurtres ouvrirent une période troublée, puisque les diadoques se déchirèrent pour s'arroger la légitimité de la succession d'Alexandre.

Il convenait de repérer l'ablatif absolu *interfectis omnibus*, dont le sujet constituait l'antécédent de *quicumque*, dont il fallait, là aussi, rendre le caractère indéterminé (« qui que ce soit qui »).

Comme cela a été dit et répété dans les rapports précédents, l'épreuve de version latine est tout à fait accessible pour un candidat qui s'est sérieusement préparé durant l'année et aborde le texte avec rigueur et méthode. Savoir utiliser à bon escient le dictionnaire, maîtriser son temps pour pouvoir consacrer plusieurs minutes à des relectures ciblées, se montrer irréprochable dans le maniement de la langue française représentent des impératifs qui ne pourront ensuite qu'être utiles à de futurs professeurs de lettres. Surtout, la connaissance complète de la grammaire latine, tant pour la morphologie que la syntaxe, est une nécessité incontournable : il convient de se livrer, inlassablement, à l'apprentissage systématique et raisonné d'une grammaire – que ce soit, pour les plus usuelles, celles de L. Sausy (*Grammaire latine complète*) ou de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier (*Précis de grammaire des lettres latines*). On pourra également mettre à profit cet apprentissage par la pratique quotidienne du « petit latin », en variant les auteurs, ce qui permettra non seulement de se familiariser avec les tournures langagières les plus fréquentes, mais aussi de se forger, au contact des textes, une véritable culture latine.

Seconde partie :
rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Émilie Nguyen

Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale, Académie de Versailles

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 50 minutes, dont 30 minutes sont consacrées à l'explication ;
- Coefficient 12

L'explication, d'une durée de 30 minutes, est suivie :

- d'une interrogation portant sur des questions de grammaire normative que le jury propose au candidat (durée : 10 minutes) ; ces questions ne sont pas données en amont, au moment de la préparation ;
- d'un entretien entre le jury et le candidat portant sur l'ensemble de l'épreuve (durée : 10 minutes) ; les questions visent à éclaircir l'explication du candidat, à approfondir, à justifier, voire à rectifier une réponse erronée ou incomplète.

Les textes peuvent être tirés de toutes les œuvres au programme à l'exception de celle relevant du Moyen-Âge. Pour la session 2024, les explications ont donc porté sur les œuvres suivantes : *Les Œuvres* de Louise Labé, la première partie de *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, *l'Histoire d'une Grecque moderne* de Prévost, les *Écrits sur l'art* de Baudelaire, deux pièces de Nathalie Sarraute, *Le Silence* et *Pour un oui ou pour un non*.

Liste des textes tirés au sort par les candidats :

Louise Labé, *Élégie III*, v. 27 à 64 : « Mais si en moi rien y a d'imparfait, ... Contre l'Archer qui toujours est vainqueur. »

Louise Labé, *Débat de Folie et d'Amour*, Discours IV, p. 88-90 : « JUPITER. Je la plains bien pour l'ennui ...mais celui de la personne, qu'il aime. »

Louise Labé, *Débat de Folie et d'Amour*, Discours V, p. 116-118 : « MERCURE. N'attendez point ...et à la demande qu'il fait de ses yeux. »

Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, Livre IV, p. 250 : « Non Celadon, n'entrez point en doute...qu'il en pouvait blesser aussi bien deux, comme une. »

Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, Livre III, p. 237-238 : « Ils se résolurent un jour...se transforme en la chose aimée. »

Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, Livre II, p. 180-181 : « Et parce qu'Alcippe avait une si bonne opinion...luy avait fait tenir tels propos. »

Abbé Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*, p. 207-208 : « Qu'elle est sincère ! Qu'elle est naïve !... nous borner à la simple amitié. »

Abbé Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*, p. 250-251 : « Il se passa encore plus de huit jours ... ma crédulité et ma faiblesse. »

Charles Baudelaire, *Écrits sur l'art*, p. 56-57 : « Nous sommes ici en plein Delacroix ... dessinateur exclusif. »

Charles Baudelaire, *Écrits sur l'art*, p. 220-221 : « Quant au paysage historique ... plus forts que les Dieux. »

Charles Baudelaire, *Écrits sur l'art*, p. 362-363 : « Dans ces jours déplorables ... de se satisfaire. »

Nathalie Sarraute, *Le Silence*, p. 31-32 : « On entend un faible rire ... Jean-Pierre, n'oubliez pas ça. »

Nathalie Sarraute, *Pour un oui ou pour un non*, p. 45-47 : « Qu'est-ce que ça peut bien te faire ?... Tu n'auras pas cette chance. »

Nathalie Sarraute, *Le Silence*, p. 28-29 : « Maintenant ça me revient ... le cas me semblait patent. »

Les extraits choisis par le jury, de longueur variable selon la difficulté ou la densité du texte, son genre et sa forme, ont été découpés pour former un tout cohérent qui justifie une telle délimitation au sein de l'œuvre. Au moment de sa préparation et encore au moment de son explication, le candidat dispose de l'œuvre dans son intégralité et peut s'y référer pour étayer son propos et créer une circulation éclairante dans l'ouvrage. Toutefois, il convient de ne pas s'égarer et de sélectionner ces ouvertures pour justifier la ligne directrice choisie par le candidat : l'extrait donné comme sujet de l'épreuve orale doit rester au cœur de l'explication. Un candidat expliquant l'*Élégie III* de Louise Labé s'est très fréquemment référé au *Débat de Folie et d'Amour*, certes parfois à bon escient, mais au risque de perdre de vue le texte en vers et d'en gauchir le propos.

Le temps de l'explication débute par une introduction composée d'une présentation du texte dans son contexte. L'œuvre dont il est extrait doit faire l'objet d'une courte exposition propre à la situer dans l'histoire littéraire, à rappeler le genre auquel elle appartient, à mentionner la place qu'elle occupe dans la production de l'auteur. Si cette ouverture n'est pas le lieu des banalités les plus convenues, elle offre l'occasion de rappeler des évidences néanmoins essentielles comme le lien qu'entretient *L'Astrée* avec le genre de la pastorale, le contexte historique et culturel d'un Baudelaire critique d'art, ou une spécificité de l'œuvre comme la diffusion radiophonique des pièces de Nathalie Sarraute.

Une lecture expressive et incarnée montre au jury comment le candidat investit l'extrait jusque dans ses moindres détails, en étant par exemple attentif à la ponctuation : « H.1 : Peur ? Peur ! » dans *Pour un oui ou pour un non* de Nathalie Sarraute. Elle préfigure l'interprétation que ce dernier s'apprête à donner du texte. Elle révèle au jury comment le candidat, professeur à venir (voire déjà en exercice devant sa classe), parvient à capter l'attention de son auditoire et à susciter le désir d'entrer plus avant dans la compréhension fine du passage.

S'ensuit une caractérisation du texte : sa forme, la ou les thématiques développées, le ton et le registre, les écarts à la norme s'il y a lieu. Plus qu'un plan du texte hiérarchisé, le candidat peut en donner les mouvements généraux. Leur nombre est variable. Leur délimitation se manifeste parfois par des ruptures franches dans le ton ou dans le raisonnement, mais il arrive aussi que le texte se développe par accroissement d'une même thématique, par *crescendo* au service d'une tension dramatique. Dans ce dernier cas, le jury est sensible à ce que le candidat relève la fluidité d'une transition et l'avancée progressive vers la résolution du texte. Ainsi au livre IV de *L'Astrée*, le lecteur voit se dévoiler progressivement l'amour que Léonide porte à Céladon par de légères mais rapides touches successives : une réponse de Léonide, le rougissement de la nymphe, les soupçons naissants de Galathée, le passage de la chambre au jardin. De ces éléments naît la dynamique du texte. Ils construisent graduellement la psychologie des personnages littéraires.

La dernière étape de l'introduction énonce la problématique de lecture choisie par le candidat. Le jury a apprécié une problématisation complexe, dense, soucieuse des caractéristiques spécifiques du texte qui fonde sa structure interne. Un projet de lecture qui serait applicable à n'importe quel texte extrait de l'œuvre devrait alerter le candidat sur son manque de pertinence et son insuffisance. Aussi doit-il se méfier d'y énoncer trop de généralités. Enfin, ce projet sert de fil conducteur à l'explication qui se développe jusqu'à une forme de résolution de la question.

Le déséquilibre des parties et les commentaires technicistes sont les deux défauts majeurs sur lesquels le jury souhaite attirer l'attention des candidats. Le déséquilibre des parties provient le plus souvent d'une mauvaise gestion du temps. Une explication saturée de figures de style prend le risque de dériver vers un catalogue de remarques formelles au détriment de l'élucidation du sens.

D'une manière générale, les candidats ont su exploiter les 30 minutes dont ils disposent pour cet exercice. Néanmoins, que le texte soumis au candidat soit un court texte poétique, un texte de prose plus étendu, ou un texte de théâtre émaillé de didascalies, l'équilibre de l'explication doit être respecté. Trop souvent, après s'être concentré sur les premières lignes du texte en recherchant une forme d'exhaustivité, le candidat en a escamoté la chute et s'est privé de remarques essentielles à la compréhension générale de l'extrait. Dès lors, il devient impossible d'en commenter la tension narrative ou d'en exposer la démonstration et les arguments.

La connaissance du vocabulaire technique des figures de style et de la rhétorique est un atout pour le candidat, mais encore faut-il en user à bon escient et avec parcimonie. Un foisonnement de remarques, très circonscrites, a tendance à atomiser le texte, à le réduire en micro-sections au point d'en occulter le sens général. Une bonne explication doit parvenir à varier la focale du texte, à en étudier les détails, puis à reprendre de la hauteur pour ne pas en briser la dynamique. Un relevé pléthorique de faits stylistiques ne peut, à lui seul, rendre compte du sens et de la spécificité de l'extrait qui se déploie au fil de la lecture. Une explication portant sur *l'Histoire d'une Grecque moderne*, trop attachée aux détails du texte, n'a pas su démontrer les contradictions internes d'un narrateur cherchant à se dédouaner aux yeux du lecteur, pris en flagrant délit d'espionnage et de voyeurisme. Le jury attendait certes des références à la littérature libertine, mais surtout une étude du dispositif optique construit par Prévost dans l'extrait proposé. Devant la variété des œuvres au programme du concours, le candidat doit savoir tout aussi bien aborder les passages où la force narrative ou argumentative

du langage dénoue une situation ou expose une théorie, que les textes où le langage, instrument de destruction de la communication, est mis en échec dans sa tentative de réparation de ce qu'il a lui-même anéanti.

Rappelons qu'en tant que professeur, le candidat à l'agrégation de grammaire aura à conduire ses élèves vers la compréhension du texte, à ouvrir un questionnement sur la manière dont l'auteur en bâtit le sens avant de se concentrer sur les remarques stylistiques. Détachées du travail sur le sens, elles ne peuvent contribuer au développement d'une sensibilité esthétique authentique en matière de littérature. Avec sa classe, le professeur aurait, par exemple, à déconstruire, par l'analyse, la rhétorique déployée par un personnage : rhétorique guerrière et rhétorique galante dans *L'Astrée*, dont les visées ne se confondent pas avec la rhétorique d'un Baudelaire, critique d'art, s'adressant directement à son lectorat et à ses confrères, dans un contexte de production artistique et culturelle déterminé. Dans un mouvement contraire, ces éléments doivent être repris dans une synthèse finale pour retrouver la composition globale du texte. Le jury attend donc du candidat qu'il démontre sa capacité à opérer ce mouvement de balancier.

La conclusion est le moment de rassembler les éléments analysés à la lumière du projet de lecture. Elle replace le texte dans l'œuvre dont il est extrait en montrant en quoi il a fait progresser le dessein de l'auteur dans sa narration, dans le développement d'une argumentation ou bien encore dans notre connaissance d'un personnage. Une explication brillante sur un texte de Louise Labé a su montrer que l'extrait n'était pas essentiel au déroulé du procès qui oppose Folie et Amour mais qu'il était le lieu d'une hiérarchie inversée, un divertissement au sens propre du terme, où le fils de Vénus tient le rôle de professeur devant Jupiter.

Par ailleurs, les dix minutes consacrées à la reprise ne sont pas à négliger. L'épreuve n'est pas achevée. Que le candidat ne baisse pas la garde. Cette phase ultime se donne pour objectif de lever les ambiguïtés qui pourraient persister sur la lecture proposée par le candidat. Elle lui permet de préciser son interprétation, d'éventuellement corriger ses analyses, voire de compléter ses omissions. Dans un échange constructif avec son jury, le candidat bénéficie de l'opportunité d'infléchir ses positions ou de consolider son propos par de nouveaux arguments. Enfin, le jury peut souhaiter revenir sur un point de grammaire à éclaircir, comme nous l'avons précisé plus haut. En somme, ce temps de reprise offre au candidat la possibilité de parfaire sa prestation.

Complément :

questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Fabrice Poli

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

À l'issue de l'explication du texte de littérature française tiré du programme et avant que la prestation du candidat ne fasse l'objet d'une reprise, le jury pose trois ou quatre courtes questions de grammaire normative. Parfois aussi, mais plus rarement, il peut s'agir d'une seule question concernant un seul fait de langue et portant sur la totalité du texte. Ces questions ne figurent pas sur le bulletin de tirage. Les réponses fournies par le candidat et la reprise immédiate faite par le jury durent en tout une dizaine de minutes. Les questions posées (cf. un choix proposé ci-dessous) concernent la morphologie, la syntaxe et le lexique, parfois aussi la métrique. Le principe est le même que pour les questions improvisées de latin ou de grec dans les épreuves correspondantes : il ne s'agit pas de tendre des pièges aux candidats, mais de vérifier leurs connaissances de faits de langue *usuels* qu'ils seront ensuite amenés à expliquer à leurs élèves dans le cadre de leur futur métier. Si un certain nombre de candidats répondent de manière rapide et spontanée, d'autres en revanche sont facilement déstabilisés par des questions au demeurant simples. Cette étape de l'épreuve est pourtant d'importance car elle permet de gagner (ou de perdre) des points précieux, susceptibles d'avoir un rôle déterminant dans une épreuve dont le coefficient (12) est, rappelons-le, le plus élevé des quatre épreuves orales.

Les ouvrages à partir desquels les candidats peuvent préparer ces questions sont :

- O. BLOCH, W. VON WARTBURG (dir.), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 2008, 736 p.
- C. NARJOUX, *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français (Capes et agrégation Lettres)*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, 1^{re} édition, 768 p.
- M. RIEGEL, J.-Chr. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2018, 7^e édition, 1109 p.
- *La grammaire du français. Terminologie grammaticale*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2020, 210 p.
<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Exemples de questions posées aux candidats

Sur **L'Astrée** d'Honoré d'Urfé

- pp. 180-181, « Et parce qu'Alcippe avait une si haute opinion...lui avait fait tenir tels propos ».

1. L'emploi du subjonctif dans « si vous voulez donc... demeurer ensemble » (p. 181) ;
2. Analyser « si vous voulez donc que nous continuons de vivre » (p. 181) ;
3. Analyser

« soy-mesme » dans la première phrase de l'extrait ; 4. Analyser les formes « recoignoissiez » et « voy » (p. 180).

- pp. 237-238, « Ils se résolurent un jour.... se transforme en la chose aimée ».

1. Étudier les propositions relatives du début de l'extrait jusqu'à « inondant » ; 2. Analyser la tournure « alloient inondant » ; 3. Faire les remarques nécessaires sur « Le Druyde en sousriant les vint retirer leur disant qu'ils creussent pour certain n'estre point aimés ».

- p. 250, « Non Celadon...comme une ».

1. Analyser et commenter le mot *toute* dans « Elle trouva toute seule dans le jardin » ; 2. Le mot « que » dans le passage ; 3. Analyser la proposition « Leonide l'oyant soupirer » ; 4. Lexicologie et création lexicale : « rigoureusement » ; 5. À partir de la forme « s'en douloir », donner les différents types de verbes pronominaux.

Sur **Le débat de Folie et d'Amour** de Louise Labé

- pp. 88-90, « je la plains... celui de la personne qu'il aime ».

1. Analyser le morphème « que » dans la réplique d'Amour « la première choseen choses insensibles » (p. 89) ; 2. Analyser « si » dans « si est-il bien contre nature, que ceux qui ont reçu tou mauvais traitement de toi... » (p. 88) ; 3. Faire les remarques nécessaires sur « Cest pource que les Dieux et hommes, bien avisés, craignent que ne leur fasse pis. » (p. 88) ; 4. Analyser les infinitifs dans « la richesse te fera jouir des Dames qui son avares : mais aimer non. » (p. 89)

Sur **Élégie III**, de Louise Labé

- pp. 170-172, v. 27-64.

1. Commenter les constructions « plus fort », « plus docte que sage » et donner les variantes possibles (v. 35 et 54) ; 2. Analyser les trois formes en *-ant* du passage (v. 44 et 46) ; 3. Donner la nature et la fonction des compléments circonstanciels du passage (v. 57-58) ; 4. Donner la nature et la fonction du groupe « d'ire » (v. 59) ; 5. Donner le type de phrase (points de vue morphosyntaxique et pragmatique) (v. 47-48).

Sur l'**Histoire d'une Grecque moderne** de l'abbé Prévost

- pp. 250-251, « il se passa encore plus de huit jours...ma foiblesse ».

1. Analyser les subordonnées dans la première phrase de l'extrait ; 2. Justifier l'emploi du subjonctif dans cette même phrase ; 3. Faire les remarques nécessaires sur « ce qui pouvait me faire trouver Téophé plus coupable ».

Sur **Écrits sur l'art** de Baudelaire

- pp. 207-208, « Elle retombera sur son Nicole...celui de Théophé ».

1. Étudier le mot « que ».

- p. 221 « Il serait temps... un jour sur sept. ».

1. Analyser la phrase complexe.

Sur **Pour un oui ou pour un non** de Nathalie Sarraute

- p. 28, du début jusqu'à « ... on le revoit plus ».

1. La complémentation verbale.

- p. 46.

1. Analyser les relatives.

- p. 46, à partir de « H2 : Oui, peur....trop bien ».

1. Analyser la construction « se savoir » ; 2. Analyser « l'avoir entendu dire ».

- pp. 45-47, « Qu'est-ce que ça peut bien te faire... cette chance ».

1. Analyser le mot « où » et la proposition « où vous vous débattiez » ; 2. Conjuguer « tu crains » à la même personne et à tous les temps de l'indicatif et du subjonctif ; 3. À partir de la phrase « La vie ne vaut pas la peine d'être vécue », donner les temps de l'infinitif à toutes les voix ; 4. Commenter la forme « en » dans « Je n'en suis pas un » ; 5. Commenter la construction (type et forme de phrase) « Je veux savoir d'où ça te vient, ce détachement ».

Sur **Le Silence** de Nathalie Sarraute

- pp. 31-32, « On entend un faible rire....n'oubliez pas ça ».

1. Commenter la construction « c'est Jean-Pierre qui vient de rire » ; 2. Commenter les phrases « Non ». « De l'empereur de Chine ». « De la reine de Saba ». « Du shah de Perse » ; 3. Donner la nature et la fonction de la proposition « Regardez dans quel état vous avez mis notre pauvre ami » ; 4. Lexilologie : les noms « shah », « roi », « reine », « empereur » (étymologie et sémantique).

Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme

Rapports établis par

Camille Denizot
Maîtresse de conférences à l'université Paris Nanterre

et

Marie Dallies
Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles,
Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg

Première partie : grec (*rapport de Camille Denizot*)

Le jury a entendu cette année sept explications d'un texte grec tiré des œuvres au programme. Celles-ci ont été notées de 02 à 18/20, avec une moyenne, plus basse que l'an dernier, à 08,4/20.

L'épreuve se passe de la manière suivante : les candidats tirent un sujet au sort parmi deux et disposent de 2 heures de préparation avec dictionnaire pour travailler un extrait de 30 à 35 lignes ou vers ; ils ont également accès aux ouvrages mis à leur disposition en salle de préparation, et notamment à l'édition de l'œuvre au programme, en grec uniquement. Cet exemplaire est surtout utile pour situer le texte de manière plus précise.

À l'issue de la préparation, les candidats ont 30 minutes pour leur présentation : ils commencent par présenter brièvement le texte pour le situer et en donner une caractérisation d'ensemble. Cette première étape n'est pas uniquement factuelle mais donne déjà une orientation d'analyse. Ils procèdent ensuite à la lecture : il faut essayer de livrer une lecture soignée, qui articule correctement les mouvements syntaxiques ; la lecture est souvent interrompue par le jury avant la fin du texte. Les candidats peuvent ensuite passer à la traduction du texte, segment par segment, en lisant d'abord en grec ce qu'ils traduisent ensuite en français. Vient enfin l'étape de l'explication, qui peut être linéaire ou composée, au choix des candidats. Dans ce dernier cas, il convient de dégager le mouvement du texte. L'explication doit être appuyée sur le texte grec et permettre de faire ressortir les enjeux spécifiques du texte étudié, en les mettant en relation avec les perspectives globales de l'œuvre.

L'épreuve se poursuit par 20 minutes d'échange avec le jury, au maximum. Le jury est amené à revenir sur certains points de traduction ou de commentaire. Les candidats doivent rester vifs et prêts à profiter de toute occasion pour redresser des erreurs d'inattention ou d'analyse : ce moment n'est aucunement destiné à chercher des failles mais au contraire à permettre aux candidats de corriger ou d'améliorer leur traduction, de compléter ou nuancer leur explication. Ce temps d'échange comprend également quatre questions de grammaire normative, non fournies au moment de la préparation, qui correspondent aux règles de grammaire que l'on applique en thème et ne sont pas des questions de linguistique. Il n'y a pas lieu de redouter ces questions qui ne désarçonnent pas des candidats qui se sont préparés sérieusement aux épreuves d'admission ; comme on le verra à la liste des questions ci-dessous, rien d'insurmontable n'est demandé aux candidats, en matière de morphologie

comme de syntaxe. Les questions de grammaire normative peuvent être posées indifféremment au début ou à la fin de l'échange.

Dans le cadre d'une épreuve sur programme, on attend des candidats une bonne connaissance des œuvres et de leur langue : un oral réussi suppose une traduction précise et élégante du texte et une explication qui propose une véritable interprétation, mettant en perspective les spécificités et les enjeux du texte. Il va de soi que la difficulté des textes rend le jury plus ou moins indulgent : la prose de Lysias ou de Diodore de Sicile ne doit pas donner lieu à une accumulation d'erreurs de construction.

Une prestation excellente ne présente pas d'erreur de traduction et apporte un éclairage fin et pertinent sur le texte, avec une clarté et une vivacité de présentation qui sera celle du futur enseignant. On peut cependant tout à fait obtenir une note convenable à cette épreuve sans livrer de prestation excellente, simplement avec une solide connaissance du grec, des œuvres, et de la méthode de l'explication. Les notes les plus basses sont ainsi revenues à des prestations très éloignées de ces objectifs : elles se caractérisaient soit par une méconnaissance profonde de l'œuvre, soit par une traduction lacunaire ou très fautive, soit par une simple paraphrase du texte pour la partie explicative. À l'inverse, le jury a eu le plaisir d'entendre des traductions soignées et des explications maîtrisées. Le meilleur conseil à donner aux candidats est donc de ne pas faire d'impasse sur une œuvre et de s'entraîner autant que possible à la traduction comme au commentaire.

Textes proposés, ainsi que les questions de grammaire normative

HOMERE, *Illiade*, X 349-381

- décliner au singulier (selon la flexion attique classique) ὁ πολίπορθος Ὀδυσσεύς (v. 363).
- ἀπέην (v. 351) : identifier la forme et conjuguer à toutes les personnes le paradigme attique.
- v. 370 : comment se construit la proposition introduite par φημί, et quelles sont les autres possibilités pour les verbes de même sens ?
- μιγήσεσθαι (v. 365) : analyser la forme et justifier le mode et le temps.

EURIPIDE, *Médée* 465-495

- συνεισέβησαν (v. 477) : identifier le verbe et donner les temps primitifs.
- νόσων / πασῶν (v. 471-472) : décliner cette expression (au pluriel seulement).
- εἰ ἦσθ(α) (v. 490-491) : proposer un point sur les systèmes conditionnels du grec.
- ὕφ' ἡμῶν (v. 488) : de quel type de complément s'agit-il ? Peut-on exprimer cette fonction autrement en grec et dans quels cas ?

EURIPIDE, *Médée* 764-797

- βασιλεύς (v. 783) : décliner au sg. et au pl.
- ἔξιμι (v. 795) : conjuguer à toutes les personnes (mêmes temps et mode).
- μεῖναι (v. 780) : quelle est la valeur du thème verbal ?
- Sens et valeur de τήνδε (v. 785). En quoi cet emploi diffère-t-il de la syntaxe du dialecte attique ?

LYSIAS, III 5-9 inclus

- ὃ τι βούλοιο (§ 5) : valeur de l'optatif dans cette relative.
- ὥστε... αἰσχύνεσθαι (§ 6) : de quel type de proposition s'agit-il ? Quelle est la valeur du mode employé ?
- ἐξήλασαν (§ 7) : identifier le verbe et donner ses temps primitifs.
- εἰδώς (§ 9) : décliner ce participe au sg. (aux trois genres).

LYSIAS, VII 4-8 inclus

- a) δημευθέν (§ 6) : décliner au sg. (aux trois genres).
- b) γεγένηται (§ 6) : donner, pour cette forme, l'impératif correspondant, ainsi que le subjonctif, l'optatif et l'infinitif.
- c) ὡς ... οὐτ' ἔλαα οὔτε σῆκος ἐνήν (§ 5) : de quel type de proposition s'agit-il ?
- d) ἑτέρων ἐκκομάντων (§ 7) : analyser l'emploi du participe.

DIODORE DE SICILE, 58-59.1 inclus

- a) ταῖς ἰδίαις πράξεσιν (§ 59.1) : décliner au singulier.
- b) διενεγκεῖν (§ 59.1) : fournir toutes les formes du même mode pour ce verbe.
- c) ὤν (§ 58.5) : analyser et justifier l'emploi.
- d) Justifier l'emploi des infinitifs en 58.2 jusqu'à πολέμου.

DIODORE DE SICILE, 91.4-92.4 inclus

- a) τὴν ἐσχάτην ἀπόγνωσιν (§ 91.4) : décliner au singulier.
- b) προέθηκαν (§ 92.2) : donner la forme attique classique et conjuguer à toutes les personnes (mêmes temps, mode, voix).
- c) Justifier l'emploi des participes en 92.1 jusqu'à Συρακοσίων.
- d) αὐτῷ (§ 92.1) : proposer un point récapitulatif des emplois de αὐτός.

Seconde partie : latin (*rapport de Marie Dallies*)

Sept candidats se sont cette année confrontés à l'épreuve d'explication d'un texte latin sur programme : les notes obtenues s'échelonnent entre 03/20 et 19/20. La moyenne s'établit à 10,14/20, en légère hausse par rapport à la session 2023, ce qui peut s'expliquer par l'excellente prestation de deux candidats, notés 18 et 19/20. À l'inverse, trois candidats ont eu moins de 05/20 et deux ont été notés entre 10 et 12/20. Ces écarts soulignent le plus souvent un degré de préparation plus ou moins important, et nous voudrions rappeler ici que l'épreuve d'explication d'un texte latin sur programme, si elle est exigeante, n'est pas insurmontable, à condition de la travailler le plus régulièrement possible. Le jury attend des candidats qu'ils aient à tout le moins lu les œuvres et soient par exemple capables de situer l'extrait qu'ils ont à traiter dans l'économie de l'œuvre. Rappelons ici qu'un exemplaire de l'œuvre, en version unilingue, est systématiquement fourni aux candidats au moment du tirage.

La préparation se déroule en deux heures, durant lesquelles les candidats peuvent utiliser un dictionnaire bilingue ainsi que les usuels mis à disposition. L'épreuve proprement dite se déroule en 50 minutes : le candidat dispose de 30 minutes pour introduire brièvement son texte, le lire et le traduire, puis le commenter, sous forme d'une analyse linéaire ou d'un commentaire composé. La reprise se déroule en deux temps, qui interviennent dans un ordre indifférencié (il ne faut donc tirer aucune conclusion hâtive de leur succession) : 10 minutes sont consacrées à des questions de grammaire normative, non fournies au moment de la préparation, 10 autres à un retour sur la traduction et l'explication entendues précédemment. Ces indications temporelles sont maximales : le jury n'hésitera pas à interrompre une explication qui s'étirerait en longueur, et ne consacrerait pas plus de temps à chacun des moments de la reprise si le candidat n'a pas utilisé tout son temps de parole.

De nombreux conseils ont été fournis dans les rapports des années précédentes, et le jury invite vivement les futurs préparateurs à l'agrégation à les consulter. Il souhaiterait cependant insister sur quelques points qui lui paraissent importants à l'issue de cette session. L'introduction, malgré sa brièveté, n'en est pas moins importante : elle doit justifier la pertinence de l'extrait choisi en le situant précisément dans l'œuvre et en montrant d'ores et déjà l'intérêt. Une introduction trop générale, s'appuyant sur des remarques « passe-partout », qui pourraient servir à n'importe quel passage de l'œuvre, n'est donc pas adaptée. De la même manière, la lecture (qui peut éventuellement être interrompue par le jury) est une étape à ne pas négliger : le jury a apprécié l'expressivité de certains candidats, qui montraient par leurs talents de lecteur une compréhension fine du texte, que la traduction et le commentaire ont ensuite généralement confirmée. En ce qui concerne la traduction, on attend des candidats qu'ils possèdent une certaine familiarité avec les textes au programme (d'où la nécessité de les travailler le plus en amont possible, dès l'été précédant la session à laquelle on se présente ; rappelons ici que le maintien sur deux ans de la moitié du programme peut favoriser une première approche très tôt dans l'année). Il convient donc d'offrir une traduction soignée, scrupuleuse et précise : les oublis de mots, les confusions de temps ou de modes, les erreurs de genre ou de nombre sont difficilement justifiables. Quant à l'explication proprement dite, elle doit éviter l'écueil trop fréquent de la paraphrase, et ne pas confondre explication linéaire et étude du texte mot à mot – entreprise nécessairement fastidieuse et vouée à l'échec. De plus, s'il est bien entendu nécessaire d'explicitier le sens de l'extrait proposé, il faut également veiller à montrer comment l'auteur parvient à faire passer son message : on peut regretter que les textes cicéroniens ici proposés n'aient pas donné lieu à une analyse des procédés rhétoriques à l'œuvre pour asseoir la condamnation d'Antoine et dénoncer ses crimes, ou que l'ambiguïté du traitement de la geste de Scéva, passage pourtant central du livre VI de *La Pharsale*, n'ait

pas été vue. De même, les allusions, qu'elles soient historiques, politiques, culturelles, doivent être systématiquement explicitées, afin d'éclairer les sous-entendus laissés par l'auteur. Cette démarche, brillamment réussie pour le second texte de Lucain, aurait à l'inverse évité de fâcheux contresens dans l'extrait de *La guerre contre les Gètes* de Claudien. Enfin, le jury tient à rappeler l'importance de l'entretien qui suit l'explication proprement dite : malgré la fatigue, l'on attend du candidat qu'il parvienne à se remobiliser complètement pour répondre aux questions de grammaire, qui ne sont en aucune façon destinées à le piéger, et à la discussion sur son exposé. Les questions visent en effet à permettre au candidat d'améliorer sa prestation, en revenant sur des éléments de traduction ou en amendant et approfondissant des points du commentaire. Il convient donc de garder un esprit ouvert et de ne pas s'enfermer dans une erreur ; la réactivité du candidat lors de cette partie de l'épreuve est appréciée dans la notation finale.

Les textes soumis cette année à l'expertise des candidats avaient une longueur moyenne de 35 vers ou lignes. L'on en trouvera ci-dessous la liste avec les questions de grammaire qui ont été posées aux candidats.

CICERON, *Phil.* II, 44-46 (jusqu'à *prohiberet*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *pedes meos*.
2. *Demittere* : analyser ; conjuguer ; changer la voix ; le temps (vers le présent) ; le mode (vers l'indicatif).
3. *Si peteret* : systèmes hypothétiques possibles avec cette expression.
4. *Nemo umquam* : modifier en faisant porter la négation sur l'adverbe de temps ; système des doubles négations.

CICERON, *Philippiques* II, 53-55 (de *Tu, tu inquam* jusqu'à *exiti fuit*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *magnam partem*.
2. *Referemus* : analyser ; conjuguer ; mettre à la P5 de l'indicatif présent, parfait, plus-que-parfait, subjonctif imparfait, parfait.
3. *Quod imperi populi Romani lumen ac deus fuit* : nature et fonction de *quod* ; autres valeurs possibles de *quod*.
4. *Iste huic* : système des démonstratifs latins.

CLAUDIEN, *Guerre contre les Gètes* v. 278-313

1. Scander le v. 299.
2. Analyser la forme *oblita* (v. 305). Donner les temps primitifs (avec quel verbe ne pas le confondre ?), donner la deuxième personne du singulier à tous les temps et tous les modes et préciser le paradigme des participes à tous les temps.
3. Analyser la forme *sequendos* (v. 287), rappeler les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal.
4. Analyser la forme *quam* (v. 304). Rappeler les différents emplois de ce mot.

LUCAIN, *Pharsale* VI, v. 138-173

1. Décliner l'expression *pulvis sonitusque* au sg. et au pl. (v. 162).
2. Analyser la forme *confringite* (v. 160). Rappeler les temps primitifs, donner la 2^e pers. du sg. de l'impératif futur actif et passif, puis la 1^e pers. du pl. de tous les temps de l'indicatif et du subj. à l'actif.

3. Analyser la forme *quo* (v. 150). Préciser les différents emplois que ce terme peut revêtir.
4. Analyser *peterem* (v. 158). Rappeler la syntaxe du subjonctif en indépendante.

LUCAIN, *Pharsale* VI, v. 299-332

1. Décliner *ultimus dies* v. 312.
2. Analyser *fores* (v. 302). En gardant la même personne, donner l'impératif présent et futur, le subjonctif parfait et imparfait, l'indicatif futur et plus-que-parfait.
3. Justifier le temps et le mode de *potuit* (v. 300). Préciser comment on peut exprimer le conditionnel dans une indépendante en latin.
4. Scander le v. 318.

SUETONE, *Vie de Caligula* 34-35.5

1. Décliner le syntagme *stirpis antiquae* (35.1) au sg. et au pl.
2. Analyser *licuisset* (34.3). Donner les temps primitifs et conjuguer à tous les modes et tous les temps.
3. Analyser *cuique* (35.1). Le décliner et rappeler la syntaxe de *quisque*.
4. Justifier le mode de *obtrectaret* (35.5). Rappeler les valeurs de la relative au subjonctif.

SUETONE, *Vie de Claude*, 3.6-4.9 (de *Nam auunculus maior* jusqu'à *huius legendam*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *quod consilium*.
2. *Spectare* : analyser ; indiquer les autres formes homonymes du même verbe.
3. *Legendam* : donner les emplois de l'adjectif verbal.
4. *Romae* : analyser ; syntaxe des compléments de lieu avec nom de ville.

Leçon de linguistique

Première partie : option A – ancien français et français moderne (*rapport de Marie-Madeleine Huchet et Cécile Narjoux*)

Cinq candidats ont présenté une leçon de linguistique française. Deux sujets portaient sur l'ancien français et trois sur le français moderne :

- étudier les pronoms personnels régime dans le *Boucher d'Abbeville* v. 197-231
- étudier l'infinitif dans *Haimet et Barat* v. 204-241
- étudier le morphème QUE dans Baudelaire, *Écrits sur l'art* p. 351 à 352 (« jusqu'à longtemps ignorés »)
- étudier ÊTRE et AVOIR dans Prévost, *Histoire d'une grecque moderne*, p. 124, de « J'avais tenu les yeux baissés... » jusqu' à « ... avec moi ».
- étudier l'interrogation dans Sarraute, *Pour un oui ou pour un non*, p. 46-48 : de « H1 : Vraiment ? » à « ... s'acharner ? »

Rappelons aux candidats que si les questions étaient centrées sur la syntaxe, cela ne préjuge en rien d'une tendance pour les années à venir. Cette épreuve peut aussi porter sur la morphologie, la sémantique grammaticale ou la phonétique.

Le jury souhaiterait rappeler quelques attendus de cette épreuve. Après avoir clairement défini la notion à étudier dans une introduction et l'avoir éventuellement problématisée, le candidat doit proposer une analyse, organisée en deux ou trois parties, qui se fonde sur l'ensemble des occurrences. Toutes ne requièrent pas la même attention et le jury attend pour les cas intéressants une analyse poussée, qui mettra en valeur connaissances et réflexion. La synthèse proposée en conclusion peut se prolonger par une ouverture, situant par exemple la question dans une perspective diachronique ou stylistique. L'exposé est suivi d'un entretien qui amène le candidat à reprendre ou approfondir des éléments de son propos. Rappelons que le jury s'appuie aussi sur cet entretien dans son évaluation. Autrement dit, cette partie de l'oral est susceptible d'améliorer de façon non négligeable un exposé qui aurait été un peu superficiel ou aurait négligé un aspect de la question.

Les leçons sur la partie médiévale du programme, même si elles portaient sur la syntaxe, supposaient une très bonne connaissance de la morphologie. Il est en effet difficile de faire une analyse précise du fonctionnement des pronoms personnels régimes si les formes atones et toniques ne sont pas bien connues. De même, pour le sujet sur l'infinitif, où une forme pourvue d'un -s aurait dû attirer l'attention du candidat : l'occurrence posait la question de la frontière entre emploi nominal de l'infinitif et infinitif substantivé. Les deux sujets proposés exigeaient aussi des connaissances solides en grammaire du français : on a regretté que la distinction fondée sur des critères référentiels entre pronoms représentants et embrayeurs ne soit pas connue. Or cette distinction est aussi celle du français moderne. On ne saurait trop recommander aux futurs candidats durant leur année de préparation de vérifier et de mettre à l'épreuve leurs connaissances de base du français avant de travailler sur des questions concernant la langue médiévale.

Les leçons sur la partie moderne du programme présupposaient bien sûr de solides connaissances (morphologiques autant que syntaxiques), mais on attendait aussi une

connaissance fine de la grammaire et des apports de la linguistique moderne dans le traitement de certaines questions.

Sur le morphème QUE, le jury a été heureux d'entendre une bonne introduction, distinguant les deux manières d'aborder la question : un seul mot polysémique ou plusieurs mots homonymes. Il fallait cependant être attentif à bien prendre en compte le morphème et pas seulement le mot : ainsi on attendait que soit retenue et étudiée une locution comme « parce que », mais aussi un mot comme « puisque ». Le plan proposé a été tout à fait adéquat, organisé selon l'idée d'un *continuum* allant des emplois de QUE les plus pleins sémantiquement (pronoms, puis adverbes) à ceux les plus affaiblis (conjonction et béquille du subjonctif). Dans le cas de QUE pronom, la distinction a bien été faite entre relatif et interrogatif et les analyses fonctionnelles bien menées ; le cas de QUE en phrase clivée pouvait amener à interroger sa nature, alors problématique (type : « c'est demain qu'il vient »). En effet QUE pronom relatif n'est pas apte à occuper une fonction autre que COD ou attribut dans la relative. Dans le cas de QUE adverbe, le jury aurait apprécié plus de justesse dans l'analyse de l'adverbe QUE en négation exceptive, qui n'est pas un discordantiel, selon la terminologie de Damourette et Pichon, puisqu'il ne « verrouille » pas l'impulsion négative, mais au contraire réoriente la phrase vers le positif. S'agissant de QUE conjonction, outre la mention de la vicariance possible de QUE remplaçant une autre conjonction, il aurait été intéressant d'interroger le statut de QUE dans des propositions corrélatives elliptiques d'un verbe : conjonction ou adverbe ?

La leçon sur l'interrogation supposait que soient parfaitement maîtrisées les distinctions de nature entre interrogation directe et indirecte, et de portée entre interrogation totale et partielle. L'interrogation indirecte n'affecte pas le type de la phrase ; elle concerne les subordonnées indirectes totales ou partielles, restituant du discours rapporté. La portée de l'interrogation partielle n'a pas toujours été convenablement analysée : il s'agissait d'indiquer à chaque fois la fonction du constituant sur lequel portait l'interrogation. On attendait aussi que soit fait mention des marques morphosyntaxiques propres à l'interrogation (postposition ou non du sujet, locution interrogative *qu'est-ce que*). Enfin, une approche pragmatique de l'interrogation engageant une fine analyse des actes de langage (directs ou indirects) eût été la bienvenue.

Enfin, s'agissant de la leçon sur ÊTRE et AVOIR, là encore quelques notions de grammaire guillaumienne, touchant en particulier à l'affaiblissement sémantique de ces deux verbes dans certains de leurs emplois (notamment comme auxiliaires), ont permis au candidat de proposer un plan tout à fait adéquat suivant ce *continuum* d'effets de sens : des emplois les plus pleins aux emplois les plus affaiblis sémantiquement (ou subduits), tenant compte, entre les deux extrêmes, d'une série d'emplois en constructions à verbe support ou dans le cadre des présentatifs. S'agissant des emplois attributifs de ÊTRE, il fallait veiller à bien distinguer les valeurs attributives de caractérisation, identification ou classification, selon la nature de l'attribut (adjectif ou nom) et le déterminant présent ou non devant le nom, le cas échéant. Le jury aurait également apprécié que soit connu cet emploi « locatif » de ÊTRE avec le sens de « se trouver », qui amène à analyser le complément qui le suit (type : « il est à la campagne ») comme complément essentiel locatif du verbe.

Enfin, le jury tient à rappeler que l'utilisation du tableau est possible, notamment pour indiquer le plan suivi voire certaines formes commentées, mais pas obligatoire et qu'elle ne doit en aucun cas pallier le manque d'analyse des occurrences dont le seul relevé ne suffisait pas à faire leçon.

Nous renvoyons pour la bibliographie à celle indiquée pour les épreuves d'écrit.

Seconde partie : option B – grec et latin **(rapport de Pedro Duarte et Julien Du Bouchet)**

NB : Concernant la présentation de l'épreuve orale, les attentes du jury ainsi que quelques conseils, le jury se permet de renvoyer au rapport du concours 2022.

Le jury a entendu cette année neuf prestations en linguistique grecque ou latine. Les notes s'échelonnent de 02/20 à 18/20, avec une moyenne à 8,44/20. Si la moyenne est donc sensiblement la même qu'en 2023, en revanche les meilleurs exposés étaient d'un niveau remarquable. On peut en effet ranger les notes en deux groupes, de 02/20 à 06/20 (cinq candidats, dont trois à 02/20) et de 11/20 à 18/20 (quatre candidats). Le premier groupe témoigne d'une préparation aux épreuves insuffisante, tandis que la seconde série de notes est venue récompenser des exposés solides et clairs, voire brillants.

Les sujets soumis à la sagacité des candidats, comme en témoigne la liste annexée à ce rapport, ne tendent jamais des pièges, mais visent à tester leurs connaissances, leur familiarité avec les textes au programme, et leur capacité à raisonner linguistiquement selon des principes simples et clairs. On avait cette année des sujets de phonétique (les voyelles longues dans un passage d'Euripide, le traitement des semi-voyelles dans un passage de Lysias), de morphologie (la 3^e déclinaison et les adjectifs de la 2^e classe dans un passage de Claudien, la formation des thèmes de *perfectum* dans un extrait de Cicéron) et, surtout, de morphosyntaxe (l'adjectif dans un passage d'Homère, les modes personnels dans un extrait d'Euripide à nouveau, le subjonctif dans un passage de Cicéron, la subordination dans un extrait de Suétone), ce qui est tout à fait conforme aux usages. Un sujet transversal a également été donné, mais non moins attendu que les autres, puisqu'il portait sur les caractéristiques de la langue homérique. Il est possible de se préparer efficacement à tous ces sujets en lisant soigneusement les textes au programme et les ouvrages spécialisés, classiques, conseillés dans les indications bibliographiques annexées aux rapports des épreuves écrites.

On insistera sur la connaissance du programme restreint, en la matière : aucun sujet ne peut être traité correctement sans une compréhension précise du texte accompagnant le sujet. Le jury incite donc les candidats à commencer la lecture détaillée des textes du programme dit restreint dès l'été, lecture qu'il faut faire en compulsant les grammaires historiques de référence et les dictionnaires étymologiques. Idéalement, cette lecture doit permettre aux candidats de rendre compte de toutes les formes et de tous les emplois rencontrés, mais il va de soi que le jury, encore une fois, ne tend jamais de piège et attend surtout un savoir ferme et des idées claires (sans être simplistes). Les meilleures notes attestent de cette fréquentation assidue des textes et des ouvrages de référence.

La première qualité attendue d'un exposé de linguistique est un relevé attentif, voire exhaustif, des faits à considérer. Évidemment, cette exigence est à moduler selon le sujet : il n'était pas question, par exemple, de citer individuellement toutes les voyelles longues attestées dans l'extrait d'Euripide, au détriment de la clarté de l'exposé. D'une façon générale, il s'agit d'être synthétique en s'appuyant sur un plan clair et en soulignant les faits les plus intéressants, comme le *a* long [a:] long de *vāōç* au v. 523, qui n'est pas attique, mais présente un avantage métrique manifeste, ou bien le comparatif *μείζω* au v. 534, dont la première longue, notée par le digramme *ει* (qui n'est donc pas une diphtongue, mais une convention graphique notant une voyelle longue fermée), est analogique, tandis que la seconde est le résultat d'une contraction (< *-osa). Plus fondamentalement encore, il convient de consacrer un temps nécessaire à la bonne définition du corpus d'étude, en tâchant d'éviter des erreurs d'identification, parfois liées à une forme de précipitation : ainsi la forme de génitif pluriel *boum*

(de *bōs*, *bouis*) a été d'abord mal identifiée et subséquemment mal commentée. Le temps d'échange aura permis de corriger cette erreur.

Certaines erreurs sont dues à une conception inexacte du fait linguistique proposé à l'étude. Ainsi, il convient de savoir que le grec ancien a quatre modes, ni plus ni moins, l'indicatif, le subjonctif, l'optatif et l'impératif, informant, pour simplifier, sur le degré de réalité accordé au procès indiqué par le verbe — l'infinitif et le participe n'étant nullement des modes, contrairement à ce que les grammaires scolaires disent, ou disaient, souvent, mais des formes nominales du verbe, s'opposant aux formes conjuguées. La notion de « subordination » méritait ainsi une réflexion plus précise et poussée, pour distinguer, partant, « La subordination » d'un sujet intitulé « Les propositions subordonnées ». Le début du passage proposé à l'étude (« *Scripsit et procuratoribus, "triumphum appararent (...)"* ») permettait ainsi de remarquer la question de l'*oratio obliqua* et les enjeux de l'ancrage énonciatif, notable par le choix des personnes dans les formes verbales ou encore par la concordance des temps.

Le plan est souvent suggéré par le sujet (formes et emplois, synchronie et diachronie, etc.), qui peut aussi attirer l'attention du candidat sur un aspect qu'il risquerait de négliger. Ainsi, la question de la « définition » incluse dans l'intitulé du sujet sur l'adjectif, à propos d'un passage de l'*Illiade*, invitait à parler de la distinction entre adjectif et substantif, ainsi qu'entre adjectif et participe : la proximité de στενάχων (*Illiade*, IX, v. 16) et de μέδοντες (v. 17) fournissait l'occasion de réflexions pertinentes, comme d'ailleurs un anthroponyme tel que Διομήδης (v. 31), qui est formellement un adjectif (cf. le substantif μῆδος). De même, on pouvait évoquer le changement de classe nominale si fréquent (et encore très vivant en grec moderne) auquel donne lieu le neutre adverbial (v. 16 βάρυ, v. 18 μέγα, v. 32 πρῶτα, v. 34 πρῶτον). Quand le sujet porte, en linguistique latine, sur les substantifs de la 3^e déclinaison et les adjectifs de la 2^e classe, une telle mise en relation invitait à s'interroger sur la motivation du rapprochement opéré et à en rendre compte dans la description des thèmes et des morphèmes.

Le recours au tableau est attendu, et, de fait, tous les candidats, avec plus ou moins de bonheur, ont pensé, d'une part, à indiquer leur plan au tableau, et, d'autre part, à y noter les éléments qui le requéraient, comme les évolutions phonétiques ou tel segment de phrase illustrant un point de syntaxe. Pour éviter les maladresses, il convient de s'entraîner à cet usage pendant l'année de préparation, l'objectif étant, comme toujours, d'être le plus clair possible, comme les lauréats du concours devront l'être devant une classe.

On rappellera aussi l'importance de l'échange avec le jury suivant l'exposé : les questions du jury visent à améliorer la note du candidat, notamment en l'amenant à compléter les faits qu'il a étudiés ou à corriger d'éventuelles erreurs d'analyse. Il s'agit donc d'accueillir ces questions avec l'esprit le plus ouvert et de la façon la plus positive, ce qui n'est certes pas toujours aisé dans les conditions d'un oral de concours.

Le jury tient en tout cas à féliciter l'ensemble des candidats de la session passée pour les efforts consentis, souvent couronnés de succès, et à encourager vivement ceux de la session à venir : une préparation régulière et raisonnée est, presque à coup sûr, une promesse de réussite.

Liste des sujets proposés :

1. Grec ancien

EURIPIDE, *Médée*, v. 516-535 (Ἦ Ζεῦ , τί δὴ χρυσοῦ μὲν... ὡς ἐγὼ φράσω). Les voyelles longues (hors diphtongues) : synchronie et diachronie.

EURIPIDE, *Médée*, v. 547-575 (Ἄ δ' ἐς γάμους μοι... οὐδὲν ἀνθρώποις κακόν). Formes et emplois des modes personnels.

HOMERE, *Iliade*, IX, v. 13-36 (Ἴζον δ' εἰν ἀγορῇ τετιηότες... ἡμὲν νέοι ἠδὲ γέροντες). L'adjectif : définition, formes et emplois.

HOMERE, *Iliade*, IX, v. 577-599 (ὀππόθι πιότατον πεδίον... κακὸν δ' ἤμυνε καὶ αὐτως). Les principaux traits de la langue homérique : phonétique, morphologie, syntaxe, lexique.

LYSIAS, *Discours*, VII, 4-8 (Ἦν μὲν γὰρ τοῦτο Πεισάνδρου... ὑφ' ὑμῶν ἀζημίους γενέσθαι). Le traitement des semi-voyelles en grec ancien.

2. Latin

- CICERON, *Philippiques* I, 33-35 (de *Num te...* à *... ciues tui gaudeant*). Le subjonctif. Études morphologique et syntaxique.

- CICERON, *Philippiques* II, 3-5 (de *Contra rem suam...* à *non ademerint* ?). Morphologie : les thèmes de *perfectum*. Études synchronique et diachronique.

- CLAUDIEN, *De bello Getico*, v. 408-437 (de *Sic armenta boum...* à *urbibus aegris!*). Morphologie des noms de la troisième déclinaison et des adjectifs de la deuxième classe : études synchronique et diachronique.

- SUETONE, *Vie de Caligula* 47-49 (de *Scripsit et procuratoribus...* à *...morti destinatorum*). Syntaxe : La subordination.

Explication improvisée d'un texte grec ou latin

Rapports établis par

Camille Denizot
Maîtresse de conférences à l'université Paris Nanterre

et

Marie Dallies
Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles,
Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg

Première partie : grec (*rapport de Camille Denizot*)

L'épreuve d'improvisé est brève mais nécessite une dernière mobilisation des forces en fin de concours : les candidats disposent de 45 minutes sans dictionnaire ni usuel pour préparer la traduction d'un texte inconnu. À l'issue de la préparation, ils sont invités à lire le texte et à le traduire, en reprenant le texte par groupes de mots, en 15 minutes au plus. Les membres du jury disposent alors de 15 minutes pour poser quatre questions de grammaire normative et échanger avec les candidats sur leur traduction. Comme pour l'épreuve sur programme, l'ordre de ces deux étapes est indifférent, et les questions de grammaire normative reprennent des attendus qui n'ont rien pour désarçonner des candidats admissibles. Les candidats doivent tirer profit de ce moment d'échange : des réponses assurées sur des questions de grammaire normative permettent d'améliorer la note de la prestation d'ensemble, et les questions sur la traduction doivent permettre de corriger des erreurs d'inattention ou de redresser une traduction fautive, notamment par manque de vocabulaire. Certains candidats ont d'ailleurs su tirer pleinement parti de ce deuxième moment de l'épreuve.

Les textes, d'une vingtaine de vers, étaient tous tirés cette année de trois pièces de Ménandre (*La Samienne, L'arbitrage, Le bouclier*). Les textes étaient munis d'un paratexte pour identifier les personnages et leurs relations.

La difficulté de cette épreuve tient évidemment à l'absence d'outils, et notamment du dictionnaire, sur des textes inconnus. Comme il ne s'agit pas d'une épreuve d'érudition, mais de maîtrise avancée de la langue grecque, quelques mots, considérés comme non usuels, peuvent être fournis en note. Dans l'ensemble, les candidats ont d'ailleurs réagi comme il convient, s'ils ne connaissaient pas un mot : il s'agit de fournir un sens plausible, au vu de la morphologie du mot inconnu et du contexte, sans omission.

Le jury a entendu sept traductions, qui ont reçu des notes allant de 03 à 18/20, avec une moyenne de 10/20. Les résultats sont fortement contrastés, avec trois très bonnes prestations (entre 15 et 18/20), deux présentant des faiblesses importantes (07/20), et deux passant totalement à côté du texte (03 et 04/20). Certains passages ne présentant que peu de difficultés, certains candidats ont traduit un peu rapidement, accumulant les inexactitudes et les erreurs d'inattention, ce qui est un peu dommage, même si la reprise a permis d'éliminer un certain nombre de scories.

Le meilleur entraînement pour cette épreuve reste la pratique régulière de la traduction, y compris avec des textes grecs munis de leur traduction française, et le riche programme de l'agrégation fournit naturellement un entraînement régulier. Les candidats qui ont travaillé sérieusement le thème pour les écrits, ce qui a consolidé leur maîtrise de la grammaire et leur a permis d'apprendre davantage de vocabulaire usuel, sont correctement préparés à cette épreuve, et ce d'autant plus s'ils ont traduit les quatre œuvres de grec au programme. Il reste cependant nécessaire de s'entraîner dans les conditions de l'épreuve dans le courant de l'année pour prendre conscience des spécificités de l'exercice, et la pratique régulière du « petit grec », c'est-à-dire de la lecture cursive de différents textes avec un contrôle de la traduction en regard, ne peut qu'améliorer les résultats à cette épreuve, qui mesure une familiarité d'ensemble avec la langue grecque et ses textes.

Liste de textes proposés (avec le vocabulaire fourni sur le bulletin de tirage), munis de leurs questions de grammaire normative

Ménandre, La Samienne, v. 61-83 = 121-143 (de ἑώρακας à ὀργιλώτατον)

Vocabulaire : ἡ σησαμῆ, -ῆς (v. 74) : « gâteau de sésame (utilisé dans les mariages) »

a) décliner ἰκανὰς (...) προφάσεις (v. 75-76) au pluriel.

b) ἑώρακας (v. 61) : pour ce verbe, donner la 1^{re} personne du singulier des différentes formes de l'indicatif (présent, imparfait, aoriste, parfait, futur).

c) τὴν τε ταύτης μητέρα (v. 68) : rappeler la place des éléments pronominaux dans l'expression de la possession.

d) v. 81-82 : proposer un point récapitulatif sur la construction du complément du comparatif et du superlatif.

Ménandre, La Samienne, v. 520-539 = 692-711 (de πάτερ à ὄρων)

Vocabulaire : βουκολέω (v. 530) : « tromper, bernier » ; τὸ τιθίον, -ου (v. 536) : « le sein »

a) μήτηρ (v. 523) : décliner au sg. et au pl.

b) τί φῆς (v. 524) : conjuguer ce verbe à toutes les personnes (mêmes temps et mode).

c) v. 529 : quels sont les emplois des formes toniques et atones du pronom personnel ?

d) v. 535 : quelle est la construction des verbes de perception ?

Ménandre, La Samienne, v. 302-323 = 475-495 (de τί δεῖ ποεῖν ; à ἀπόλωλα)

Vocabulaire : φενακίζω (v. 315) : « tromper » ; ὁ ἱμάς, -άντος (v. 321) : « lanière de cuir »

a) ἤσθημ' (v. 308) : analyser et donner la 1^{re} personne de l'indicatif présent, imparfait, aoriste.

b) δότω (v. 321) : conjuguer au même mode à toutes les personnes (aussi sur thème de présent).

c) L'expression de la défense en grec (en illustrant avec un exemple dans le texte).

d) Analyser et justifier les pronoms dans ὅτι δι' ἐκείνον αὐτὸ νῦν αὕτη τρέφει (v. 318).

Ménandre, Le bouclier, v. 253-273.

Vocabulaire : ἡ προίξ (v. 269) : « la dot » ; Μελιτίδης (v. 269) est le type du sot dans la comédie.

a) ἔασον (v. 267) : conjuguer ce verbe à l'aoriste puis au présent (même mode).

b) λάθω... ἀφῶ (v. 270-271) : pourquoi ce mode ?

c) ἄν γένηται παιδίον (v. 272) : expliquer la syntaxe.

d) ἔνεγκε (v. 261) : donner les temps primitifs de ce verbe.

Ménandre, Le bouclier, v. 284-305

Vocabulaire : προῖημι au sens d'« abandonner, trahir ».

- a) εἶς (v. 286) : décliner (au masculin, féminin, neutre).
- b) παραμυθοῦ (v. 301) : analyser la forme et conjuguer aux autres personnes.
- c) ὥμην μακάριός τις εἶναι (v. 294) : de quel type de proposition subordonnée s'agit-il ? Pourquoi ? Commenter le cas de l'attribut.
- d) ἔρωτι (v. 288) : décliner au singulier et au pluriel.

Ménandre, *Le bouclier*, v. 329-347

Vocabulaire : τὸ σχῆμα (v. 345) : « le mannequin » ; κεκαλυμμένον (v. 346) : « caché, enveloppé < dans un linceul > »

- a) παιδός (v. 333) : décliner au singulier et pluriel.
- b) φύσει δέ σ' ὄντα πικρὸν εὔ οἶδα (v. 338) : expliquer la construction de la subordonnée.
- c) παραληφθήσεται (v. 339) : donner les temps primitifs de ce verbe (au passif).
- d) δεῖ τραγωδῆσαι (v. 329) : identifier le thème (le temps) du verbe. Commenter son emploi.

Ménandre, *L'arbitrage*, v. 270-292 (de ἰκετεύων à τὸν γ' ἐμὸν λόγον)

Vocabulaire : ἐξετάζω (v. 282) : « mettre à l'épreuve, interroger » ; ὁ Ἑρμῆς (v. 284) : « la trouvaille »

- a) πάσχειν (v. 278) : donner toutes les formes du même mode.
- b) κατεφίλει (v. 273) : conjuguer cette forme à toutes les personnes, actif et passif.
- c) Proposer un point récapitulatif sur le système hypothétique (avec des exemples dans le texte).
- d) καὶ μηδὲν ἀδίκει μηδ' ἔλαττοῦ (v. 290) : l'expression de la défense en grec.

Seconde partie : latin (*rapport de Marie Dallies*)

Sept candidats ont cette année été interrogés lors de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte latin, et ont obtenu des notes comprises entre 03 et 19,5/20. Le jury se félicite de la bonne préparation des candidats à cette épreuve, puisque cinq d'entre eux ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, pour une moyenne générale de 12,36/20 (12,66/20 en 2023).

Rappelons ici brièvement les conditions de l'épreuve : aucun document n'est autorisé durant la préparation, limitée à 45 minutes. Tout au plus le texte à traduire peut-il être accompagné d'un titre, d'un chapeau introducteur et/ou de quelques mots de vocabulaire rares ou dont le sens est inhabituel. Le candidat dispose ensuite de 15 minutes pour lire et traduire le texte par groupes de mots organiques. La reprise, limitée à 10 minutes, comporte deux temps, qui peuvent se succéder de manière indifférenciée : un temps de reprise de la traduction, et un temps consacré à des questions de grammaire normative.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le soin à apporter à la lecture : les erreurs de prononciation, les interversions de syllabes, les hésitations sont facilement évitables avec un entraînement régulier. Le jury au contraire s'est montré tout à fait sensible aux lectures les plus expressives, capables de rendre compte des mouvements du texte. Les textes proposés cette année, tirés de l'*Institution oratoire* de Quintilien, faisaient dans l'ensemble appel à un vocabulaire et à une syntaxe tout à fait classiques. Les prestations les plus faibles ont le plus souvent failli dans l'analyse grammaticale des extraits proposés : malgré le peu de temps imparti lors de la préparation, il faut faire preuve de la même rigueur que pour les épreuves de version latine ou d'explication d'un texte sur programme. Ainsi, les erreurs de temps, de mode ou de nombre, les constructions aberrantes (par exemple, un ablatif pris pour un nominatif), les confusions graves (*ut* + indic. confondu avec *ut* + subj., un infinitif analysé comme un substantif, etc.) sont lourdement sanctionnées, car elles entraînent généralement des non-sens et une inintelligibilité du passage traduit. Rappelons cependant que toute erreur corrigée durant la reprise est neutralisée ; il convient donc de se montrer combatif lors de ce temps de l'épreuve. De même, les questions improvisées de grammaire sont une manière de préparer les candidats à leur futur métier de professeur de lettres et aux interrogations parfois inattendues qui émaneront de leurs élèves : il ne faut pas renoncer devant la difficulté, mais se battre jusqu'au dernier moment. Ainsi, certains candidats ont été désarçonnés par la question de scansion demandée lorsque le passage qu'ils avaient traduit comportait un hexamètre dactylique ; nul doute pourtant que tout candidat à l'agrégation de grammaire est capable de scander un tel vers ! Il faut redire ici que les questions de grammaire ne sont pas destinées à piéger les candidats, mais à évaluer l'étendue de leur connaissance de la grammaire latine, dans toutes ses dimensions.

Les bons résultats obtenus ces deux dernières années en explication improvisée d'un texte latin doivent rappeler aux futurs candidats se préparant à l'agrégation de grammaire que cette épreuve est loin d'être insurmontable ; sa réussite repose avant tout sur un travail régulier et une familiarité certaine avec la grammaire et la langue latines. Il est vivement conseillé d'apprendre méthodiquement et inlassablement la grammaire latine, en s'appuyant sur des ouvrages éprouvés comme la *Grammaire latine complète* de L. Sausy ou le *Précis de grammaire latine* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier. Enfin, on tirera grand profit d'une fréquentation assidue des textes latins en édition bilingue, moyen le plus sûr d'acquérir du vocabulaire, de repérer les tournures idiomatiques du latin et de se familiariser avec le style des auteurs les plus éminents de la littérature latine.

Les textes proposés cette année, tirés de l'*Institution oratoire* de Quintilien, comportaient en moyenne 165 mots. Les références de ces extraits sont proposées ci-dessous, avec les questions de grammaire associées.

QUINTILIEN, *Institution oratoire* I, 2, 1-3 (de *Sed nobis* à *si potest, nolo*)

1. Décliner solidairement l'expression *hoc publico more* (l. 6) au sg. et au pl.
2. Donner les temps primitifs de *nolo* (l. 14), le décliner au présent de l'indicatif et du subjonctif et donner la 1^e pers. sg. de tous les temps du subjonctif.
3. Analyser *domi* (l. 2). Préciser la forme que prend ce nom pour exprimer les différentes indications de lieu. Que se passe-t-il si l'on accompagne ce nom d'un déterminant ?
4. Analyser l'expression *utinam falso iactaretur* (l. 8-9). Rappeler les emplois du subjonctif imparfait en indépendante.

QUINTILIEN, *Institution oratoire* I, 3, 14-17 (de *Caedi uero* à *quod intellegitur*)

1. Décliner *hic metus* (l. 12).
2. Analyser *abutantur* (l. 11). Donner les temps primitifs, conjuguer le verbe à l'impératif présent, au futur de l'indicatif et au subjonctif imparfait.
3. Justifier l'emploi de *discenda* (l. 8). Rappeler la syntaxe du gérondif et de l'adjectif verbal.
4. Justifier le temps et le mode de *mutus* (l. 2). Donner d'autres structures que l'on pourrait traduire par « on ».

QUINTILIEN, *Institution oratoire* II, 17, 1-5 (de *Transeamus* à *non diffitentur*)

1. Décliner au sg. et au pl. *eam quaestionem* (l. 1).
2. Rappeler les temps primitifs de *uolunt* (l. 13), le conjuguer au présent de l'indicatif et du subjonctif, ainsi qu'au futur antérieur.
3. Analyser *quod* (l. 10). Rappeler les différents emplois de ce mot.
4. Analyser *cum* (l. 11). Préciser les emplois de ce mot.

QUINTILIEN, *Institution oratoire* IX, 3, 59-63 (de *Nouimus et qui te* à *reuocauerit*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *quo die*.
2. *Referuntur* : analyser ; conjuguer au présent de l'indicatif ; mettre à la P6 (passif) de l'indicatif imparfait et futur, au subjonctif imparfait et plus-que-parfait.
3. Scander le second hexamètre cité.
4. Nature de *quod* (ligne 11) ; autres natures possibles.

QUINTILIEN, *Institution oratoire* IX, 4 40-43 (de *Atqui eadem et qui te* à *uarietatis adiutae*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *uirtutes ipsae*.
2. *Vitanda* : analyser ; emplois de l'adjectif verbal.
3. Scander l'hexamètre cité.
4. Nature de *quis* (ligne 5) ; autres natures possibles ; traductions possibles de « on ».

QUINTILIEN, *Institution oratoire* XII, 1, 24-27 (de *Quod si mediocribus* à *uirum bonum*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *orator ille*.
2. *Aderit* : analyser ; conjuguer au présent de l'indicatif ; mettre à la P3 de l'indicatif présent, au subjonctif présent et parfait, à l'indicatif futur antérieur.
3. Scander le premier hexamètre cité.
4. Nature et fonctionnement de *qualem* (ligne 3).

QUINTILIEN, *Institution oratoire* XII, 1, 27-31 (de *Habemus igitur* à *consummare contingat*)

1. Décliner solidairement le syntagme illustré par *totis mentibus*.
2. Analyser *cohortandis* ; conjuguer à la P2 à l'impér. présent, subj. parfait, subj. impf., indic. futur.
3. Scander l'hexamètre cité dans le texte.
4. *Si sit (...) cohortandus* : rappeler les systèmes hypothétiques.